



RECENSEMENT GENERAL
DE LA POPULATION ET
DE L'HABITAT **2021**

Rapport Thématique

RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION
ET DE L'HABITAT 2021

TOME 13



URBANISATION



EQUIPE DE RÉDACTION

COORDINATION GÉNÉRALE

Thiékoro DOUMBIA

Directeur Général de l'Agence Nationale
de la Statistique (ANStat)

COORDINATION TECHNIQUE

TOURE Brahma

Démographe, Coordonnateur de
l'Équipe Technique de Finalisation (ETF)
du RGPH 2021

KOUMA MADASSA

Coordonnateur Technique Adjoint
chargé des Activités Techniques

ANALYSTES - RÉDACTEURS

AGBODAN Gustave

Statisticien

KOUAKOU Hippolyte

Statisticien

ENCADREUR - LECTEUR

Prof. TOURE Mamoutou

Géographe,

Chef du Département de la filière Géographie à l'UFR
des Sciences de l'Homme et de la Société (UFHB,
Abidjan)

ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE DU RGPH 2021

COORDINATION OPERATIONNELLE

NOM ET PRÉNOMS	FONCTIONS SUR LE PROJET
Mme NIALE KABA	Ministre de l'Economie, du Plan et du Développement (MEPD)
THIEKORO DOUMBIA	Directeur Général de l'Agence Nationale de la Statistique (ANSTAT)
KOUMA MADASSA	Ingénieur Statisticien Economiste, Conseiller Technique du MEPD
YAO KOFFI EDMOND	Démographe, Directeur des Statistiques Dermographiques et Sociales

BUREAU TECHNIQUE PERMANENT DU RECENSEMENT

NOM ET PRÉNOMS	FONCTIONS SUR LE PROJET	UNITÉS
Feu SIRIKI ZANGA COULIBALY	Coordination Technique	
AKA DORÉ DÉSIRÉ EMMANUEL	Chef de la Cellule Collecte	
AMY epse ZONGO	Assistante du Coordination Technique	
AKA EHUI ADUA	Assistante de Direction	
GOHO GNONSIAH MÉLAINE PRISCA	Assistante de Direction	
KOUAKOU KONAN JACQUES	Chauffeur	
YOMI JUSLAIN	Chauffeur	
GOUN ANDERSON	Chauffeur	
BAKAYOKO MASSOMA	Chef d'unité	
TOURE BRAHIMA	Chef de la Cellule Collecte	
GNANZOU KOUTOUA N'GUETHAS S.	Chef de la Cellule centralisation	
ASSI YAPO	Membre de la Cellule Collecte	
KOUAKOU KOFFI SÉVÉRIN	Membre de la Cellule Collecte	
KOCHOU ASSI SALOMON	Membre de la Cellule Centralisation	
DAGO AIMÉ	Membre de la Cellule Centralisation	
DEZA AKOISSO DORIA	Chef d'unité	
KRA KÔ FIE DIDIER LAURENT	Chef de la Cellule Exploitation	
KOUAKOU AMOIN BERTHE	Chef de la Cellule Publication et Dissémination	
KAKOU NIANMININ MARTIN	Membre de la Cellule Exploitation	
KOFFI MIAN ROSELIN NADÈGE	Membre de la Cellule Exploitation	
SEMON N'GORAN	Membre de la Cellule Publication et Dissémination	
ABOU TANONTCHI HENRI	Membre de la Cellule Publication et Dissémination	
KOUASSI BRUNO MICHEL	Chef d'unité	
AKADIE DOMINIQUE Epse TAPE	Chef de la Cellule Cartographie Numérique	
AMAN Epse N'GUESSAN A. Hortanse	Chef de la Cellule Cartographie de Base	
DIE VILASCO	Membre de la Cellule Cartographie Numérique	
BABACAUH EPSE KOUYA ABENAN	Membre de la Cellule Cartographie Numérique	
AKPA JUSTIN	Membre de la Cellule Cartographie de Base	
ANOH ANZIAN EUGÈNE	Membre de la Cellule Cartographie de Base	
DIOMANDE SYNDOU	Chef d'unité	
KOUADIO YAO MARIUS	Chef de la cellule réseau, Sécurité Informatique	
KOFFI AKPOTIKI CHARLES	Chef de la cellule Développement Informatique	
COULIBALY EPSE SEHI JOSEPHINE	Membre de la Cellule Réseau, Sécurité Informatique	
SEREBOU CONSTANT EVARISTE	Membre de la Cellule Réseau, Sécurité Informatique	
KEHOUA VALIO APPOLINAIRE	Membre de la Cellule Développement Informatique	
N'GBE ANGE ERIC	Membre de la Cellule Développement Informatique	

NOM ET PRÉNOMS	FONCTIONS SUR LE PROJET	UNITÉS
KOUAKOU ARNAUD	Chef d'unité	
KONE FATOUMATA EPSE KOUMAN	Membre de la Cellule Finances	UNITÉ BUDGET ET FINANCES
DIALLO PELETIONRI MAMADOU	Membre de la Cellule Finances	
KABA MORY JUNIOR	Chef d'unité	
BAMBA EPSE MEITE TOUMOUTOU	Chef de la Cellule Moyens Généraux	
CABA GAOUSSOU KAROU	Chef de la Cellule Logistique	UNITÉ LOGISTIQUE
YESSO JULIEN	Membre de la Cellule Moyens Généraux	
N'GUESSAN APONU FRÉDÉRIC	Membre de la Cellule Moyens Généraux	
PESSON NESSEMON FIDÈLE	Membre de la Cellule Logistique	
Feu CAPRI Née TRAORE MASSANDJE	Chef d'unité	
MONNET Epse KOBENAN A. AGATHE	Chef de la cellule Ressources humaines	
DIAKITE MOHAMED VAKABA	Chef de la cellule Juridique	UNITÉ RESSOURCES HUMAINES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES
KOLEYA OUNGOUANKEU JUSTIN	Membre de la Cellule Ressources Humaines	
DOGOU EPSE DOUDOU DÉSIRÉE	Membre de la Cellule Ressources Humaines	
COULIBALY ALIMATA EPSE DIGRE	Membre de la Cellule Ressources Humaines	
MIREILLE-RENEE TAHO Epse ZAGADOU	Chef d'unité	
KOUAHO AKOI ARSENE	Chef de la Cellule Communication et sensibilisation	
OUATTARA ABDOULAYE	Chef de la cellule Information et TIC	
ATSAIN N'CHO SERGE	Membre de la Cellule Communication et Sensibilisation	UNITÉ INFORMATION, SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

EQUIPE TECHNIQUE DE FINALISATION

NOM ET PRÉNOMS	FONCTION SUR LE PROJET	QUALITÉ
TOURE BRAHIMA	Responsable Technique	Démographe
ABDOUL KARIM TRAORE	Membre	Statisticien
DAGO AIME	Membre	Démographe
COULIBALY AMINATA S. BLANDINE	Membre	Statisticienne Economiste
KEHOUA VALIO APOLLINAIRE	Membre	Informaticien
KOUAKOU YAO KAN HIPPOLYTE	Membre	Statisticien
KAKOU NIAMININ MARTIN ROGER	Membre	Démographe
KOUASSI MICHEL BRUNO	Membre	Cartographe
DOMINIQUE AKADIE EPSE TAPE	Membre	Cartographe
ANNICK BABACAUH EPSE KOUYA	Membre	Cartographe
AMON CHRISTELLE ELODIE	Membre	Comptable
ADJABE EMMANUELLA FLORISE ADJARA	Membre	Comptable
FATOUMATA KONE EPSE KOUMAN	Membre	Comptable
OUATTARA ANGE EMMANUEL JORIS	Membre	Comptable
GOHO MELAINE PRISCA	Membre	Assistante
OUATTARA SEYDOU	Membre	Chauffeur

EQUIPE D'APPUI TECHNIQUE INTERNATIONAL DU RECENSEMENT

NOM ET PRÉNOMS	FONCTIONS SUR LE PROJET
Feu LOTFI HARIZI	Conseiller technique principal UNFPA
Dr N'DA CONSTANT	Spécialiste Population et Développement UNFPA
Dr SADIA JEAN YVES TOUSSAINT	Expert Dividende Démographique
SAMSON LAMLENN	Expert UNFPA

The background of the image is a high-angle aerial photograph of a modern cable-stayed bridge spanning a wide river. The bridge features a tall, triangular pylon and multiple stay cables supporting a flat deck. In the foreground, the calm water of the river reflects the surrounding urban landscape. Beyond the bridge, a dense city with numerous buildings, roads, and green spaces stretches into the distance under a clear sky.

INFOGRAPHIE

OTHNIEL CISSE
ATSAIN N'CHO SERGE
YAPI AMON RAFFARIN JUSTIN

WEBMASTER

IBO LANDRY ERIC JOEL



SOMMAIRE

TITRE	PAGE
SOMMAIRE	7
PRÉFACE	8 - 9
AVANT PROPOS	10
AVERTISSEMENT	11
SIGLES ET ABREVIATIONS	12
LISTE DES TABLEAUX	13 - 14
LISTE DES GRAPHIQUES, FIGURES ET CARTES	15
TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRINCIPAUX INDICATEURS	16
INTRODUCTION	17 - 18
CHAPITRE I : ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES	20 - 34
1.1. Définition des concepts	
1.2. Contexte : leçons du passé et défis actuels de l'urbanisation	
1.3. Précisions de l'approche méthodologique	
CHAPITRE II : DYNAMIQUES DE L'URBANISATION	36 - 45
2.1. Évolution du taux d'urbanisation	
2.2. Dynamiques démographiques et migratoires	
CHAPITRE III : CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION URBAINE	46 - 55
3.1. Caractéristiques de la population urbaine	
3.2. La macrocéphalie d'Abidjan	
CHAPITRE IV : CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT URBAIN	56 - 68
4.1. Accès au logement en milieu urbain	
4.2. Commodités de logement et précarité résidentielle	
4.3. Situation de précarité résidentielle avancée	
4.4. Situation de précarité avancée en milieu urbain	
4.5. Moyens de déplacement et équipements utilisés	
CHAPITRE V : CLASSIFICATION DES VILLES	70 - 78
5.1. Localités urbaines en 2021 et évolution du nombre de villes	
5.2. Classification des villes	
5.3. Classement des villes selon la taille par région	
5.4. Evolution des villes entre 1998 et 2021	
5.5. Distribution spatiale des villes	
5.6. Comparaison du niveau d'urbanisation avec d'autres pays	
CONCLUSION	79
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	80 - 81
TABLE DES MATIERES	82 - 83
ANNEXES	84 - 97

PRÉFACE

Le Décret n°2018-656 du 1er août 2018 portant institution et organisation du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) en Côte d'Ivoire est la cinquième opération du genre, après ceux de 1975, 1988, 1998 et 2014. Il traduit la ferme volonté du Président de la République, **Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA**, et l'engagement du Gouvernement ivoirien de doter le pays de données sociodémographiques actualisées, exhaustives et fiables.

En effet, le RGPH est une opération d'envergure nationale qui permet entre autres de déterminer, au niveau géographique le plus fin (région, département, sous-préfecture, village et campement), le volume global de la population, sa répartition spatiale et ses caractéristiques sociodémographiques et économiques, ainsi que ses conditions de vie. Il permet donc d'établir le portrait statistique détaillé de la Côte d'Ivoire, indispensable à une prise de décision fondée sur des données fiables et actualisées. Les résultats obtenus servent, en outre, de socle au suivi-évaluation des plans cadres de développement tels que les Plans Nationaux de Développement (PND), des politiques sectorielles et des agendas internationaux, notamment les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations-Unies et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Le Conseil National du Recensement (CNR) présidé par le Ministre de l'Economie, du Plan et du Développement (MEPD), avec l'assistance technique et financier des partenaires au développement dont le Fonds des Nations-Unies pour la Population (UNFPA), a coordonné la mise en œuvre du cinquième RGPH.

Au plan technique, l'Agence Nationale de la Statistique (ANStat), à travers le Bureau Technique Permanent du Recensement (BTPR), a relevé le défi de l'exhaustivité, de la simultanéité, de l'instantanéité, de l'intégrité et de la fiabilité des données du recensement. Cette opération s'est réalisée conformément aux normes des Nations-Unies et aux méthodologies en vigueur dans les recensements généraux de population du round 2020 (imprégnés des nouvelles technologies de l'information avec l'utilisation des tablettes comme outils de collecte des données).

Le RGPH de 2021 s'est déroulée en cinq grandes phases dont la phase de cartographie censitaire qui a permis d'actualiser, en 2019, la liste des localités, et la phase de dénombrement qui s'est réalisée du 1er au 30 novembre 2021. Après la réalisation de l'enquête post-censitaire et le traitement des données, les résultats globaux définitifs ont été publiés le 6 juillet 2022.

La production de rapports thématiques s'inscrit dans le cadre de l'exploitation des données du RGPH 2021, et a pour but d'approfondir la compréhension de certains sujets essentiels à la vie de la nation. Les thèmes abordés dans ces rapports sont les suivants :

- 1. État et structure de la population**
- 2. Migration**
- 3. État matrimonial et nuptialité**
- 4. Fécondité**
- 5. Mortalité**
- 6. Alphabétisation, niveau d'instruction et fréquentation scolaire**
- 7. Situation de l'emploi**
- 8. Situation socio-économique des enfants et des jeunes**
- 9. Statut socio-économique de la femme**
- 10. Situation socio-économique des personnes handicapées**
- 11. Situation socio-économique des personnes âgées**
- 12. Caractéristiques des ménages et conditions de vie des populations**
- 13. Urbanisation**
- 14. Mesure et cartographie du bien-être économique des ménages**
- 15. Caractéristiques des localités et équipements socio-économiques**

Ces quinze (15) documents fournissent une analyse riche et diversifiée des réalités démographiques, économiques et sociales de la Côte d'Ivoire. Ils permettent de mieux comprendre les dynamiques qui façonnent la structure de la population, les conditions de vie et les défis socio-économiques, et jouent par conséquent un rôle clé dans l'élaboration de politiques publiques adaptées aux besoins spécifiques des différentes populations.

Les rapports thématiques sont le fruit de la franche collaboration entre les services du MEPD, de la Banque Mondiale, à travers le Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest (PHAS), et du Fonds des Nations-Unies pour la Population (UNFPA). A ces institutions, j'adresse mes félicitations et remerciements pour leur appui technique et leur soutien financier.

Je formule le vœu que ces publications contribuent de manière significative à une meilleure compréhension des enjeux de développement en Côte d'Ivoire et à la formulation de stratégies efficaces pour un avenir harmonieux et durable.

*Le Ministre de l'Economie,
du Plan et du Développement*

Nialé KABA

AVANT PROPOS

Les rapports thématiques du RGPH 2021 constituent un atout indispensable pour comprendre les dynamiques socio-économiques et démographiques de la Côte d'Ivoire. Fruit d'une analyse minutieuse des données du recensement, chaque rapport se concentre sur une thématique précise et ensemble, ils forment un cadre analytique exhaustif qui éclaire la situation actuelle de la population, ses transformations, ainsi que les défis qui se profilent à l'horizon.

En se penchant sur des sujets clés tels que l'état et la structure de la population, les mouvements migratoires, la nuptialité, la mortalité et la fécondité, ces rapports permettent de saisir avec plus de précision les transformations démographiques en cours, tout en mettant en lumière les disparités régionales. Ils explorent également l'alphabétisation, le niveau d'instruction, et les activités économiques permettant d'approfondir la compréhension des écarts de développement et d'identifier des axes d'amélioration cruciaux.

Au-delà des chiffres, ces rapports dévoilent les réalités quotidiennes des populations vivant en Côte d'Ivoire en examinant les caractéristiques des ménages, les conditions de vie, ainsi que les enjeux liés à l'urbanisation galopante. Ils mettent en lumière des franges de la population souvent marginalisées, notamment les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées, en soulignant les défis spécifiques auxquels ils sont confrontés. Cette attention portée aux groupes vulnérables permet de concevoir des politiques publiques plus inclusives, visant à réduire les inégalités et à promouvoir une croissance partagée.

Les rapports thématiques ne se contentent pas d'analyser le présent, ils offrent également des projections détaillées sur les dynamiques futures, permettant ainsi une anticipation éclairée des besoins de la population. Cette capacité à prévoir les évolutions démographiques facilite la planification à long terme, pour qu'elle soit plus efficace et plus adaptée aux défis à venir.

Bien plus que de simples documents techniques, les rapports thématiques du RGPH 2021 sont de véritables outils de diagnostic qui transforment les données brutes collectées en connaissances exploitables. Que ce soit pour les chercheurs, les planificateurs, les décideurs politiques ou les acteurs du développement, ces rapports fournissent les clés d'une meilleure compréhension des enjeux démographiques et sociaux du pays, tout en favorisant la mise en place de stratégies adaptées aux réalités locales et nationales. Ils constituent un guide précieux pour ceux qui, à différents niveaux, œuvrent pour un développement harmonieux et durable de la Côte d'Ivoire.

*Le Directeur Général de l'Agence
 Nationale de la Statistique (ANStat)*

Thiekoro DOUMBIA

AVERTISSEMENT

La mise en œuvre du RGPH 2021 a consisté en la collecte de données auprès des trois (03) types de populations, à savoir : (i) les ménages ordinaires ; (ii) les ménages collectifs ; et (iii) la population dite flottante.

Le **ménage ordinaire** se définit comme un ensemble d'un ou plusieurs individus ayant des liens de parentés ou non, vivant sous le même toit, partageant un même repas et dont l'autorité de l'un est reconnue comme chef de ménage.

Le **ménage collectif** est constitué par un groupe de personnes généralement sans lien de parenté entre elles, habitant ensemble dans des conditions spéciales, c'est-à-dire utilisant principalement les installations qu'un établissement met à leur disposition pour subvenir à leurs besoins essentiels (repas, logement, soins, etc.).

La **population dite « flottante » ou sans abris** est celle constituée de personnes sans logis vivant aux abords des marchés, dans la rue, etc.

L'ensemble de la population recensée est de 29 389 150 habitants dont 29 276 660 vivent dans les ménages ordinaires, soit 99,6%. La spécificité des deux dernières catégories de ménages ne permet pas de recueillir les caractéristiques individuelles telles que collectées dans le questionnaire de ménage ordinaire.

Ainsi, les analyses contenues dans les présents documents sont basées uniquement sur les populations vivant dans les ménages ordinaires. Le tableau synoptique, quant à lui, contient les effectifs de l'ensemble de la population pour ce qui est de la répartition par sexe et par âge.

Bonne Lecture

SIGLES ET ABRÉVATIONS

ANStat	Agence Nationale de la Statistique
BTPR	Bureau Technique Permanent du Recensement
CIE	Compagnie Ivoirienne d'Electricité
CNR	Conseil National du Recensement
EDS	Enquête Démographique et de Santé
FCFA	Franc CFA (Communauté financière Africaine)
INS	Institut National de la Statistique
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUHABITAT	Programme des Nations unies pour les établissements humains
PHAS	Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques
PIB	Produit Intérieur Brut
PUD	Plan d'Urbanisme Directeur
PRI	Pays à Revenus Intermédiaires
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RM	Rapport de masculinité
RP	Recensement de la Population
SDUGA	Schéma Directeur d'Urbanisme pour le Grand Abidjan
SODECI	Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire
TCU	Taux de Croissance Urbaine
TU	Taux d'Urbanisation
UNFPA	United Nations Fund for Population Activities

LISTE DES TABLEAUX

TITRE	PAGE
Tableau 2.1 : Taux d'urbanisation	38
Tableau 2.2 : Taux de croissance urbaine	38 - 39
Tableau 2.3 : Taux d'urbanisation par région	41 - 42
Tableau 2.4 : Densité de population (hbts/km ²) de 1975 à 2021	42
Tableau 2.5 : Migration de la population	44
Tableau 2.6 : Migration de population vers certaines localités de plus de 100 000hbts	45
Tableau 3.1 : Répartition de la population urbaine par sexe	48 - 49
Tableau 3.2 : Répartition de la population urbaine par niveau d'instruction (6 ans et plus)	50 - 51
Tableau 3.3 : Répartition de la population urbaine âgée de 6 ans ou plus selon le niveau d'instruction	51 - 52
Tableau 3.4 : Répartition de la population urbaine de 12 ans et plus, par situation matrimoniale et selon le sexe	52
Tableau 3.5 : Répartition de la population urbaine par situation professionnelle et selon le sexe	53
Tableau 3.6 : Évolution de la population de la ville d'Abidjan	54
Tableau 3.7 : Population de la ville d'Abidjan selon le groupe ethnique et la nationalité	55
Tableau 4.1 : Répartition des ménages urbains par type de construction	58
Tableau 4.2 : Répartition des ménages urbains propriétaires de leur logement	59
Tableau 4.3 : Répartition des ménages urbains par tranche de loyer	59
Tableau 4.4 : Répartition des ménages urbains par principale nature du mur du logement	60
Tableau 4.5 : Répartition des ménages urbains par principale nature du toit du logement	60
Tableau 4.6 : Répartition des ménages urbains par principale nature du sol du logement	61
Tableau 4.7 : Situation de précarité résidentielle du logement en milieu urbain (%)	61
Tableau 4.8 : Répartition des ménages précaires en milieu urbain (%)	62
Tableau 4.9 : Répartition des ménages urbains précaires par région (%)	62 - 63

LISTE DES TABLEAUX

TITRE	PAGE
Tableau 4.10 : Répartition des ménages urbains par principal lieu d'aisance	63
Tableau 4.11 : Répartition des ménages urbains par principale source en eau potable	64
Tableau 4.12 : Répartition des ménages urbains par mode d'évacuation des ordures ménagères	64
Tableau 4.13 : Répartition des ménages urbains par mode d'évacuation des eaux usées	65
Tableau 4.14 : Répartition des ménages urbains en fonction de l'espace de vie disponible	65 - 66
Tableau 4.15 : Commodités et précarité résidentielle avancée	67
Tableau 4.16 : Répartition des ménages urbains par moyens de déplacement disponibles	67
Tableau 4.17 : Répartition des ménages urbains par équipements électroménagers	68
Tableau 4.18 : Répartition des ménages urbains par équipements audio visuels	68
Tableau 5.1 : Classification des villes	73
Tableau 5.2 : Répartition des villes par région selon la taille	74
Tableau 5.3 : Effectifs des villes et de leur population par catégorie de ville en 1998 et 2021	75
Tableau 5.4 : Comparaison des taux d'urbanisation par pays	78

LISTE DES GRAPHIQUES, FIGURES ET CARTES

TITRE	PAGE
Graphique 3.1 : Pyramide des âges de la population urbaine	50
Graphique 5.1 : Evolution du nombre de villes par District entre 1998 et 2021	77
Carte 2.1 : Poids démographique de la population urbaine	40
Carte 2.2 : Carte de la densité de population par région	43
Carte 5.1 : Répartition spatiale des villes de Côte d'Ivoire en 2021	76
Annexe 1 : Tableau de calcul des indicateurs	88 - 89
Annexe 2 : Caractéristiques de la population résidente par district administratif selon le Milieu (urbain et rural)	90 - 91
Annexe 3 : Migration de population vers certaines localités de plus de 100 000hbts	92
Annexe 4 : Liste des villes de la cote d'ivoire au RGPH 2021 (A l'exception de la ville d'Abidjan, les effectifs des villes sont issus des ménages ordinaires uniquement)	92 - 96

TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRINCIPAUX INDICATEURS

Indicateurs relatifs à la population urbaine	Valeur
CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION URBAINE	
Effectif de la population urbaine	15 711 434
Taux d'urbanisation	53,5
Proportion de la population urbaine - Abidjan	39,2
Proportion de la population urbaine - Autres villes	60,8
Proportion de la population urbaine masculine	51,7
Proportion de la population urbaine féminine	48,3
Taux d'accroissement annuel moyen de la population urbaine	3,9
Proportion de la population urbaine âgée de moins de 5 ans	11,0
Proportion de la population urbaine âgée de moins de 15 ans	34,8
Proportion de la population urbaine âgée de moins de 35 ans	75,5
Proportion de la population urbaine sans instruction	6,4
Proportion de la population urbaine au primaire	34,3
Proportion de la population urbaine au secondaire	45,4
Proportion de la population urbaine au niveau supérieur	13,3
Proportion de la population urbaine célibataire	54,8
Proportion de la population urbaine en union libre	13,7
Proportion de la population urbaine mariée	29,4
CARACTERISTIQUES DES MENAGES URBAINS	
Effectif des ménages urbains	3 237 690
Proportion des ménages urbains propriétaires de leur maison	31,9
Proportion des ménages urbains dans un logement durable	88,6
Taux d'accès des ménages urbains au type d'aisance améliorée	68,0
Taux d'accès des ménages urbains à l'eau potable	93,5
Proportion de ménages ayant un espace de vie ¹ suffisant	54,2
Proportion des ménages urbains de logement précaire/ non durable	11,4
Proportion des ménages urbains de résidence précaire avancée	65,9
Taux d'accès des ménages urbains à un téléphone mobile	79,2
Taux d'accès des ménages urbains à un téléphone fixe	3,6
Taux d'accès des ménages urbains à la télévision	72,7
Taux d'accès des ménages urbains à la radio	38,3
Taux d'accès des ménages urbains à l'internet mobile	12,3
Taux d'accès des ménages urbains à l'internet fixe	1,9
Taux d'accès des ménages urbains à un ordinateur	10,5
Taux d'accès des ménages urbains à une tablette	4,8

¹ L'espace de vie est souvent évalué en fonction du nombre de chambres et du nombre de personnes qui y dorment. Un espace de vie suffisant est défini comme un logement où deux personnes ou moins partagent une chambre (ONUHABITAT, 2010).



INTRODUCTION

L'urbanisation est un processus de croissance des villes, marqué par l'expansion de leurs espaces et une augmentation significative de la population urbaine. Ce phénomène est influencé par plusieurs facteurs, tels que les taux de natalité élevés dans les zones urbaines, l'exode rural vers les villes en quête de meilleures opportunités, et la reclassification de localités rurales en villes.

Dans l'ensemble, les villes africaines connaissent une croissance urbaine considérable. En effet, l'urbanisation s'accélère rapidement sur le continent, passant d'environ 15% en 1960 à 40% en 2010, avec des prévisions atteignant 60% d'ici 2050. De plus, les villes intermédiaires et petites joueront un rôle important pour accueillir cette population croissante, dépassant les grandes métropoles comme Kinshasa ou Lagos, qui ne devraient en moyenne recevoir qu'une proportion minoritaire – entre 20 et 30% – des futurs citadins. Les villes dites intermédiaires ou de taille moyenne, voire les petites villes, seront au contraire celles sur lesquelles pèsera le plus lourd fardeau (BAFD/PNUD/CEA, 2017 ; ONU-HABITAT, 2010).

Cette « révolution urbaine » en Afrique est à la fois « facteur de développement et de déséconomies » (Touré Mamoutou, 2021). Elle constitue un moteur clé du développement économique du continent. L'augmentation rapide des populations urbaines engendre des besoins importants en infrastructures, estimés par la Banque africaine de développement à près de 93 milliards de dollars par an. Cette dynamique offre une opportunité unique de transformation. Bien que tardive, cette révolution pourrait permettre à l'Afrique de créer des conditions durables pour l'accueil de sa population, favorisant ainsi un développement harmonieux et intégré (ONU-HABITAT, 2010).

Mais, les villes africaines font face à des défis majeurs qui constituent autant de « facteurs de fragilité » (Loïc Batel, 2016, pp. 146-150). Environ 62% de la population urbaine vit dans des bidonvilles. La classe moyenne en croissance est fragile avec des revenus compris entre 2 et 20 dollars par jour. Le taux de chômage officiel de 6% masque une réalité plus inquiétante : plus de 70% des jeunes survivent avec moins de 2 dollars par jour, vulnérabilité qui s'accompagne d'une forte dépendance vis-à-vis de l'agriculture urbaine, rendant les populations sensibles aux fluctuations des prix alimentaires. L'accès à l'eau potable reste un défi majeur, avec moins de 50% de la population urbaine bénéficiant de cette ressource essentielle, exacerbant les problèmes de santé publique. Par ailleurs, elles doivent faire face aux impacts du changement climatique, qui aggravent les tensions existantes. La gouvernance manque souvent de ressources, limitant les capacités d'investissement nécessaires pour répondre aux besoins urbains croissants. La violence urbaine et l'insécurité, alimentées par des inégalités économiques et sociales, ajoutent une couche supplémentaire de complexité. L'insécurité foncière complique la situation, avec une gestion inefficace des terres et des conflits d'autorité entravant le développement. Face à ces défis, des politiques intégrées et des investissements ciblés sont essentiels pour bâtir des villes résilientes, inclusives et durables.

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2021, mené par l'Agence Nationale de la Statistique (ANStat), permet de dresser un état des lieux précis de l'urbanisation dans le contexte spécifique de la Côte d'Ivoire. Ce recensement fournit des informations détaillées sur les principales caractéristiques

de la population urbaine, des ménages ainsi que les équipements urbains. Il donne ainsi des données essentielles pour comprendre les dynamiques urbaines en cours dans le pays et offre un cadre analytique pour élaborer une planification urbaine qui répond aux besoins croissants de la population ivoirienne.

Le rapport est structuré en quatre chapitres. Le premier chapitre contextualise les défis et les options stratégiques de l'urbanisation, aborde les aspects méthodologiques, y compris la définition des concepts clés. Le deuxième chapitre étudie les dynamiques de l'urbanisation, la mise en place du réseau urbain et les facteurs influençant sa dynamique. Le troisième chapitre dresse un état des lieux actuel de l'urbanisation, en présentant les caractéristiques de la population et des conditions de logements urbains, en lien avec la précarité résidentielle. Enfin, le quatrième chapitre analyse la croissance urbaine et la typologie des villes ivoiriennes.



Urbanisation

RAPPORT THEMATIQUE | TOME 13

CHAPITRE I

**CONTEXTE
ET ASPECTS
MÉTHODOLOGIQUES**



1.1. Définition des concepts

- 1.1.1. Ville, localité semi-urbaine et localité rurale
- 1.1.2. Urbanisation, métropolisation et typologie des villes
- 1.1.3. Croissance urbaine
- 1.1.4. Précarité résidentielle
- 1.1.5. Précarité résidentielle avancée
- 1.1.6. Migration

1.2. Contexte : leçons du passé et défis actuels de l'urbanisation

- 1.2.1. Du « miracle ivoirien » à la crise économique des années
- 1.2.2. Des années 80 à la décennie 2010-2020
- 1.2.3. L'état du fait urbain en Côte d'Ivoire
- 1.2.4. Les défis clés pour les villes durables en Côte d'Ivoire

1.3. Précisions de l'approche méthodologique

CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

Ce premier chapitre établit les fondements nécessaires à la compréhension des dynamiques urbaines en Côte d'Ivoire. Il commence par la définition des concepts clés et des notions essentielles comme l'urbanisation, la métropolisation et la croissance urbaine. Le contexte historique examine les leçons tirées du passé, des défis économiques des années 80 ainsi que l'évolution du fait urbain jusqu'à nos jours. Ce chapitre met également en lumière les enjeux contemporains liés à la précarité résidentielle tout en posant les bases d'une approche méthodologique rigoureuse.

1.1. Définition des concepts

Un certain nombre de concepts méritent d'être définis pour une meilleure compréhension du lecteur. Au regard du thème et de ses implications, les concepts concernés ici sont : la ville, l'urbanisation, la croissance urbaine, la précarité résidentielle et la migration.

1.1.1. Ville, localité semi-urbaine et localité rurale

Depuis la période coloniale, les critères de définition des villes en Côte d'Ivoire ont évolué, passant de simples critères administratifs à des critères combinant taille, équipement, et caractéristiques économiques. Les critères ont été régulièrement mis à jour notamment au cours des différents recensements nationaux de la population pour refléter les changements démographiques et urbains (ANStat, 2024).

Lors du premier recensement national en 1975, la définition officielle adoptée, utilise le seuil démographique et le critère économique. La ville est considérée comme toute localité de plus de 10 000 habitants, ou entre 4 000 et 10 000 habitants mais comprenant plus de 50% de chefs de ménage ayant une activité non agricole. Une exception a été faite : le rajout de Grand-Lahou et Dabakala qui sont des centres administratifs de moins de 4 000 habitants et le retrait de Bonon, localité de 11 000 habitants mais qui était un regroupement de villages.

Au recensement de 1998, les critères administratif, démographique et économique sont pris en compte avec l'étalonnage suivant : sont considérées comme des villes, tous les chefs-lieux de département ; tous les chefs-lieux de sous-préfecture de 10 000 habitants et plus ; tous les chefs-lieux de sous-préfecture ayant une population comprise entre 4 000 et 10 000 habitants et dont plus de 50% des chefs de ménage ont une activité non agricole. Ce recensement est marqué par l'apparition du concept de localité « semi-urbaine » qui définit d'une part, tous les chefs-lieux de sous-préfecture ayant une population de 4 000 habitants ; et d'autre part, tous les chefs-lieux de sous-préfecture ayant une population comprise entre 4 000 et 10 000 habitants et dont le pourcentage des chefs de ménage qui ont une activité non agricole est compris entre 25 et 50%.

Le recensement de 2021 a reconduit et adopté les critères du recensement 1998 avec quelques ajustements, faisant d'office en 2021 comme villes :

- tous les chefs-lieux de département ;
- tous les chefs-lieux de sous-préfecture de 10 000 habitants et plus ;
- tous les chefs-lieux de sous-préfecture ayant une population comprise entre

3 000 et 10 000 habitants et dont plus de 50 % des chefs de ménage ont une activité non agricole.

Les localités semi-urbaines doivent remplir des critères spécifiques en matière d'infrastructures pour être reclassées en villes. Ces localités sont considérées comme des villes en 2021 si, en plus des critères de 1998, elles disposent de l'ensemble des infrastructures énumérées ci-après de manière cumulative :

- 1. Un lotissement formel (plan cadastral) ;**
- 2. Un raccordement au réseau électrique national CIE fonctionnel ;**
- 3. Une disponibilité du réseau d'adduction en eau SODECI fonctionnel ;**
- 4. Un réseau téléphonique national fixe ou mobile fonctionnel ;**
- 5. Un établissement secondaire (cycle secondaire général 1er cycle ou technique) fonctionnel ;**
- 6. Un centre de santé urbain ou un hôpital général ;**
- 7. Un marché permanent (couvert ou non couvert.)**

Tous les autres chefs-lieux de sous-préfecture ne remplissant pas ces critères sont considérés comme des localités rurales.

1.1.2. Urbanisation, métropolisation et typologie des villes

L'urbanisation est un mouvement historique de transformation des formes de la société que l'on peut définir comme l'augmentation du nombre d'habitants en ville par rapport à l'ensemble de la population. Par définition, le taux d'urbanisation est un indice qui montre la relation en pourcentage entre la population urbaine et la quantité totale d'habitants d'un pays. Autrement dit, c'est la proportion des personnes habitant en milieu urbain par rapport à l'ensemble de la population. Il se calcule en rapportant l'effectif de la population urbaine sur l'ensemble de la population total et permet de mesurer le degré d'urbanisation du pays ou d'une localité. La formule est la suivante :

$$\text{Taux d'Urbanisation TU} = \frac{\text{Population urbaine}}{\text{Population totale}} * 100$$

La métropolisation, en tant que forme avancée de l'urbanisation moderne, se caractérise par la concentration de la population, des activités économiques et des infrastructures dans des métropoles. Ce phénomène transforme profondément les dynamiques urbaines et territoriales à l'échelle mondiale.

En Côte d'Ivoire, où l'urbanisation est un enjeu majeur, la classification des villes a évolué afin d'adapter la gouvernance urbaine aux défis liés à la métropolisation en cours dans le pays. En effet, pour refléter cette réalité, deux nouvelles typologies ont été ajoutées : la métropole et la mégalopole, en complément des quatre catégories précédemment établies (petite ville, ville intermédiaire, ville moyenne et grande ville).

Il en ressort la classification suivante :

- 1- Petite ville : population inférieure à 10 000 habitants**
- 2- Ville intermédiaire : population de 10 000 à 39 999 habitants**
- 3- Ville moyenne : population de 40 000 à 99 999 habitants**
- 4- Grande ville : population de 100 000 à 199 999 habitants**
- 5- Métropole : population de plus de 200 000 habitants**
- 6- Mégalopole : population de plus de 5 000 000 habitants ou plusieurs grandes villes agglomérées.**

La ville d'Abidjan, en particulier, joue un rôle central dans l'économie nationale. De plus, la notion de mégalopole met en lumière les interconnexions possibles entre plusieurs villes et communes, formant des agglomérations intégrées.

1.1.3. Croissance urbaine

La croissance urbaine est généralement définie comme l'extension de la ville. Le principal facteur de cette croissance est l'augmentation de la population urbaine. En effet, l'accroissement de la population urbaine, impacte la demande en logement et en terrain lotis, ce qui oblige la ville à s'agrandir. Ainsi, l'on observe l'augmentation de la superficie des espaces urbains due au développement d'un habitat peu dense (maisons individuelles) et à la généralisation de l'automobile.

Par définition, la croissance urbaine est l'augmentation du nombre d'habitants des villes (grandes, petites) mesurée en termes relatifs ou absolus. Le taux de croissance urbaine d'un pays désigne le rythme d'augmentation de la population urbaine, en pourcentage, dans une période. La formule est la suivante :

$$\text{Taux de croissance annuel moyen (TCAM)} = [\sqrt[n]{\left(\frac{P_f}{P_i}\right)} - 1]$$

Avec,

Pf : Population finale

Pi : Population initiale

n : nombre d'années écoulées entre les deux dates

1.1.4. Précarité résidentielle

L'indicateur de précarité résidentielle tient compte simultanément de la précarité du mur, du toit et du sol (ONUHABITAT, 2010). Il permet de mesurer la précarité du logement ou encore son niveau de durabilité. Nous avons introduit la notion de précarité résidentielle avancée pour tenir compte d'autres privations de logements (installations sanitaires non améliorées, sources d'eau non améliorées, espace de vie non suffisant).

a. Variables considérées

Les trois variables caractéristiques de logement collectées lors du RGPH 2021 entrent dans le calcul d'indicateur de précarité résidentielle. Il s'agit des matériaux de construction du mur, du toit et du sol.

Mur, toit ou sol précaire : ce sont des murs, toits ou sols pour un logement de ménage qui sont construits avec de matériaux non durables. Les modalités ont été regroupées en deux selon la durabilité ou la qualité des matériaux de construction. Ce regroupement est résumé dans le tableau suivant :

Variable	Score	Composante	Sous-modalités
Type de mur	0	Mur non durable	<ul style="list-style-type: none"> - Bois, Tôle, Banco ou terre battue - Plastique (bâche...) - Autre à préciser
	1	Mur durable	<ul style="list-style-type: none"> - Semi-dur - Géo béton - Dur
Type de toit	0	Toit non durable	<ul style="list-style-type: none"> - Fibre végétale (paille, papot...) - Toit en plastique (bâche...) - Autre à préciser
	1	Toit durable	<ul style="list-style-type: none"> - Tôle - Béton (ciment, dalle) - Tuile/ Everite

Variable	Score	Composante	Sous-modalités
Type de sol	0	Sol non durable	<ul style="list-style-type: none"> - Terre ou sable - Bois - Autre à préciser
	1	Sol durable	<ul style="list-style-type: none"> - Ciment - Carreaux / marbre - Moquette/ Gérflex

Source : ONUHABITAT

b. Calcul de l'indicateur de précarité résidentielle simple

L'indicateur de précarité résidentielle simple est calculé en additionnant les valeurs de ses trois composantes : le mur, le toit et le sol. Les résultats possibles de cette somme sont 0, 1, 2 et 3. L'indicateur de précarité résidentielle simple est défini par les valeurs 1, 2, 3, signifiant qu'un ménage vivant dans un logement précaire dispose de murs, d'un toit ou d'un sol construits avec des matériaux de faible qualité.

Indice de précarité résidentielle = Pourcentage de ménages ayant un mur précaire + un toit précaire + un sol précaire

1.1.5. Précarité résidentielle avancée

a. Variables considérées

En plus de la variable de précarité résidentielle simple construite plus haut, nous considérons les variables suivantes :

Toilette améliorée : les installations sanitaires améliorées sont celles conçues pour séparer les excréments du contact humain de manière hygiénique. Elles comprennent des installations avec chasse d'eau reliée à un système d'égouts, des fosses septiques ou des latrines à fosse ventilées.

Toilette non améliorée : les installations d'assainissement non améliorées comprennent des chasses d'eau à ciel ouvert, des latrines à fosse non ventilée. Pas de toilettes fait référence à la pratique de la défécation en plein air.

Variable	Score	Composante	Sous-modalités
Toilette améliorée	0	Installations sanitaires non-améliorées	<ul style="list-style-type: none"> - Chasse d'eau reliée à l'air libre - Chasse d'eau reliée à un lieu inconnu - Latrine à fosse non ventilée - Toilettes suspendues / latrines suspendues - Pas de toilettes / nature / champs - Autre (préciser)
	1	Installations sanitaires améliorées	<ul style="list-style-type: none"> - Chasse d'eau reliée à un système d'égouts - Chasse d'eau reliée à une fosse septique - Latrine à fosse améliorée ventilée

Source : ONUHABITAT

Réseau de distribution d'eau : un réseau de distribution d'eau est un système conçu pour assurer l'approvisionnement en eau potable dans une zone donnée, qu'il s'agisse d'une résidence, d'un village, d'une ville ou d'un site industriel.

Cette eau est généralement froide. Des enjeux sanitaires sont liés à la qualité de l'eau. Une source d'eau améliorée veut dire de l'eau salubre. Elle comprend l'eau du robinet, les forages ou les pompes, les puits protégés, les sources protégées et les eaux conditionnées en bouteille ou en sachet.

Variable	Score	Composante	Sous-modalités
Source d'eau améliorée	0	Sources d'eau non-améliorées	<ul style="list-style-type: none"> - Puit creusé pas protégé - Source d'eau non protégée - Eau de surface - Autre à préciser
	1	Sources d'eau améliorées	<ul style="list-style-type: none"> - Eau de robinet dans le logement - Eau de robinet dans la cour - Robinet public / borne fontaine - Puit à pompe / forage - Puit creusé protégé - Source d'eau protégée - Eau conditionnée en bouteille ou en sachet

Source : ONUHABITAT

Confort du logement : l'espace de vie est souvent évalué en fonction du nombre de chambres et du nombre de personnes qui y dorment. Un espace de vie suffisant est défini comme un logement où deux personnes ou moins partagent une chambre (ONUHABITAT, 2010). Cet indicateur de confort de logement est donc approché par le nombre moyen de personnes par chambre. Il permet d'apprécier le niveau de promiscuité par ménage.

Variable	Score	Composante	Sous-modalités
Espace de vie suffisant	0	Espace de vie non suffisant	<ul style="list-style-type: none"> - 2,1 à 3,0 personnes par chambre - 3,1 à 5,0 personnes par chambre - Plus de 5 personnes par chambre
	1	Espace de vie suffisant	<ul style="list-style-type: none"> - 0 à 1 personne par chambre - 1,1 à 2,0 personnes par chambre

Source : ONUHABITAT

b. Calcul de l'indicateur de précarité résidentielle avancée

L'on parle de privation de logements lorsque le logement est construit avec des matériaux non durables ou ne dispose pas de toilettes améliorées, de réseau de distribution d'eau ou de confort de vie. Les privations sont donc liées à la durabilité du logement, à l'usage des installations sanitaires améliorées, à l'accès à une source d'eau améliorée et la disponibilité d'un espace de vie suffisant.

Privation de logements	Score	Composante
Logement durable	1	1. Logement précaire
	0	0. Logement durable
Toilettes améliorées	1	1. Installations sanitaires non améliorées
	0	0. Installations sanitaires améliorées
Eau améliorée	1	1. Source d'eau non améliorée
	0	0. Source d'eau améliorée
Espace de vie suffisant	1	1. Pas suffisant
	0	0. Suffisant
Niveau de précarité avancée	0	0. Ménage n'est pas en situation de précarité avancée
	1	1. Une Privation de logement
	2	2. Deux Privations de logement
	3	3. Trois Privations de logement
	4	4. Quatre Privations de logement

Source : ONUHABITAT

Les valeurs possibles des privations sont 0, 1, 2, 3 et 4. Le ménage est considéré comme en situation de précarité avancée lorsqu'il possède au moins une privation de logement à savoir le logement est précaire, les installations sanitaires non améliorées, les sources d'eau non améliorées ou l'espace de vie insuffisant. La valeur 4 est considérée comme le niveau le plus sévère de précarité avancée.

Situation de précarité avancée = Pourcentage de ménages ayant une « Privation de logement » + deux « Privations de logement » + trois « Privations de logement » + quatre « Privations de logement ».

1.1.6. Migration

La migration est un déplacement d'un individu pour une certaine durée. Elle est une forme particulière de mobilité spatiale qui recouvre l'ensemble des déplacements d'un individu dans l'espace (selon OIM, 2019).

- **Migration interne** : c'est une migration qui s'effectue à l'intérieur des frontières d'un pays ou d'un territoire
- **Migration internationale** : lorsqu'elle porte sur des changements de résidence entre deux pays différents.
- **Statut migratoire** : il s'agit de spécifier si un individu est migrant ou non.
- **Migrant** : un migrant est une personne effectuant une migration, c'est-à-dire un déplacement accompagné d'un changement de résidence.

1.2. Contexte : leçons du passé et défis actuels de l'urbanisation

1.2.1. Du « miracle ivoirien » à la crise économique des années 80

Les premières décennies qui suivent l'indépendance de la Côte d'Ivoire sont marquées par une croissance économique rapide, qui entraîne une prise en compte nouvelle des questions de développement urbain. C'est à cette période que se mettent en place les choix fondamentaux du développement.

Contexte économique

L'expression « miracle ivoirien » témoigne du caractère exceptionnel des performances économiques de la Côte d'Ivoire au cours des 20 années qui ont suivi l'indépendance du pays, avec un taux de croissance de 7% par an. Cette expansion économique a reposé sur les recettes tirées des productions de cacao, de café et de bois, qui en 1975 représentaient environ 75% des exportations.

Par ailleurs, l'orientation libérale de cette période, la stabilité politique qui en résultait et l'instauration d'un code des investissements incitatif ont permis à la Côte d'Ivoire de capter une large part des investissements directs étrangers en Afrique de l'Ouest.

Contexte de l'urbanisation

De 1965 à 1975, la croissance globale a été de 4,5% par an, soit une augmentation de 4,3 millions à 6,7 millions d'habitants. Cette croissance a également été alimentée par les mouvements migratoires de la sous-région. En 1965, la Côte d'Ivoire ne comptait que 45 agglomérations de plus de 4.000 habitants ; en 1975, ces agglomérations étaient au nombre de 131. Si on se réfère à la définition de la ville adoptée lors du recensement de 1975 (« une ville est une agglomération de plus de 10.000 habitants, ou une agglomération de plus de 4.000 habitants dont plus de la moitié des chefs de ménages ont une activité non-agricole »), à cette date, 32% de la population était urbaine.

Réseau urbain

Les chiffres globaux de population urbanisée recouvrent d'importantes disparités dans l'armature urbaine coloniale : le taux de croissance moyen d'Abidjan était de 10,5% entre 1963 et 1975, celui des villes de l'intérieur était de 6,5%. Abidjan est devenue progressivement un pôle d'attraction majeur de l'Afrique de l'Ouest, en particulier pour les populations du Sahel touchées par des sécheresses successives. L'importance des autres villes dépend de la richesse du monde rural environnant. Depuis l'indépendance, leurs taux de croissance ont beaucoup varié, selon le dynamisme de leur région, leur rang administratif, les investissements réalisés au cours de programmes régionaux.

L'armature urbaine a été marquée par des actions volontaires d'aménagement du territoire, lesquelles reflètent le double souci des autorités : assurer le contrôle politique et administratif des territoires et contribuer à l'économie de traite en favorisant l'échange et les activités commerciales. C'est le cas de la ville de San Pedro, où l'aménagement urbain a contribué au désenclavement économique de la région du Sud-Ouest et à l'implantation d'un pôle politique et administratif de poids.

La pratique urbaine

Le choix du modèle économique libéral du pays a eu des incidences majeures sur le processus d'urbanisation. Il a correspondu à une vision moderne de la ville soutenue par une importante assistance technique, en majorité française.

L'architecte GOLI Kouassi, alors Ministre ivoirien de la construction et de l'urbanisme, exprimait cette orientation aux journées mondiales de l'urbanisme en 1969 en ces termes :

« Nous voulons un urbanisme dynamique afin d'accélérer la promotion de nos villes et d'inciter les investisseurs à des réalisations de qualité. Chaque opération entraîne un effet multiplicateur sur le développement de nos villes par effet d'émulation qu'elle crée (...). C'est pourquoi le Gouvernement et la population autorisent un financement et un effort humain important pour doter le pays d'un habitat qui reflète l'image d'une nation en plein développement ».

Cette conception urbanistique était portée par le président Félix Houphouët-Boigny, tant dans les pratiques de mise en œuvre que dans les références qu'il véhiculait. Pendant 25 ans, l'Etat ivoirien a promu les villes comme des moteurs de croissance, illustrés par l'image de marque « futuriste » d'Abidjan. Cependant, la fonction symbolique du bâti et la composition urbaine n'ont pas constitué à elles seules le modèle urbain ivoirien. Celui-ci était corrélé à une volonté de promotion sociale pour les citoyens, afin d'accéder à des conditions de vie et d'habitat modernes. En 1964, l'objectif de cette politique sociale hardie était de « faire disparaître le dernier taudis de Côte d'Ivoire d'ici dix années au plus tard... ». La politique de l'habitat appliquée constituait alors un des éléments clés de la pratique urbaine.

Le modèle historique du développement urbain ivoirien apparaît comme un urbanisme global qui s'inscrit dans un projet de société : initiateur et maître d'ouvrage, l'Etat ambitionnait de maîtriser l'ensemble du processus de production de la ville.

1.2.2. Des années 80 à la décennie 2010-2020

La crise économique des années quatre-vingts, puis l'instabilité du pays dans les années quatre-vingt-dix, ont fortement affaibli les leviers du modèle initial. La dernière réflexion initiée par le gouvernement sur le développement urbain a été conduite en 1991, à l'initiative du Ministère en charge de la Construction et de l'Urbanisme.

Avec l'appui de la Banque mondiale, celui-ci a initié une Revue du Secteur Urbain (RSU) afin d'établir un diagnostic et des recommandations pour une nouvelle politique publique de développement urbain adaptée aux nouveaux contextes socio-économique national.

Les conclusions de cette revue ont abouti à la formulation et à l'adoption par le Gouvernement en juin 1994 d'une stratégie de développement urbain de la Côte d'Ivoire 1995-2000.

Sa mise en œuvre s'est brutalement interrompue par le coup d'État de 1999 et les crises militaro-politiques successives que le pays a connues. Dès la fin de la crise post-électorale de 2011 et dans la perspective de la relance économique du pays, la Banque mondiale a de nouveau apporté son appui au Ministère en charge de la Construction et de l'Urbanisme, pour actualiser la revue du secteur urbain. Celle-ci s'est cependant limitée à un diagnostic des pratiques en cours et des insuffisances dans le secteur.

La réflexion stratégique à long terme sur le développement urbain en Côte d'Ivoire n'était plus au centre des projets gouvernementaux. Face à ce manque d'orientations nationales, la planification et la gestion urbaine ont été conduites en dehors de toute coordination. Les politiques publiques touchant à la ville (transport, logement, environnement, assainissement) continuent de se mener de façon cloisonnée, alors qu'elles doivent être menées dans le cadre de programmes transversaux et intégrées, de manière à répondre efficacement aux attentes des usagers.

Pour autant, des évolutions juridiques ont marqué le cadre normatif et constituent des leviers pour les politiques de développement urbain actuelles. Il s'agit de la politique de décentralisation et de la politique d'aménagement du territoire.

La décentralisation lancée en 1980 se caractérise par un transfert de compétences pour permettre aux collectivités territoriales de participer réellement au développement local. Le modèle est formalisé par un ensemble de textes législatifs et réglementaires, à savoir :

1. La loi n° 80-1180 du 17 octobre 1980 relative à l'organisation municipale ;
2. La loi n°2001-476 du 9 août 2001 relative à l'orientation sur l'organisation générale de l'administration territoriale ;
3. La loi n° 2003-208 du 7 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales : elle transfère d'importantes compétences aux entités territoriales décentralisées notamment, l'aménagement du territoire, la planification du développement, l'urbanisme et l'habitat.

Toutefois, l'ordonnance n°2011-262 portant orientation de l'organisation générale de l'Administration territoriale de l'Etat est revenue à une structure plus simple avec la commune et la région comme entités décentralisées. Le département, le district et la ville ont été supprimés.

L'ordonnance de 2011 est abrogée par la loi d'orientation n°2014-451 du 5 août 2014, dont le principal apport a été la création du district autonome, comme entité territoriale particulière, à la fois décentralisée et déconcentrée. Cette nouvelle entité territoriale ne compte, à ce jour, que deux unités, Abidjan et Yamoussoukro.

La structure de l'administration territoriale décentralisée comprend aujourd'hui 201 communes et 31 régions avec des pouvoirs d'actions limités sur le développement des villes, en raison de l'inefficacité des compétences transférées et du manque de ressources.

En 2006, l'État a adopté un nouveau cadre de politique d'aménagement du territoire.

Celui-ci s'articule autour de cinq mesures clés :

1. L'adoption d'une loi d'aménagement du territoire définissant le cadre juridique des interventions du Gouvernement central et des collectivités territoriales décentralisées ;
2. La mise sur pied d'un comité interministériel chargé de veiller à la cohérence entre les plans nationaux, urbains et sectoriels de développement des infrastructures ;
3. La création de conseils régionaux chargés de promouvoir un processus de développement participatif au niveau régional ;
4. Le rattachement des objectifs nationaux de développement aux plans régionaux de développement ;
5. La création d'un observatoire national des dynamiques spatiales au sein du Ministère du plan et du développement chargé de collecter, analyser et diffuser les informations spatiales (Ministère du Plan et du développement, 2006).

Toutefois, l'absence de Schéma national d'aménagement du territoire rend difficile la mise en cohérence des Plans régionaux de développement et des Plans nationaux sectoriels.

Au final, il existe des leviers diversifiés pour assurer une politique de développement urbain ambitieuse et efficace. Les stratégies d'investissement ont contribué à équiper et moderniser les villes qui sont ainsi devenues les lieux privilégiés de développement des activités économiques et de création des emplois modernes, attirant de ce fait les populations. Dans cette perspective, une véritable réflexion stratégique et prospective sur le secteur urbain s'impose pour assurer un développement urbain durable.

1.2.3. L'état du fait urbain en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire est devenue l'un des pays les plus urbanisés d'Afrique de l'Ouest avec un taux d'urbanisation estimée à environ 50,2% en 2014, contre environ 20% en 1963, 32% en 1975, 39% en 1988 et 42,5% en 1998. Ces taux de progression confirment ainsi l'accélération du processus d'urbanisation du pays.

En parallèle, c'est l'un des pays les plus dynamiques d'Afrique de l'Ouest. Avec une croissance du PIB réel de 8,2 % en moyenne sur la période 2012-2019, la Côte d'Ivoire a réussi à contenir la pandémie de COVID-19 et à maintenir une croissance positive en 2020 à 2 % (Banque Mondiale).

L'expérience des économies développées et émergentes démontre que le produit intérieur brut (PIB) par habitant augmente avec la progression de l'urbanisation. Néanmoins, l'accès à ce statut est intimement corrélé à un impératif de gestion rationnelle de l'urbanisation, ainsi que le souligne une étude de la Banque Mondiale². Une politique de la ville fondée sur une démarche partenariale et inclusive devra permettre à la Côte d'Ivoire de bien gérer et rationaliser son urbanisation pour atteindre son objectif de croissance durable basée sur le dynamisme des villes.

Le pays présente un maillage diversifié de villes qui sont d'autant plus d'atouts en termes de développement économique. On trouve :

1. Les grandes villes, telles qu'Abidjan, San Pedro et Yamoussoukro (connecteurs globaux), disposent d'un fort potentiel économique, offrent un environnement propice à l'innovation.
2. Les villes régionales (ou connecteurs régionaux) indispensables aux échanges commerciaux, relient les grandes villes ivoiriennes aux autres villes d'Afrique de l'Ouest (telles que Lagos, Accra, Ouagadougou et Monrovia) par des corridors de

² Repenser les villes ivoiriennes, Banque Mondiale, 2016.

transports routiers et ferroviaires. Il s'agit notamment de Bouaké et de Korhogo ; 3. Les petites villes (ou connecteurs locaux) concentrent l'essentiel de la production agricole et jouent un rôle crucial dans ce pays où le secteur agricole reste le premier employeur. Elles constituent une ressource essentielle pour l'alimentation des populations. Les questions d'intégration se trouvent au cœur des problématiques relatives au fait urbain en Côte d'Ivoire.

La réussite d'une politique de la ville repose sur la capacité à prendre en compte cette diversité afin de développer des solutions sur mesure, en lien avec les réalités locales. En matière d'intégration, de fortes inégalités subsistent : les bidonvilles, lieux de concentration de la pauvreté et d'exclusion sociale côtoient les zones résidentielles de haut standing et dessinent les contours d'un espace urbain fragmenté qui constitue un immense chantier pour l'action publique réformatrice.

Toutes les villes ivoiriennes sont également confrontées à d'importantes difficultés environnementales liées à la gestion des eaux usées et au traitement des déchets solides. Par exemple, à Abidjan, le transport et l'environnement posent de nombreuses difficultés dont l'impact se fait ressentir sur les populations les plus fragiles.

Enfin, au niveau des petites villes et des villes intermédiaires, qui abritent les grandes zones de production agricole, l'étude de la Banque mondiale pointe le manque d'infrastructures de bases (notamment en matière d'assainissement) et d'infrastructures routières pour assurer les liaisons entre les lieux de production, de stockage et de transformation. C'est un frein majeur au développement harmonieux du territoire.

Le contexte socio-économique de la Côte d'Ivoire est propice à l'élaboration d'une nouvelle politique, plus volontariste, tournée vers l'amélioration des cadres de vie urbains. La diversité des villes du territoire, les nombreuses connections entre mondes urbains et mondes ruraux constituent des opportunités sans précédent pour développer des approches ambitieuses, soutenues par une forte volonté politique.

1.2.4. Les défis clés pour les villes durables en Côte d'Ivoire

Les gouvernements nationaux et locaux sont des acteurs de premier plan pour faire face à la croissance urbaine exponentielle africaine. La condition de cette maîtrise passe par la définition d'un cadre stratégique national, développé en concertation avec l'ensemble des acteurs, qui s'appuie sur les trois piliers (environnemental, économique et social) du développement durable. Penser les villes sous cet angle invite à placer la qualité de vie des citoyens au cœur d'un projet politique, qui repose sur une gouvernance locale forte, qui favorise la participation des acteurs du territoire dans leur diversité.

Dans cette perspective, la ville durable repose sur des interventions multisectorielles et multi-acteurs, qui complexifient les interventions publiques et nécessitent une coordination accrue.

Dans sa phase de diagnostic, le Ministère de la Ville crée en 2019, a relevé plusieurs défis principaux autour de la ville qu'il est nécessaire d'intégrer et de considérer dans la formulation de la Politique Nationale de la Ville :

- **La gouvernance locale** : renforcer le pouvoir d'agir des villes (capacité d'action)

La maîtrise de l'expansion des villes africaines en général et ivoiriennes en particulier ne pourra être atteinte sans une gouvernance locale renforcée, tant au niveau des

compétences que des ressources financières afin de favoriser une appropriation des enjeux relatifs à la ville durable par l'ensemble des acteurs. Celle-ci doit porter sur l'accroissement des ressources locales, sur le renforcement des capacités de gestion urbaine et sur la tenue d'un dialogue et d'une coordination entre les acteurs mobilisés sur la ville. Elle doit s'appuyer sur des approches territoriales du développement local et reposer sur une décentralisation effective.

- Le financement de la ville : conforter les ressources actuelles et accompagner leur diversification

Afin de répondre aux enjeux locaux, l'État doit accompagner les autorités locales à mobiliser les ressources financières nécessaires à la gestion et à l'expansion des villes ivoiriennes. Il doit également appuyer le renforcement de la mobilisation des ressources « classiques » pour assurer des financements prévisibles dans le long terme (dotations de l'État, fiscalité locale). Enfin, il doit assurer la diversification des ressources sur les projets urbains, en créant des instruments et dispositifs nationaux de financement.

Ces dispositifs servent d'intermédiation financière pour des financements extérieurs fléchés sur la ville, pour stimuler l'emprunt en accompagnant le développement de dispositifs innovants de financement (mobilisation des ressources foncières, mobilisation de l'investissement privé, utilisation des technologies innovantes ayant des impacts sur les finances, etc.).

- Le changement climatique : un défi à relever avec les villes

Les villes sont les premiers territoires à être exposés aux enjeux du changement climatique. Fortement consommatrices d'énergie et émettrices de gaz à effet de serre (GES), elles font partie à la fois de l'équation du problème et des solutions pour faire face à ses enjeux. Pour la première fois, l'accord de Paris sur le Climat (2015) lors de la Conférence des Parties sur le Climat (COP21), reconnaît les villes comme un acteur de premier plan pour développer des politiques ambitieuses pour une transition décarbonée et engager des actions d'atténuation et d'adaptation. Le défi réside ainsi dans l'accompagnement politique et technique de l'ensemble des acteurs à agir pour des villes résilientes et sobres en carbone et dans la mise en place des dispositifs de prévention des risques liés au changement climatique, notamment la qualité de l'air ou les inondations.

- L'étalement urbain : la planification urbaine comme outil de gestion

À l'échelle des agglomérations, l'étalement urbain est une tendance forte, largement due à l'absence de stratégies de planification urbaine, la faiblesse des moyens techniques et financiers accordés aux collectivités territoriales, à la généralisation des modes de transport individuels et à la difficile maîtrise des marchés fonciers. L'extension spatiale des villes est plus rapide que la croissance démographique.

Cette croissance démographique entraîne de nombreuses nuisances : hausse des émissions de GES, allongement des temps de transport, empiétement sur les zones agricoles et naturelles, coût élevé de l'équipement des nouveaux quartiers et du raccordement des réseaux. Afin de limiter cet étalement, le défi réside dans la mise en œuvre opérationnelle de stratégies de planification territoriale, de politiques de la ville compacte et de politiques de renouvellement de la ville sur elle-même.

- La maîtrise du foncier : un enjeu majeur pour la gestion du développement urbain

La maîtrise foncière est un prérequis indispensable pour l'aménagement du territoire et le développement urbain, économique et social des villes ivoiriennes. La gestion

du foncier est bien souvent l'objet de flous juridiques, de conflits et de spéculations, limitant la garantie d'un développement urbain maîtrisé et freinant les investissements.

Dans un certain nombre de pays, l'offre foncière dite « formelle » est ainsi bien inférieure à la demande suscitée par la croissance urbaine. L'offre foncière équipée au prix de vente trop élevé est inaccessible pour une large part de la population. De plus, les marchés fonciers ne sont pas suffisamment régulés par la puissance publique (préemption et réglementation), faute de politique et de gouvernances foncières affirmées et abouties. Dès lors, un des défis du développement urbain durable réside dans le renforcement de la capacité des autorités publiques, centrales et locales, à équilibrer des besoins fonciers contradictoires, acquérir des réserves foncières, mettre en œuvre des outils opérationnels de gestion de l'utilisation des terres, réguler les marchés, bénéficier de la fiscalité foncière et sécuriser les droits d'occupation des sols et de contrôler les projets de lotissement et de construction.

- **Les quartiers précaires :** sortir de l'urbanisation informelle non maîtrisée

Les quartiers précaires, caractérisés généralement par trois types d'exclusion (urbaine, sociale et foncière), sont des parties de territoire en décrochage qui représentent un défi majeur pour les autorités publiques, d'ordre politique, social, économique, de sécurité et de santé publique.

L'enjeu principal est celui de l'intégration de ces quartiers, et de leurs habitants, au reste de l'espace urbain. L'objectif est de favoriser la mixité sociale et fonctionnelle et de permettre l'accessibilité aux services publics, aux réseaux de transport, à un environnement décent, au développement économique, mais aussi à l'égalité sociale et à la sécurité.

Le développement des quartiers informels est en grande partie due à la captation des espaces équipés par des acteurs de la spéculation foncière et immobilière générant des réserves foncières et favorisant la hausse des prix fonciers et immobiliers au détriment de l'intensification urbaine.

Cela est dû aussi aux difficultés pour les urbanistes de produire une ville équipée à des prix accessibles aux populations vulnérables. La compétition pour l'occupation des sols se fait au détriment des populations les plus fragiles qui n'ont d'autres choix que d'occuper les espaces résiduels (ravins, zones inondables, espaces sous intégrés ou à faible accessibilité). Cette situation aggrave les conditions de vie des populations les plus fragiles, favorise l'étalement urbain, complexifie l'accès à la ville de ces populations et crée des conditions génératrices de conflits (évictions rendues nécessaire pour des questions de sécurité, de réalisation d'infrastructures...). De nouvelles formes de planification spatiale restent à inventer pour mieux répondre aux défis de l'accès à la ville pour les populations vulnérables.

- **Les infrastructures et les services essentiels :** les rendre abordables et accessibles pour tous

La carence des services publics en ville limite considérablement leur développement et le bien-être des populations. L'enjeu pour la majorité d'entre elles consiste à se doter d'infrastructures publiques de qualité dans des secteurs clés (eau, assainissement, déchets, santé, éducation, électricité, transport public), mais aussi de disposer des moyens et compétences pour assurer la maintenance de ces services et équipements. Cette exigence d'amélioration de l'accès aux services essentiels pour les populations urbaines est un prérequis fondamental pour permettre le développement économique et social des métropoles.

- **Le développement économique local :** catalyser les richesses dans les espaces urbains

Lieux de création et de concentration de richesses, les villes contribuent activement à la croissance économique. Cependant, l'accroissement significatif des produits intérieurs bruts (PIB) dans les pays en développement et émergents, ces dernières années, se traduit rarement par la réduction du niveau de pauvreté urbaine.

De larges investissements spéculatifs locaux et internationaux perturbent les marchés foncier et immobilier au détriment de l'accès au logement et au foncier. La croissance des prix du foncier et de l'immobilier est plus rapide que celle des revenus de la population générant une exclusion spatiale des populations démunies des centres-villes équipés et abondant en emplois. Ces populations démunies sont rejetées à l'extérieur. Cela génère des surcoûts en équipement d'infrastructures de transport collectif et en infrastructures dans de nouvelles zones d'urbanisation. La régulation des marchés fonciers et immobiliers par la fiscalité locale s'avère indispensable pour rendre la ville plus accessible à tous. Les taux de chômage restent importants, notamment celui des jeunes et des femmes. La mise en œuvre de politiques publiques propices au développement économique local, est indispensable pour agir plus efficacement en faveur de la création d'emplois et pour sortir de l'économie informelle. Le développement économique ainsi entendu se base sur l'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire.

- **Les villes intermédiaires, lieux de concentration des principaux enjeux :** accompagner leur développement

La croissance urbaine des villes africaines connaît comme ailleurs dans le monde un effet de concentration sur les métropoles de plus de 500.000 habitants, aujourd'hui plus de la moitié des urbains vivent dans les métropoles et le phénomène s'accentue. Toutefois, les villes intermédiaires connaissent des taux de croissance très importants dont certaines d'entre elles atteignent chaque année le seuil des 500.000 habitants. Des villes intermédiaires seront les métropoles de demain et nécessitent une structuration de leur espace dès à présent.

Les villes intermédiaires sont moins équipées en infrastructures, mais aussi moins pourvues en capacités de gestion locale et en ressources financières que les grandes capitales économiques et politiques. Elles sont également souvent laissées au second rang de l'attention des gouvernements, des bailleurs et des partenaires techniques et financiers. Accompagner le développement de ces villes intermédiaires représente un levier essentiel vers un aménagement équilibré des territoires au sein des armatures urbaines nationales.

Ces défis constituent les priorités de l'Etat ivoirien vers un nouveau paradigme de gouvernance et d'actions pour construire les villes durables.

1.3. Précisions de l'approche méthodologique

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2021) distingue trois types de population. Les populations issues des ménages ordinaires (29 276 660), celles des ménages collectifs (106 743) et les sans-abris (5 0747). L'effectif global de la population recensée est de 29 389 150. Cet effectif a fait l'objet de publication pour les grands agrégats (âge, sexe, milieu, nationalité). L'ensemble des questions du recensement n'a pu être posé qu'aux résidents des ménages ordinaires compte tenu des contraintes liées aux deux autres catégories (collectifs et sans abris). Cela peut expliquer les écarts entre certaines données.

Urbanisation

RAPPORT THEMATIQUE | TOME 13

CHAPITRE II

**DYNAMIQUES DE
L'URBANISATION**



2.1. Évolution du taux d'urbanisation

2.1.1. Evolution du taux d'urbanisation

2.1.2. Etat actuel de l'urbanisation

2.1.3. État de l'urbanisation par région

2.2. Dynamiques démographiques et migratoires

2.2.1. Evolution des densités de population

2.2.2. Etat des densités par région

2.2.3. Migration interne et externe

CHAPITRE 2 : DYNAMIQUES DE L'URBANISATION

Ce chapitre explore les dynamiques qui sous-tendent le processus d'urbanisation, en examinant l'évolution du taux d'urbanisation au fil du temps, ainsi que les variations régionales et les densités de population. Il permet également d'explorer les dynamiques démographiques et migratoires qui influencent l'urbanisation, notamment la croissance de la population et les mouvements migratoires internes et externes.

2.1. Évolution du taux d'urbanisation

2.1.1. Evolution du taux d'urbanisation

Pour la première fois, la majorité de la population devient urbaine, avec un taux global d'urbanisation atteignant 53,5 %. Cela souligne un passage historique vers une société de plus en plus citadine. Dans le district d'Abidjan, le taux d'urbanisation est particulièrement frappant, atteignant 97,4 %, signe d'une forte attractivité de cette région. En revanche, les autres villes, avec un taux de 41,4 %, montrent que l'urbanisation est encore en cours de développement, et que des disparités subsistent entre Abidjan et les autres zones urbaines.

Tableau 2.1 : Taux d'urbanisation

	Population Urbaine	Population Totale	Taux d'urbanisation
District Abidjan	6 159 551	6 321 017	97,4
Autres villes	9 551 883	23 068 133	41,4
Total	15 711 434	29 389 150	53,5

Source : ANStat, RGPH 2021

Le taux d'urbanisation est passé de 2,1% en 1921 à 53,5% en 2021, indiquant une transition majeure de la population rurale vers les zones urbaines. La population urbaine a été multipliée par près de 500 en 100 ans, reflétant une urbanisation rapide et soutenue. Les périodes de 1926-1936 et 1945-1955 ont vu des taux d'accroissement très élevés, probablement dus à des migrations rurales-urbaines « exode rural » massives et à l'industrialisation. Depuis 1988, le taux d'accroissement de la population urbaine a tendance à diminuer, atteignant 3,9 % en 2021.

Tableau 2.2 : Taux de croissance urbaine

Année	Population urbaine	Taux d'urbanisation	Taux d'accroissement
1921	32 000	2,1	-
1926	50 000	2,9	9,3
1936	186 000	8,9	14,0
1945	330 000	12,9	6,6
1955	493 800	15,4	4,1
1965	980 000	24,5	7,1

Année	Population urbaine	Taux d'urbanisation	Taux d'accroissement
1975	2 146 293	32,0	8,2
1988	4 220 535	39,0	5,3
1998	6 529 138	42,5	4,5
2021	15 711 434	53,5	3,9

Source : F. Dureau, RGP-75, RGPH-88, RGPH-98, RGPH 2021

Le taux d'urbanisation a évolué de 11 points de pourcentage entre 1998 et 2021. La Côte d'Ivoire aura ainsi réalisé sa transition urbaine sur la période passant de 42,5% à 53,5%, avec une population urbaine qui représente dorénavant plus de la moitié de la population totale. Aussi la population urbaine s'établit-elle à 6 529 138 de personnes et à 15 711 434 respectivement en 1998 et 2021. Elle a par ailleurs plus que doublé sur la période avec un temps de doublement de l'ordre de 18 ans pour un taux de croissance moyen annuel de 3,9%.

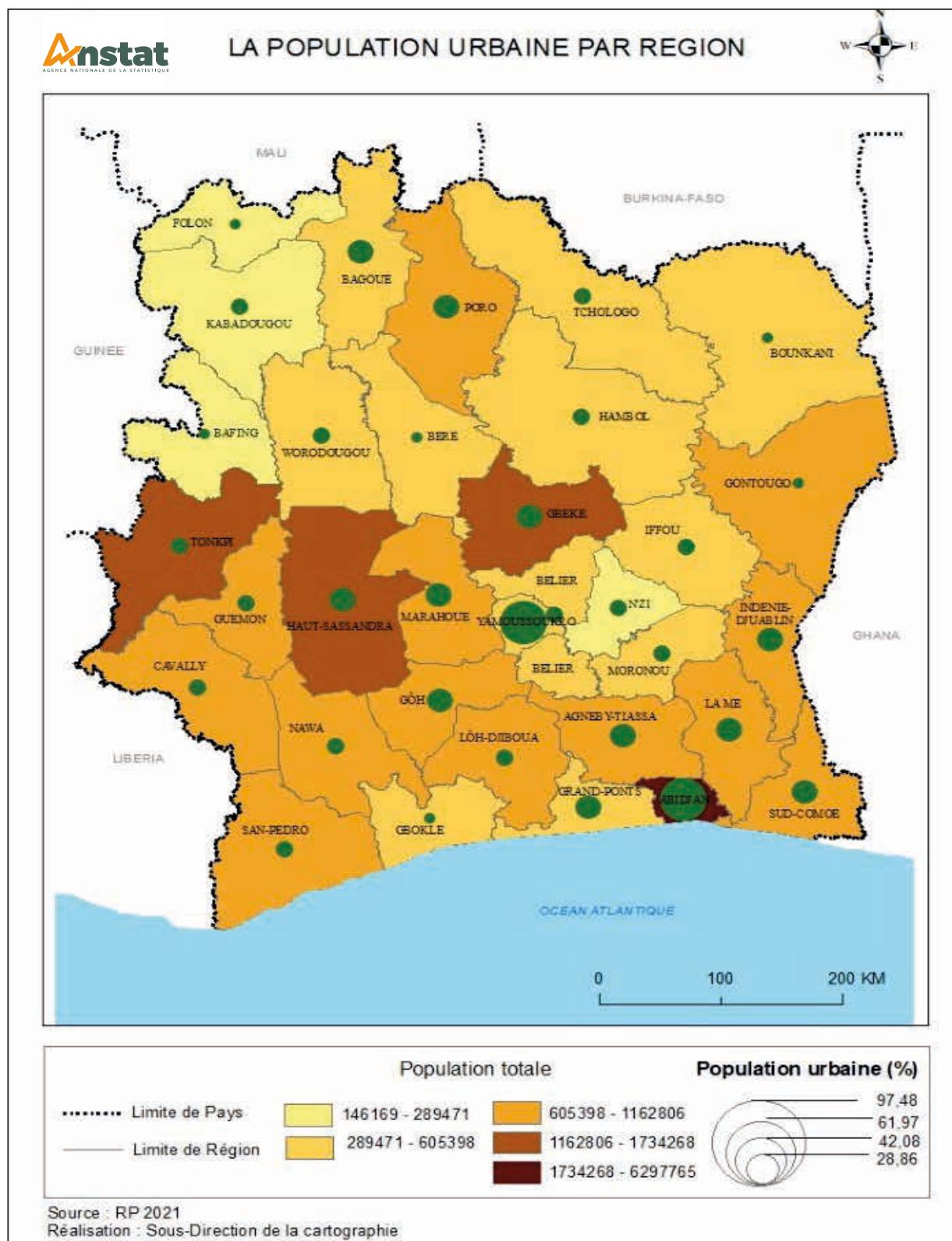
La stabilisation récente du taux d'accroissement nécessite une planification urbaine efficace pour gérer les défis liés à l'infrastructure et aux services publics. Cette transition vers une population majoritairement urbaine représente à la fois une opportunité pour le développement économique et un défi pour la gestion urbaine durable.

2.1.2. Etat actuel de l'urbanisation

La carte d'urbanisation de la Côte d'Ivoire permet de visualiser la distribution de la population urbaine et peut être utilisée en ce sens pour la planification urbaine, les études démographiques et la gestion des ressources.

Les régions autour des grandes villes telles qu'Abidjan, montrent une forte densité de population urbaine. Abidjan, en particulier, est un centre économique majeur et attire une grande partie de la population urbaine. Les villes principales comme Abidjan et Yamoussoukro sont des zones de forte concentration urbaine. On constate également que certaines régions, comme celles du sud et du centre, sont plus urbanisées que celles du nord et de l'ouest. Cela peut refléter des disparités économiques et des différences dans le développement des infrastructures.

Carte 2.1 : Poids démographique de la population urbaine



2.1.3. État de l'urbanisation par région

Le District Autonome d'Abidjan se distingue avec la plus grande population urbaine. Sur 6 321 017 que comptent le District, 6 159 551 personnes résident en milieu urbain.

Le District Autonome d'Abidjan a un taux d'urbanisation très élevé de 97,4%, ce qui reflète son statut de centre économique et urbain majeur en Côte d'Ivoire. À

l'opposé, les régions telles que le Bounkani avec un taux de 18,7% et le Béré avec 21,6% montrent un niveau de population urbaine bien plus faible, indiquant un caractère rural plus marqué. En moyenne, le taux d'urbanisation à l'échelle nationale est de 53,5%, illustrant une répartition assez équilibrée entre les populations rurales et urbaines, mais avec une forte variation selon les régions.

Les 5 régions avec les taux d'urbanisation les plus élevés sont :

- District Autonome d'Abidjan : 97,4%
- District Autonome de Yamoussoukro : 69,8%
- Gbéké : 62,0%
- Poro : 52,4%
- Grands-Ponts : 46,7%

Les 5 régions avec les taux d'urbanisation les plus bas sont :

- Bounkani : 18,7%
- Béré : 21,6%
- Folon : 21,8%
- Bafing : 23,7%
- Gbôklé : 26,0%

Tableau 2. 3: Taux d'urbanisation par région

District/Région	Population Urbaine	Population Totale	Taux d'urbanisation
District autonome d'Abidjan	6 159 551	6 321 017	97,4
Haut-Sassandra	764 766	1 739 697	44,0
Poro	545 336	1 040 461	52,4
Gbeke	838 965	1 352 900	62,0
Indenie-djuablin	327 348	716 443	45,7
Tonkpi	503 968	1 387 909	36,3
District autonome de Yamoussoukro	294 646	422 072	69,8
Gontougo	265 144	917 828	28,9
San-Pedro	444 275	1 060 724	41,9
Kabadougou	113 231	289 806	39,1
N'zi	87 147	254 623	34,2
Marahoué	425 482	981 180	43,4
Sud-comoé	356 571	784 893	45,4
Worodougou	137 962	429 812	32,1
Loh-djiboua	463 807	1 103 158	42,0
Agnéby-Tiassa	391 480	865 951	45,2
Goh	456 981	985 282	46,4
Cavally	294 882	708 241	41,6
Bafing	62 307	262 850	23,7
Bagoué	225 194	515 890	43,7
Bélier	153 317	415 593	36,9
Béré	106 491	492 151	21,6
Bounkani	79 812	427 037	18,7
Folon	31 834	146 209	21,8
Gboklé	119 678	460 980	26,0
Grands-ponts	210 035	450 007	46,7
Guémon	334 862	930 873	36,0
Hambol	242 372	612 029	39,6

District/Région	Population Urbaine	Population Totale	Taux d'urbanisation
Iffou	128 840	378 560	34,0
La mé	338 311	726 665	46,6
Nawa	404 741	1 165 472	34,7
Tchologo	228 922	603 084	38,0
Moronou	173 176	439 755	39,4
Total	15 711 434	29 389 150	53,5

Source : ANStat, RGPH 2021

2.2. Dynamiques démographiques et migratoires

Les dynamiques de l'urbanisation se réfèrent aux processus et aux changements qui accompagnent la croissance et le développement des villes. Ces dynamiques sont particulièrement visibles dans les pays africains et notamment en Côte d'Ivoire, où l'urbanisation rapide transforme profondément le paysage économique, social et politique. Les deux aspects les plus importants de ces dynamiques sont l'évolution de la population et la migration que nous analysons dans cette section.

2.2.1. Evolution des densités de population

La densité de population de la Côte d'Ivoire est de 91 habitants par km² en 2021, presque le double de sa valeur de 1998, mais la répartition par district est loin d'être homogène. La population a un taux de croissance de 2,9% et reste plus concentrée au centre et, surtout au Sud-Est, dominé par Abidjan.

Tableau 2. 4: Densité de population (hbts/km²) de 1975 à 2021

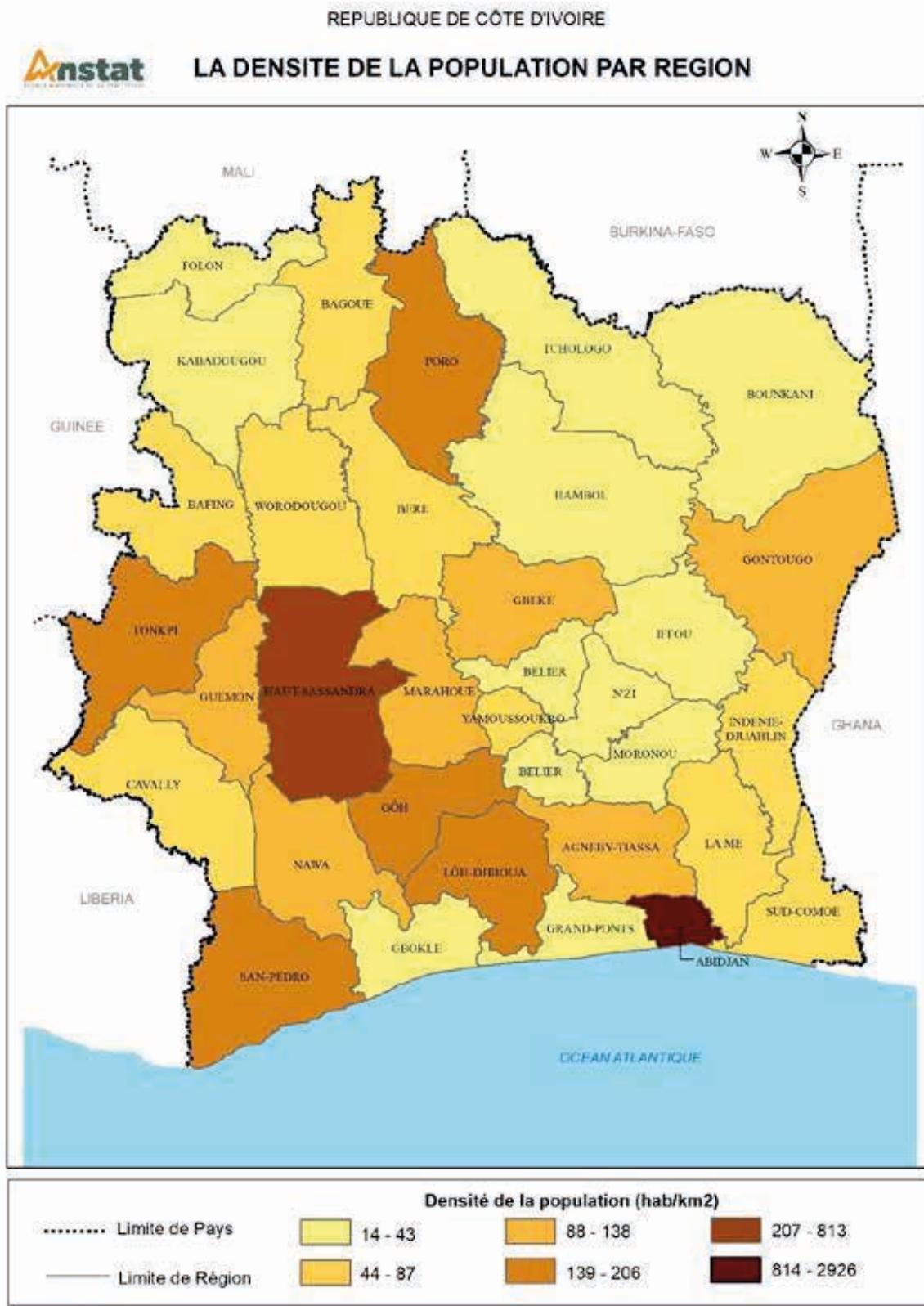
DATE	Population totale	Densité de population	Taux d'accroissement
1975	6 709 600	20,8	-
1988	10 815 694	33,5	3,7
1998	15 366 672	47,6	2,2
2021	29 389 150	91,1	2,9

Source : ANStat, RGPH 2021

2.2.2. Etat des densités par région

La carte de densité de la population par région montre que la région d'Abidjan, qui comprend la capitale économique du pays, a une densité de population élevée et demeure le principal centre urbain de la Côte d'Ivoire. La région des Savanes, située au nord du pays, a une densité de population plus faible. La région de Bouaké, dans le centre du pays, est une autre zone densément peuplée. Elle est un important centre commercial et industriel.

Carte 2.2 : Carte de la densité de population par région



2.2.3. Migration interne et externe

La migration joue un rôle clé dans la dynamique urbaine, particulièrement à Abidjan, qui se positionne comme un centre d'attraction majeur. Dans cette métropole, 38,5 % de la population est non migrante, tandis que les migrants internes représentent 52,9 % et les migrants internationaux, 8,5 %. Ce phénomène montre clairement qu'Abidjan est non seulement un foyer pour les résidents locaux, mais aussi un

carrefour pour ceux qui cherchent des opportunités économiques et sociales. La proportion élevée de migrants internes, dépassant celle des non-migrants, souligne la vitalité de la ville en tant que destination de choix.

Dans les autres villes du pays, la dynamique migratoire présente des caractéristiques différentes. Ici, la population non migrante est plus importante, représentant 61,7 %. Cependant, les migrants internes constituent toujours une part significative avec 32,5 %, tandis que les migrants internationaux, à 5,8 %, suggèrent une distribution plus variée de l'immigration. Ce contexte met en lumière un autre aspect de la migration : les autres villes jouent également un rôle crucial dans l'accueil des migrants, bien qu'elles ne soient pas perçues comme des pôles de concentration à la hauteur d'Abidjan.

Cette situation révèle que même si Abidjan est le principal centre d'attraction, d'autres villes émergent comme des destinations de migration, permettant une diversification de la population urbaine à travers le pays. La migration, tant interne qu'internationale, façonne profondément les structures démographiques des villes principales.

Tableau 2. 5: Migration de la population

		MIGRANT DUREE DE VIE			MIGRATION RECENTE			Total
		Non migrant	Migrant interne	Migrant International	Non migrant récent	Migrant récent interne	Migrant récent International	
Abidjan ville	Effectif	2 156 363	2 963 175	477 993	5 263 838	297 075	36 618	5 597 531
	%	38,5	52,9	8,5	94,0	5,3	0,7	100,0
Autres villes	Effectif	6 208 741	3 265 753	584 878	9 270 102	739 801	49 469	10 059 372
	%	61,7	32,5	5,8	92,2	7,4	0,5	100
Total	Effectif	8 365 104	6 228 928	1 062 871	14 533 940	1 036 876	86 087	15 656 903
	%	53,4	39,8	6,8	92,8	6,6	0,5	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

À Abidjan, la population est composée de 38,5 % de non-migrants, tandis que 52,9 % sont des migrants internes et 8,5 % des migrants internationaux. Ces chiffres indiquent une ville dynamique avec un fort attrait pour les migrants internes, probablement en raison des opportunités économiques et sociales qu'elle offre. La part de migrants récents, internes et internationaux, indique également que la ville continue d'accueillir de nouveaux arrivants.

À Bouaké, 65,2 % de la population est non migrante, avec 30,9 % de migrants internes et une plus faible proportion de migrants internationaux. Bien que Bouaké attire une population migrante, cette attraction est moins marquée que celle d'Abidjan, comme le montrent les proportions.

Dans d'autres villes telles que Korhogo, Daloa et Anyama, la tendance reste similaire, avec une présence significative de migrants internes et une proportion réduite de migrants internationaux. Cela suggère une préférence pour la migration interne, possiblement en raison de la proximité géographique et de l'accès à des opportunités locales. Cette dynamique contribue à une redistribution de la population à travers le pays, renforçant le tissu social et économique des différentes régions.

Tableau 2. 6: Migration de population vers certaines localités de plus de 100 000 habts

	MIGRANT DUREE DE VIE (%)			MIGRATION RECENTE (%)		
	Non migrant	Migrant interne	Migrant International	Non migrant récent	Migrant récent interne	Migrant récent International
Abidjan	38,5	52,9	8,5	94,0	5,3	0,7
Bouake	65,2	30,9	3,9	93,7	6,0	0,3
Korhogo	70,6	25,6	3,8	95,7	3,9	0,3
Daloa	63,5	33,6	3,0	92,9	6,8	0,3
Anyama	35,3	60,1	4,6	82,9	16,7	0,4
San-Pedro	48,4	45,0	6,6	92,9	6,6	0,5
Yamoussoukro	56,6	38,8	4,5	91,5	8,1	0,4
Divo	64,1	31,7	4,2	92,8	6,8	0,3
Gagnoa	58,8	36,2	5,0	93,3	6,3	0,4
Man	62,7	32,7	4,5	94,4	5,1	0,5
Bingerville	23,9	68,9	7,2	84,2	15,0	0,8
Soubré	58,0	37,1	4,9	94,3	5,4	0,3
Duékoué	58,9	36,5	4,6	89,0	10,6	0,4
Abengourou	56,5	39,2	4,3	89,2	10,3	0,4
Grand-Bassam	45,3	49,7	5,0	90,4	9,1	0,5
Bouaflé	57,9	39,3	2,8	91,0	8,8	0,2
Bondoukou	63,8	32,8	3,3	93,7	5,9	0,4

Source : ANStat, RGPH 2021

Urbanisation

RAPPORT THEMATIQUE | TOME 13

CHAPITRE III

**CARACTERISTIQUES
DE LA POPULATION
URBAINE**



3.1. Caractéristiques de la population urbaine

- 3.1.1. Population urbaine par sexe
- 3.1.2. Population urbaine par tranche d'âge
- 3.1.3. Population urbaine par niveau d'instruction
- 3.1.4. Population urbaine selon la situation matrimoniale
- 3.1.5. Population urbaine selon la situation professionnelle

3.2. La macrocéphalie d'Abidjan

CHAPITRE 3 : CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION URBAINE

Ce chapitre aborde les caractéristiques sociologiques et démographiques de la population urbaine en Côte d'Ivoire. Il met en lumière la macrocéphalie d'Abidjan, qui se distingue par sa taille et sa concentration démographique, créant des enjeux uniques en matière d'urbanisation et de développement. Ce chapitre vise à fournir une vue d'ensemble des dynamiques qui façonnent la vie urbaine, tout en identifiant les défis et les opportunités qui en découlent pour les politiques publiques et le développement durable.

3.1. Caractéristiques de la population urbaine

3.1.1. Population urbaine par sexe

Le tableau ci-dessous montre une légère prédominance masculine au niveau national urbain, avec 51,7% d'hommes (soit 8 120 030 individus) contre 48,3% de femmes (7 591 404 individus). Dans le District Autonome d'Abidjan, la répartition entre les sexes est relativement équilibrée, avec 50,8% d'hommes et 49,2% de femmes. De manière similaire, le District Autonome de Yamoussoukro présente une population urbaine composée de 50,7% d'hommes et 49,3% de femmes.

Certaines régions, cependant, montrent une concentration plus marquée de la population masculine. Par exemple, la région de Cavally enregistre la proportion la plus élevée d'hommes avec 55,0% contre 45,0% de femmes. Des tendances similaires sont observées dans les régions de Gbôklé et de Guémon, où la population masculine représente respectivement 54,2% et 53,7%. De nombreuses autres régions telles que Béré, Tonkpi et Marahoué se situent autour de 52 à 53% d'hommes.

Tableau 3. 1: Répartition de la population urbaine par sexe

District/Région	POPULATION URBAINE					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
District autonome d'abidjan	3 126 025	50,8	3 033 526	49,2	6 159 551	100
Haut-sassandra	400 314	52,3	364 452	47,7	764 766	100
Poro	278 595	51,1	266 740	48,9	545 336	100
Gbeke	437 046	52,1	401 919	47,9	838 965	100
Indenie-djuablin	170 465	52,1	156 882	47,9	327 348	100
Tonkpi	266 570	52,9	237 398	47,1	503 968	100
District autonome de yamoussoukro	149 492	50,7	145 154	49,3	294 646	100
Gontougo	136 700	51,6	128 444	48,4	265 144	100
San-pedro	234 678	52,8	209 597	47,2	444 275	100
Kabadougou	60 075	53,1	53 156	46,9	113 231	100
N'zi	43 792	50,3	43 356	49,7	87 147	100
Marahoué	224 679	52,8	200 803	47,2	425 482	100
Sud-comoe	182 483	51,2	174 089	48,8	356 571	100
Worodougou	72 308	52,4	65 654	47,6	137 962	100
Loh-djiboua	241 729	52,1	222 078	47,9	463 807	100

District/Région	POPULATION URBAINE					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Agneby-tiassa	203 559	52,0	187 921	48,0	391 480	100
Goh	236 138	51,7	220 843	48,3	456 981	100
Cavally	162 103	55,0	132 778	45,0	294 882	100
Bafing	32 891	52,8	29 416	47,2	62 307	100
Bagoue	116 453	51,7	108 740	48,3	225 194	100
Belier	80 183	52,3	73 134	47,7	153 317	100
Bere	56 274	52,8	50 216	47,2	106 491	100
Bounkani	41 409	51,9	38 402	48,1	79 812	100
Folon	16 770	52,7	15 064	47,3	31 834	100
Gbokle	64 896	54,2	54 782	45,8	119 678	100
Grands-ponts	108 323	51,6	101 711	48,4	210 035	100
Guemon	179 815	53,7	155 047	46,3	334 862	100
Hambol	126 500	52,2	115 871	47,8	242 372	100
Iffou	67 319	52,2	61 521	47,8	128 840	100
La me	177 559	52,5	160 752	47,5	338 311	100
Nawa	216 219	53,4	188 522	46,6	404 741	100
Tchologo	117 625	51,4	111 296	48,6	228 922	100
Moronou	91 040	52,6	82 137	47,4	173 176	100
Total	8 120 030	51,7	7 591 404	48,3	15 711 434	100

Source : ANStat, RGPH 2021

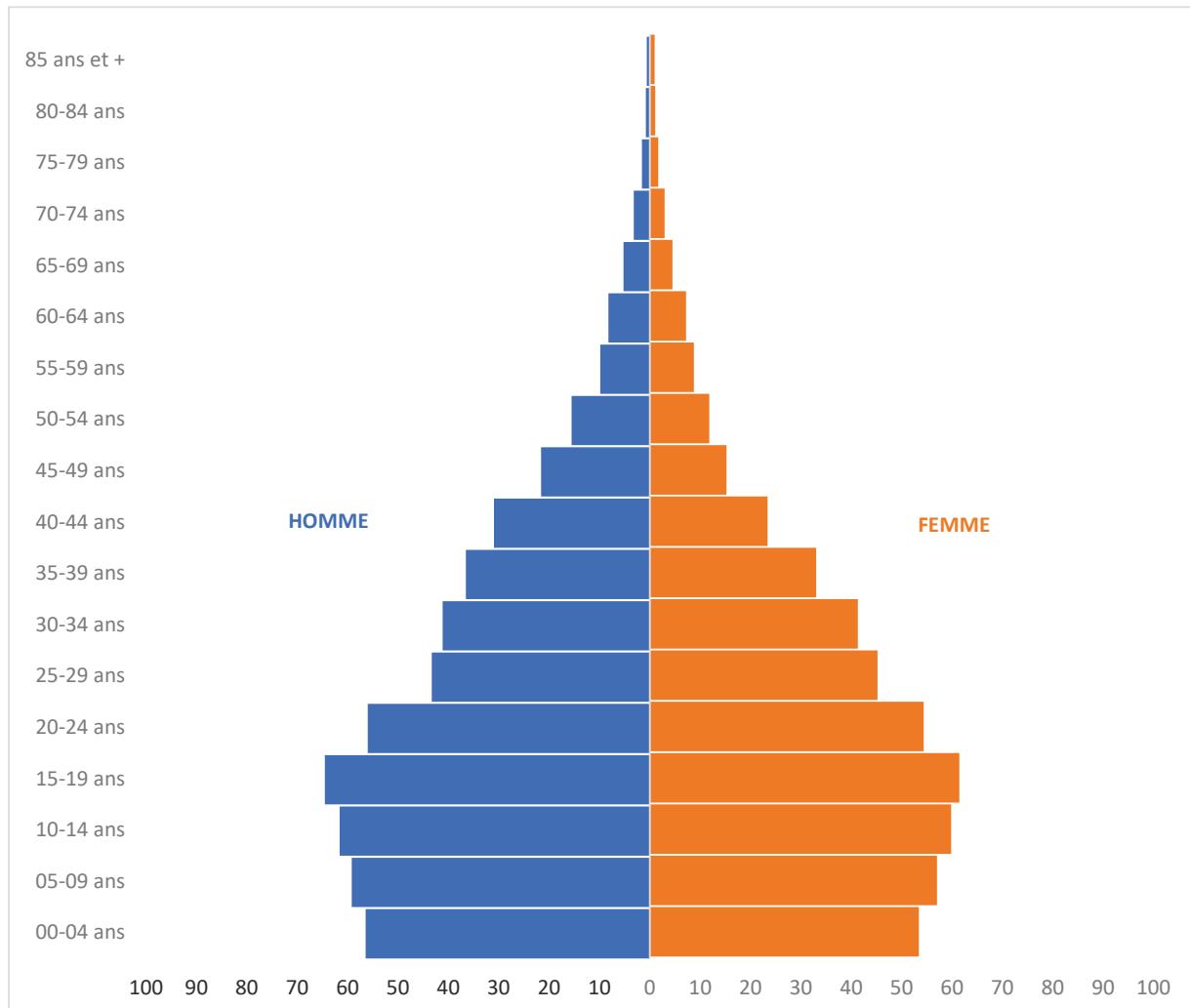
3.1.2. Population urbaine par tranche d'âge

La pyramide des âges est un outil précieux pour comprendre la structure démographique et planifier les besoins futurs en matière de services sociaux, d'éducation, de santé et de retraite.

Les groupes d'âge inférieurs, de 0 à 4 ans jusqu'à 20 à 24 ans, montrent une population importante, indiquant une base large de jeunes dans la population urbaine ivoirienne. Jusqu'à l'âge de 24 ans, il y a un équilibre relativement proche entre les populations masculine et féminine, avec un léger excédent masculin.

À partir de 25 ans, la pyramide commence à s'inverser, avec une diminution progressive de la population dans les tranches d'âge supérieures. Dans les groupes d'âge plus avancés, notamment à partir de 60 ans, la population féminine tend à surpasser la population masculine, ce qui est cohérent avec la tendance à une plus grande longévité chez les femmes.

Le rapport de masculinité varie à travers les groupes d'âge, avec des valeurs supérieures à 100% pour les jeunes et diminuant avec l'âge, reflétant la structure démographique et les différences de mortalité entre les sexes.

Graphique 3. 1: Pyramide des âges de la population urbaine

3.1.3. Population urbaine par niveau d'instruction

L'analyse de la population par niveau d'instruction montre qu'une partie de la population urbaine n'a pas de niveau d'instruction formelle, avec 301 649 hommes et 278 245 femmes, représentant 6,1% et 6,7% de leur population respective. Cela montre que 6,4% de la population urbaine totale est sans niveau d'instruction. Le niveau primaire est atteint par 1 557 400 hommes et 1 576 122 femmes, constituant 31,3% et 38,0% de leur population respective. Cela montre que 34,3% de la population urbaine a un niveau d'éducation primaire. Le niveau secondaire est le plus courant, avec 2 316 257 hommes et 1 829 253 femmes, soit 46,5% et 44,1% de leur population respective. Ils forment 45,4% de la population urbaine totale. 769 587 hommes et 448 956 femmes ont un niveau d'éducation universitaire, représentant 15,5% et 10,8% de leur population respective. Cela constitue 13,3% de la population urbaine totale. Une petite proportion de la population, 36 206 hommes et 15 244 femmes, ne sait pas ou n'a pas précisé son niveau d'éducation, représentant 0,7% et 0,4% de leur population respective.

Tableau 3. 2: Répartition de la population urbaine par niveau d'instruction (6 ans et plus)

	Population urbaine					
	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Aucun niveau	301 649	6,1	278 245	6,7	579 893	6,4
Primaire	1 557 400	31,3	1 576 122	38,0	3 133 523	34,3

	Population urbaine					
	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Secondaire	2 316 257	46,5	1 829 253	44,1	4 145 510	45,4
Universitaire	769 587	15,5	448 956	10,8	1 218 543	13,3
Ne sait pas	36 206	0,7	15 244	0,4	51 450	0,6
Ensemble	4 981 100	100,0	4 147 819	100,0	9 128 919	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

La répartition de la population en âge d'avoir un niveau d'instruction formelle montre une disparité importante entre les régions. Le District autonome d'Abidjan se distingue avec un taux élevé d'instruction secondaire (45,2%) et universitaire (20,9%), ce qui reflète la concentration des institutions éducatives et des opportunités dans la capitale économique.

Dans les régions comme le Haut-Sassandra, Poro, Gbeke et Indenie-Djuablin, plus de la moitié de la population a atteint au moins le niveau secondaire, indiquant l'importance accordée à l'éducation secondaire et peut-être une transition vers une main-d'œuvre plus qualifiée.

Des régions telles que le Tonkpi et le District autonome de Yamoussoukro montrent une répartition équilibrée entre les niveaux primaire et secondaire, avec une présence notable de l'éducation universitaire, en particulier à Yamoussoukro avec 14,5%.

Des régions comme le Cavally et le Bafing ont des taux d'instruction universitaire relativement bas, ce qui peut indiquer un accès limité à l'enseignement supérieur ou des priorités éducatives différentes.

Tableau 3.3: Répartition de la population urbaine âgée de 6 ans ou plus selon le niveau d'instruction

Région	Niveau d'instruction										Ensemble	
	Sans niveau		Primaire		Secondaire		Universitaire		Ne sait pas			
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
District autonome d'Abidjan	66 176	1,7	1 220 906	31,2	1 768 111	45,2	816 451	20,9	36 181	0,9	3 907 826	100,0
Haut-Sassandra	12 004	3,2	137 635	36,8	190 872	51,1	32 226	8,6	1 037	0,3	373 774	100,0
Poro	9 574	3,9	94 589	38,1	114 735	46,3	28 315	11,4	775	0,3	247 988	100,0
Gbeke	10 743	2,4	157 927	35,4	210 266	47,1	65 936	14,8	1 387	0,3	446 260	100,0
Indenie-djuablin	4 505	2,6	65 787	37,5	88 190	50,3	16 124	9,2	701	0,4	175 308	100,0
Tonkpi	8 093	3,2	101 078	40,0	128 544	50,9	14 218	5,6	623	0,2	252 556	100,0
District autonome de Yamoussoukro	4 567	2,7	58 904	34,2	83 196	48,3	24 912	14,5	763	0,4	172 342	100,0
Gontougo	5 435	3,9	53 660	38,4	71 472	51,1	8 719	6,2	496	0,4	139 782	100,0
San-Pedro	6 598	2,9	89 206	39,6	109 785	48,7	18 816	8,4	929	0,4	225 335	100,0
Kabadougou	2 324	4,9	19 629	41,0	22 538	47,1	3 188	6,7	139	0,3	47 818	100,0
N'zi	928	1,7	18 909	34,0	30 791	55,3	4 784	8,6	271	0,5	55 683	100,0
Marahoue	4 969	3,3	56 362	37,6	78 319	52,2	10 042	6,7	241	0,2	149 932	100,0
Sud-Comoé	4 800	2,2	76 684	35,4	102 186	47,2	31 699	14,6	1 257	0,6	216 626	100,0
Worodougou	2 097	3,8	24 029	43,6	25 543	46,4	3 287	6,0	144	0,3	55 101	100,0
Loh-djiboua	6 921	2,8	94 440	37,7	133 767	53,4	14 798	5,9	750	0,3	25 0675	100,0
Agneby-tiassa	6 285	2,7	90 438	39,3	114 685	49,9	17 820	7,8	684	0,3	229 912	100,0
Goh	8 091	3,3	94 793	39,1	123 249	50,9	15 322	6,3	891	0,4	242 347	100,0
Cavally	5 661	4,5	53 975	43,0	60 027	47,8	5 490	4,4	307	0,2	125 460	100,0

Région	Niveau d'instruction									Ensemble		
	Sans niveau		Primaire		Secondaire		Universitaire		Ne sait pas			
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Bafing	1 140	4,7	10 408	42,6	11 209	45,9	1 643	6,7	32	0,1	24 433	100,0
Bagoue	3 085	4,3	29 849	41,2	34 936	48,3	4 276	5,9	230	0,3	72 376	100,0
Belier	1 947	2,3	33 553	38,8	43 821	50,7	6 924	8,0	216	0,3	86 460	100,0
Bere	1 889	4,3	17 520	39,6	22 477	50,8	2 302	5,2	88	0,2	44 276	100,0
Bounkani	1 233	3,9	14 207	45,0	14 219	45,0	1 820	5,8	98	0,3	31 578	100,0
Folon	506	5,0	4 932	48,7	4 118	40,6	547	5,4	30	0,3	10 133	100,0
Gbokle	2 069	3,7	22 662	40,0	28 934	51,1	2 810	5,0	111	0,2	56 586	100,0
Grands-ponts	2 936	2,3	46 518	36,9	63 513	50,4	12 456	9,9	541	0,4	125 964	100,0
Guemon	6 037	3,9	61 843	40,0	79 902	51,7	6 552	4,2	296	0,2	154 630	100,0
Hambol	3 632	3,8	38 642	40,2	47 317	49,3	6 239	6,5	187	0,2	96 016	100,0
Iffou	1 493	2,4	21 933	35,4	33 864	54,6	4 538	7,3	168	0,3	61 996	100,0
La me	5 028	2,7	78 193	41,2	92 429	48,7	13 455	7,1	512	0,3	189 617	100,0
Nawa	6 642	3,0	83 294	37,9	118 704	54,0	10 848	4,9	454	0,2	219 942	100,0
Tchologo	3 403	3,9	36 123	41,2	42 362	48,3	5 633	6,4	231	0,3	87 752	100,0
Moronou	2 798	3,0	34 885	37,7	48 941	52,9	5 760	6,2	131	0,1	92 515	100,0
Ensemble	213 610	2,5	3 043 513	35,1	4 143 024	47,8	1 217 952	14,0	50 903	0,6	8 669 002	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

3.1.4. Population urbaine selon la situation matrimoniale

La majorité des hommes (58,9%) et des femmes (50,4%) sont célibataires, représentant ensemble 54,8% de la population urbaine totale. En ce qui concerne l'union libre, 13,0% des hommes et 14,4% des femmes sont dans cette situation, soit 13,7% de la population urbaine. Environ 27,4% des hommes et 31,5% des femmes sont mariés, ce qui constitue 29,4% de la population urbaine totale. Les pourcentages de personnes séparées ou divorcées sont faibles pour les deux sexes. Enfin, la proportion de veuves est significativement plus élevée chez les femmes, avec seulement 0,5% des hommes veufs contre 3,4% des femmes, ce qui reflète la tendance générale à une plus grande longévité chez les femmes.

Tableau 3. 4: Répartition de la population urbaine de 12 ans et plus, par situation matrimoniale et selon le sexe

Situation matrimoniale	Population urbaine					
	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Célibataire	3 437 117	58,9	2 742 856	50,4	6 179 973	54,8
Union libre	757 101	13,0	782 531	14,4	1 539 632	13,7
Marié(e)	1 596 709	27,4	1 714 044	31,5	3 310 753	29,4
Séparé(e)	5290	0,1	9 237	0,2	14 527	0,1
Divorcé(e)	6786	0,1	12 940	0,2	19 726	0,2
Veuf (ve)	28 285	0,5	182 988	3,4	211 274	1,9
Non déclaré	189	0,0	177	0,0	366	0,0
Ensemble	5 831 477	100,0	5 444 773	100,0	11 276 250	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

3.1.5. Population urbaine selon la situation professionnelle

La répartition de la population urbaine par situation professionnelle et selon le sexe indique que les hommes sont majoritairement salariés (37,9%) et travailleurs à leur compte propre (49,7%), tandis que les femmes sont plus souvent travailleuses à leur compte propre (58,3%) et salariées (28,9%).

Tableau 3.5: Répartition de la population urbaine par situation professionnelle et selon le sexe

	Population urbaine					
	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Salarié	691 378	37,9	321 283	28,9	1 012 661	34,5
Employeur	90 017	4,9	36 329	3,3	126 346	4,3
Travailleur à son compte propre	906 056	49,7	648 530	58,3	1 554 586	52,9
Membre de coopératives de producteurs	13 526	0,7	6 617	0,6	20 143	0,7
Travailleur collaborant dans l'entreprise familial/Aide familiale	60 446	3,3	42 504	3,8	102 950	3,5
Non Classable	18 731	1,0	11 428	1,0	30 159	1,0
Ne sait pas	44 402	2,4	45 247	4,1	89 649	3,1
Ensemble	1 824 555	100,0	1 111 940	100,0	2 936 496	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

3.2. La macrocéphalie d'Abidjan

La ville d'Abidjan illustre de manière emblématique l'urbanisation rapide en Côte d'Ivoire. En effet, en quelques décennies, Abidjan est devenue la métropole ivoirienne par excellence et, avec ses plus de cinq millions d'habitants en 2021, l'une des grandes villes de l'Afrique sub-saharienne.

Village Ebrié au début du siècle dernier (1900), Abidjan a pris forme avec les premiers travaux de lotissement en 1903 et à l'emplacement actuel de la commune du Plateau en 1904. Sa vocation urbaine a réellement commencé avec l'arrivée de la voie ferrée Abidjan-Niger en 1906 et la création des premiers services administratifs.

Les grands travaux d'aménagement du site, entrepris par le colonisateur (la percée du canal de Vridi, la construction des wharfs de Port Bouët et d'un port en eau profonde, etc.), ont confirmé le caractère urbain d'Abidjan. De village et petite ville, Abidjan est devenue la capitale nationale en 1934.

Abidjan a connu un nouvel essor marqué par des réalisations majeures qui ont transformé et modernisé la ville. L'extension et la modernisation de l'aéroport international Félix-Houphouët-Boigny ont renforcé la position d'Abidjan comme un hub aérien régional. La réhabilitation et l'extension du port autonome d'Abidjan ont amélioré les capacités de traitement des marchandises, stimulant ainsi le commerce et l'économie.

Le développement des infrastructures routières a été une priorité, avec la construction du quatrième pont reliant les communes de Yopougon et du Plateau, le troisième pont reliant les communes de Cocody et Marcory et le cinquième pont reliant les communes du Plateau et Cocody désengorgéant ainsi les voies existantes et facilitant la circulation. Le projet de métro d'Abidjan, en cours de réalisation, promet de révolutionner le transport urbain en offrant une alternative rapide et efficace aux embouteillages. Les efforts de modernisation ne s'arrêtent pas là. Le projet d'extension de la Cité Administrative vise à regrouper les services gouvernementaux

en un seul lieu, améliorant l'efficacité administrative. Les initiatives de rénovation urbaine et de construction de logements sociaux ont permis de répondre à la demande croissante de logements, améliorant les conditions de vie des habitants.

De nos jours, Abidjan continue de dominer les autres villes à tous points de vue : démographique, économique, administratif, socio-culturel et politique. C'est aussi le principal centre des affaires. Par son pouvoir attractif, Abidjan exerce son influence sur toutes les régions du pays et au-delà, sur la sous-région ouest-africaine.

Tableau 3. 6: Évolution de la population de la ville d'Abidjan

DATE	POPULATION	CROISSANCE
1912	1 400	-
1920	5 300	18,1
1934	17 000	8,7
1945	46 000	9,5
1950	65 000	7,2
1955	125 000	14
1960	180 000	7,6
1963	254 000	12,2
1970	550 000	11,7
1975	951 216	11,6
1988	1 929 079	5,6
1998	2 877 948	4,1
2021	5 616 633	2,9

Source : Population de la Côte-d'Ivoire 1984, RGPH-88, 98 et 2021

En tant qu'agglomération, Abidjan est le principal pôle de concentration démographique du pays. En effet, la population de la ville d'Abidjan est estimée à 5 616 633 habitants en 2021, représentant une part significative de la population urbaine et totale de la Côte d'Ivoire. De 1955, date du premier recensement de la ville (120 000 à 5 597 531 habitants) à nos jours, la ville a connu un taux d'accroissement annuel moyen très élevé, principalement grâce au percement du Canal de Vridi, à l'arrivée du chemin de fer Abidjan-Niger et à l'ouverture du port en eau profonde d'Abidjan. La disponibilité d'importants emplois urbains, ne nécessitant pas une qualification professionnelle préalable, et la facilité de s'installer dans l'informel continuent d'attirer la population nationale et étrangère.

En 2021, Abidjan est une métropole moderne avec des infrastructures de transport développées, un centre financier dynamique et une diversité culturelle riche. Les défis liés à l'urbanisation rapide, tels que la gestion de la population croissante, l'amélioration des infrastructures et la préservation de l'environnement, restent cependant des enjeux cruciaux pour assurer un développement durable et harmonieux de la ville. Grâce aux efforts continus de modernisation et de développement, Abidjan est sur la voie de devenir une ville de classe mondiale, ainsi elle pourrait être assimilée à une mégapole car sa croissance吸 les villes environnantes comme Songon, Bingerville, Grand-Bassam, Jacqueville et Anyama.

Répartition Ethnique à Abidjan :

- **Akan** : constituant 39,5% de la population ethnique d'Abidjan, les Akan sont le groupe le plus représenté.
- **Mandé du Nord** : avec 26,8%, ce groupe est le deuxième plus important.
- **Krou et Voltaïques/Gur** : ils représentent respectivement 12,5% et 13,5% de la population ethnique d'Abidjan.

Population Non Ivoirienne : les données montrent que la population non ivoirienne vivant à Abidjan est majoritairement composée de personnes provenant des pays voisins comme le Burkina Faso (38,7% des personnes nées en Côte d'Ivoire et 28,0% des personnes nées hors de la Côte d'Ivoire), le Mali, et la Guinée.

Tableau 3. 7: Population de la ville d'Abidjan selon le groupe ethnique et la nationalité

		Abidjan ville	% Sous-Total	% du total
Groupe Ethnique	Akan	1 730 841	39,5	30,9
	Krou	548 223	12,5	9,8
	Mande du nord	1 175 133	26,8	21,0
	Voltaïque/Gur	591 474	13,5	10,6
	Mande du sud	307 444	7,0	5,5
	Naturalisé	25 251	0,6	0,5
	Autre ivoirien(ne)	3 986	0,1	0,1
	Sous total	4 382 353	100,0	78,3
Née en Côte d'Ivoire	Bénin	36 332	4,8	0,6
	Burkina-Faso	294 929	38,7	5,3
	Ghana	26 181	3,4	0,5
	Guinée	72 198	9,5	1,3
	Mali	179 575	23,6	3,2
	Niger	29 072	3,8	0,5
	Nigéria	43 965	5,8	0,8
	Togo	36 990	4,9	0,7
	Autres nationalités /ND	42 890	0,3	0,8
	Sous Total	762 133	100,0	13,6
Née Hors Cote d'ivoire	Bénin	17 951	4,0	0,3
	Burkina-Faso	126 960	28,0	2,3
	Ghana	16 594	3,7	0,3
	Guinée	45 419	10,0	0,8
	Mali	101 751	22,5	1,8
	Niger	54 864	12,1	1,0
	Nigéria	23 044	5,1	0,4
	Togo	25 377	5,6	0,5
	Autres nationalités /ND	41 085	0,2	0,7
	Sous Total	453 045	100,0	8,1
Total		5 597 531		100,0
Non déclarés (ND)		19 102		

Source : ANStat, RGPH 2021

Urbanisation

RAPPORT THEMATIQUE | TOME 13

CHAPITRE IV

**CARACTERISTIQUES
DE L'HABITAT
URBAIN**



4.1. Accès au logement en milieu urbain

- 4.1.1. Type de construction des logements urbains
- 4.1.2. Statut d'occupation des logements
- 4.1.3. Loyer mensuel

4.2. Commodités de logement et précarité résidentielle

4.3. Situation de précarité résidentielle avancée

- 4.3.1. Principal lieu d'aisance en milieu urbain
- 4.3.2. Principale source en eau de boisson
- 4.3.3. Principal mode d'évacuation des ordures ménagères
- 4.3.4. Principal mode d'évacuation des eaux usées
- 4.3.5. Espace de vie disponible en milieu urbain

4.4. Situation de précarité avancée en milieu urbain

4.5. Moyens de déplacement et équipements utilisés

- 4.5.1. Moyens de déplacement disponibles dans les ménages urbains
- 4.5.2. Équipements électroménagers
- 4.5.3. Équipements audio visuels et TIC

CHAPITRE IV : CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT URBAIN

L'urbanisation rapide et continue transforme profondément les modes de vie. Ce chapitre se propose d'étudier les caractéristiques de l'habitat urbain en Côte d'Ivoire, en mettant l'accent sur l'accès au logement, les commodités disponibles et les situations de précarité. Il permet d'explorer notamment les différents types de logements, les conditions d'occupation, les équipements ménagers et les moyens de transport utilisés par les populations vivant dans les zones urbaines.

4.1. Accès au logement en milieu urbain

4.1.1. Type de construction des logements urbains

La répartition des ménages urbains par type de construction montre que les maisons simples sont les plus courantes à Abidjan (21,9%) et dans les autres villes (36,7%). Les concessions sont également répandues, représentant 32,3% à Abidjan et 30,3% ailleurs. Les appartements sont plus fréquents à Abidjan (15,8%) que dans les autres villes (1,0%), tandis que les villas et les logements en bande constituent une part significative du paysage urbain dans les deux zones. Les baraquas et les cases traditionnelles sont moins communes, et une très petite fraction de la population vit dans des logements non classés.

Tableau 4. 1: Répartition des ménages urbains par type de construction

	Milieu de résidence					
	Abidjan		Autres villes		Ensemble	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
Villa	74 745	5,9	156 169	7,9	230 914	7,1
Maison simple	276 267	21,9	725 145	36,7	1 001 412	30,9
Logement en bande	253 903	20,1	443 258	22,4	697 161	21,5
Appartement dans un immeuble	199 011	15,8	19 508	1,0	218 519	6,7
Concession	408 011	32,3	598 887	30,3	1 006 898	31,1
Case traditionnelle	472	0,0	16 465	0,8	16 937	0,5
Baraque	49 152	3,9	16 358	0,8	65 510	2,0
Autre	186	0,0	153	0,0	339	0,0
Total	1 261 747	100,0	1 975 943	100,0	3 237 690	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

4.1.2. Statut d'occupation des logements

La répartition des ménages urbains selon le statut d'occupation montre que 1 832 191 de ménages sont en location simple (56,6%), 1 031 959 sont des propriétaires (31,9%), 191 489 sont dans des logements gratuits (5,9%), 127 456 sont en location-vente (3,9%), 37 005 sont dans des logements de fonction (1,1%) et 17 025 sont des propriétaires à terme (0,5%).

La répartition des ménages urbains propriétaires de leur logement met en lumière des différences significatives entre Abidjan et les autres villes :

- **Location simple** : à Abidjan, la majorité des résidents urbains sont locataires (76,1%), tandis que dans les autres villes, ce chiffre est de 44,1%.
- **Propriété** : les autres villes ont un taux de propriété nettement plus élevé (42,2%) comparé à Abidjan (15,6%).

- **Location-vente** : les chiffres sont relativement similaires, avec 3,9% à Abidjan et 4,0% dans les autres villes.
- **Logement gratuit** : plus fréquent dans les autres villes (7,9%) que dans Abidjan (2,8%).
- **Logement de fonction** : peu courant dans les deux cas, avec 1,2% à Abidjan et 1,1% dans les autres villes.
- **Propriétaire à terme** : très peu de personnes sont dans cette situation, avec seulement 0,3% à Abidjan et 0,7% dans les autres villes.

Ces données sont pertinentes pour comprendre les dynamiques du logement urbain et peuvent influencer les politiques de logement, les programmes de développement urbain et les stratégies d'investissement immobilier. Ils mettent en évidence la nécessité de diversifier les options de logement et d'améliorer l'accessibilité à la propriété, en particulier dans les grandes villes comme Abidjan.

Tableau 4. 2: Répartition des ménages urbains propriétaires de leur logement

	Milieu de résidence					
	Abidjan		Autres villes		Ensemble	
	Effectif	(%)	Nombre	Effectif	Nombre	(%)
Location simple	960 794	76,1	871 397	44,1	1 832 191	56,6
Propriétaire	197 461	15,6	834 498	42,2	1 031 959	31,9
Location-vente	48 742	3,9	78 714	4,0	127 456	3,9
Logement gratuit	35 393	2,8	156 096	7,9	191 489	5,9
Logement de fonction	15 337	1,2	21 668	1,1	37 005	1,1
Propriétaire à terme	3 728	0,3	13 297	0,7	17 025	0,5
Autre	292	0,0	273	0,0	565	0,0
Ensemble	1261747	100,0	1975943	100,0	3237690	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

4.1.3. Loyer mensuel

En termes de loyer mensuel, les résultats montrent que pour 55,3% des ménages urbains (soit 1 084 883 ménages), il est inférieur à 30 000 FCFA. Pour 22,2% des ménages urbains (soit 436 081 ménages), le loyer mensuel est compris entre 30 000 et 49 000fcfa et pour 15,8%, soit 309 730 ménages, le loyer mensuel varie entre 50 000 et 99 999 FCFA. En conséquence, pour 93,3% des ménages urbains (soit un total de 1 830 694 ménages), le loyer est inférieur à 100 000 FCFA. Seulement, 6,6% des ménages urbains payent un loyer mensuel de plus de 100 000 FCFA.

Tableau 4. 3: Répartition des ménages urbains par tranche de loyer

	Milieu de résidence					
	Abidjan		Autres villes		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 30 000	394 967	39,1	689 916	72,6	1 084 883	55,3
30 000 à 49 999	281 200	27,8	154 881	16,3	436 081	22,2
50 000 à 99 999	221 716	21,9	88 014	9,3	309 730	15,8
100 000 à 199 999	84 715	8,4	13 387	1,4	98 102	5,0
200 000 à 299 999	15 508	1,5	2 294	0,2	17 802	0,9
300 000 à 399 999	5 280	0,5	840	0,1	6 120	0,3
400 000 ou plus	7 010	0,7	1 362	0,1	8 372	0,4
Ensemble	1 010 396	100,0	950 694	100,0	1 961 090	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

4.2. Commodités de logement et précarité résidentielle

La nature des murs du logement est un indicateur important de la qualité et de la durabilité du bâti urbain. Dans le tableau présenté ci-dessous, on observe que la majorité des murs à Abidjan sont durables (87,4%), tandis que dans les autres villes, bien que la majorité soit également durable (75,8%), il y a une proportion plus importante de murs semi-durs (11,1%) et de banco ou terre battue (6,0%). Les murs non durables tels que ceux en bois ou en tôle sont plus présents à Abidjan (6,3% et 1,2%) que dans les autres villes (1,6% et 0,9%).

Tableau 4. 4: Répartition des ménages urbains par principale nature du mur du logement

	Milieu de résidence					
	Abidjan		Autres villes		Ensemble	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
Mur durable						
Semi-dur	37 860	3,0	218 913	11,1	256 773	7,9
Géo béton	18 744	1,5	87 956	4,5	106 700	3,3
Dur	1 102 639	87,4	1 498 197	75,8	2 600 836	80,3
Mur non durable						
Bois	79 817	6,3	31 553	1,6	111 370	3,4
Tôle	14 859	1,2	17 912	0,9	32 771	1,0
Banco ou terre battue	3 296	0,3	118 275	6,0	121 571	3,8
Plastique (bâche...)	4 018	0,3	2 890	0,1	6 908	0,2
Autre à préciser	514	0,0	247	0,0	761	0,0
Ensemble	1 261 747	100,0	1 975 943	100,0	3 237 690	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

Quant à la toiture des logements, les données montrent que la majorité des toits à Abidjan sont en tôle (77,9%), tandis que dans les autres villes, ce pourcentage est encore plus élevé (93,8%). Le béton, représentant une construction plus durable, est plus courant à Abidjan (20,4%) que dans les autres villes (2,2%). Les toits non durables, tels que ceux en fibre végétale ou en plastique, sont moins fréquents mais plus présents dans les autres villes que dans la capitale. Ces différences reflètent les variations dans les pratiques de construction et les matériaux disponibles, influençant la planification urbaine et les stratégies de développement durable.

Tableau 4. 5: Répartition des ménages urbains par principale nature du toit du logement

	Milieu de résidence					
	Abidjan		Autres villes		Ensemble	
	Nombre	(%)	Nombre	(%)	Nombre	(%)
Toit durable						
Tôle	982 902	77,9	1 853 765	93,8	2 836 667	87,6
Béton (ciment, dale)	257 475	20,4	43 195	2,2	300 670	9,3
Tuile/Everite	12 051	1,0	8 160	0,4	20 211	0,6
Toit non durable						
Fibre végétale (paille, papot...)	5 798	0,5	40 017	2,0	45 815	1,4
Toit en plastique (bâche...)	3 493	0,3	30 765	1,6	34 258	1,1
Autre à préciser	28	0,0	41	0,0	69	0,0
Ensemble	1 261 747	100,0	1 975 943	100,0	3 237 690	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

Concernant les sols des logements urbains, une nette majorité, soit 61,6 %, est en ciment, suivie par les sols en carreaux ou marbres à 33,5 %. Les sols non durables, tels que ceux en terre ou en sable, représentent une faible proportion de 4,4 %. Il

apparaît que les autres villes présentent une plus forte proportion de ménages avec des sols en ciment (72,0 %) comparativement à Abidjan, où cette proportion est de 45,2 %. Cependant, à Abidjan, on observe une tendance inverse : une plus grande proportion de logements (52,9 %) a des sols en carreaux ou en marbre, contre seulement 21,2 % dans les autres villes.

Tableau 4. 6: Répartition des ménages urbains par principale nature du sol du logement

	Milieu de résidence					
	Abidjan		Autres villes		Ensemble	
	Nombre	(%)	Nombre	(%)	Nombre	(%)
Sol durable						
Ciment	570 321	45,2	1 423 427	72,0	1 993 748	61,6
Carreaux / marbre	667 106	52,9	418 266	21,2	1 085 372	33,5
Moquette/ Gerflex	8 237	0,7	4 573	0,2	12 810	0,4
Sol non durable						
Terre ou sable	14 405	1,1	128 450	6,5	142 855	4,4
Bois	1 654	0,1	1 206	0,1	2 860	0,1
Autre à préciser	24	0,0	21	0,0	45	0,0
Ensemble	1 261 747	100,0	1 975 943	100,0	3 237 690	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

Le niveau de précarité est plus élevé dans les autres villes qu'à Abidjan (respectivement 0,2% contre 1,8% dans les autres villes). Ce qui signifie qu'il y a plus de personnes qui vivent dans la précarité dans les autres villes qu'à Abidjan. Sur un total de 3 237 690 ménages urbains en Côte d'Ivoire, la précarité est plus visible au niveau des murs (273 381 ménages urbains, soit 8,4% au niveau national) qu'au niveau du sol (14 812 ménages, soit 4,5%) et du toit (2,5%)

Tableau 4. 7: Situation de précarité résidentielle du logement en milieu urbain (%)

	Milieu de résidence					
	Abidjan		Autres villes		Ensemble	
	Nombre	(%)	Nombre	(%)	Nombre	(%)
Sol précaire	16 086	1,3	129 726	6,6	145 812	4,5
Mur précaire	102 504	8,1	170 877	8,6	273 381	8,4
Toit précaire	9 322	0,7	70 872	3,6	80 194	2,5
Situation de précarité (3 précarités de logement)	1 940	0,2	35 864	1,8	37 804	1,2
Situation de précarité (Au moins une précarité de logement)	115 813	9,2	253 607	12,8	369 420	11,4

Source : ANStat, RGPH 2021

La répartition des ménages précaires comme indiqué dans le tableau ci-après montre que la concentration de ménages précaires est plus élevée dans les autres villes qu'à Abidjan (respectivement 5,1% contre 94,9% dans les autres villes). Ce qui signifie qu'il y a plus de ménages qui vivent dans la précarité dans les autres villes qu'à Abidjan.

Tableau 4. 8: Répartition des ménages précaires en milieu urbain (%)

	Ménages précaires en milieu de résidence					
	Abidjan		Autres villes		Ensemble	
	Nombre	(%)	Nombre	(%)	Nombre	(%)
Sol précaire	16 086	11,0	129 726	89,0	145 812	100,0
Mur précaire	10 2504	37,5	170 877	62,5	273 381	100,0
Toit précaire	9 322	11,6	70 872	88,4	80 194	100,0
Situation de précarité	1 940	5,1	35 864	94,9	37 804	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

La répartition des ménages précaires par région montre une répartition disparate. Selon les régions du pays, les contributions sont différentes. En conséquence, il y a des régions qui ont des indices proches de zéro, telles que le District autonome de Yamoussoukro (0,1%), le Bounkani (0,2%), le N'Zi (0,3%), le Béré (0,3%), le Folon (0,3%) et le Tchologo (0,4%) et des régions avec des indices supérieurs à 10%, notamment le Cavally (26,9%).

Tableau 4. 9: Répartition des ménages urbains précaires par région (%)

	Sol précaire		Mur précaire		Toit précaire		Contribution à la précarité résidentielle	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
District autonome d'Abidjan	18 111	12,4	112 281	41,1	9 813	12,2	2 017	5,3
District autonome de Yamoussoukro	2 229	1,5	869	0,3	391	0,5	43	0,1
Haut-Sassandra	7 693	5,3	10 247	3,7	4 095	5,1	1 513	4,0
Poro	7 098	4,9	2 717	1,0	719	0,9	323	0,9
Gbeke	6 079	4,2	2 317	0,8	1 053	1,3	469	1,2
Indenie-djuablin	5 380	3,7	4 452	1,6	1 394	1,7	772	2,0
Tonkpi	10 099	6,9	9 836	3,6	6 022	7,5	3 645	9,6
Gontougo	2 564	1,8	1 877	0,7	636	0,8	307	0,8
San-pedro	4 298	2,9	21 688	7,9	4 561	5,7	1 582	4,2
Kabadougou	1 529	1,0	677	0,2	343	0,4	197	0,5
N'zi	564	0,4	647	0,2	413	0,5	120	0,3
Marahoué	5 871	4,0	2 275	0,8	2 558	3,2	703	1,9
Sud-comoe	3 752	2,6	7 814	2,9	1 469	1,8	789	2,1
Worodougou	1 539	1,1	1 686	0,6	1 168	1,5	762	2,0
Loh-djiboua	4 219	2,9	7 446	2,7	2 890	3,6	1 045	2,8
Agneby-tiassa	4 458	3,1	8 818	3,2	3 080	3,8	1 836	4,9
Goh	3 503	2,4	5 217	1,9	1 652	2,1	448	1,2
Cavally	14 854	10,2	19 216	7,0	16 461	20,5	10 169	26,9
Bafing	1 465	1,0	1 475	0,5	960	1,2	828	2,2
Bagoué	2 734	1,9	1 498	0,5	581	0,7	393	1,0
Belier	1 882	1,3	1 499	0,5	1 002	1,2	494	1,3
Béré	1 458	1,0	951	0,3	264	0,3	116	0,3
Bounkani	839	0,6	780	0,3	211	0,3	70	0,2
Folon	482	0,3	430	0,2	257	0,3	111	0,3
Gboklé	1 830	1,3	7 842	2,9	2 125	2,6	1 003	2,7
Grands-ponts	1 976	1,4	6 204	2,3	2 550	3,2	954	2,5
Guemon	7 952	5,5	10 172	3,7	7 099	8,9	3 489	9,2
Hambol	3 833	2,6	2 268	0,8	1 354	1,7	758	2,0

	Sol précaire		Mur précaire		Toit précaire		Contribution à la précarité résidentielle	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Iffou	1 737	1,2	1 419	0,5	671	0,8	498	1,3
La me	5 112	3,5	6 527	2,4	1 644	2,1	1 105	2,9
Nawa	3 621	2,5	7 679	2,8	1 990	2,5	723	1,9
Tchologo	3 381	2,3	2 839	1,0	302	0,4	139	0,4
Moronou	3 670	2,5	1 718	0,6	466	0,6	383	1,0
Ensemble	145 812	100,0	273 381	100,0	80 194	100,0	37 804	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

4.3. Situation de précarité résidentielle avancée

4.3.1. Principal lieu d'aisance en milieu urbain

Sur un total de 3 237 690 ménages urbains, 67,9% des ménages urbains disposent des installations sanitaires améliorées (soit 2 200 063 ménages) contre 25,5% qui disposent des installations sanitaires non-améliorées (soit 827 435 ménages).

Les installations sanitaires améliorées sont dans l'ordre la chasse d'eau reliée à une fosse septique (39,3%), la chasse d'eau reliée à un système d'égouts (25,3%) et la latrine à fosse améliorée ventilée (3,3%). Quant aux installations sanitaires non-améliorées, les plus disponibles sont la latrine à fosse non ventilée (9,5%) et la Chasse d'eau reliée à l'air libre (6,4%).

Tableau 4. 10: Répartition des ménages urbains par principal lieu d'aisance

	Milieu de résidence					
	Abidjan		Autres villes		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Installations sanitaires améliorées						
Chasse d'eau reliée à un système d'égouts	533 809	42,3	285 599	14,5	819 408	25,3
Chasse d'eau reliée à une fosse septique	575 668	45,6	697 978	35,3	1 273 646	39,3
Latrine à fosse améliorée ventilée	19 141	1,5	87 868	4,4	107 009	3,3
Installations sanitaires non-améliorées						
Chasse d'eau reliée à l'air libre	30 404	2,4	178 235	9,0	208 639	6,4
Chasse d'eau reliée à un lieu inconnu	24 749	2,0	65 238	3,3	89 987	2,8
Latrine à fosse non ventilée	40 920	3,2	267 248	13,5	308 168	9,5
Toilettes suspendues / latrines suspendues	9 502	0,8	100 469	5,1	109 971	3,4
Pas de toilettes / nature / champs	4 763	0,4	101 551	5,1	106 314	3,3
Autre (préciser)	1 305	0,1	3 51	0,2	4 356	0,1
Ensemble	1 261 747	100,0	1 975 943	100,0	3 237 690	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

4.3.2. Principale source en eau de boisson

En ce qui concerne les sources d'eau de boisson, il apparaît que 93,4% des ménages urbains bénéficient de sources d'eau améliorées (soit 3 025 935 ménages) et 6,5% disposent de sources d'eau non-améliorées (soit 211 755 ménages).

Les principales sources d'eau améliorées sont l'eau de robinet dans le logement (40,7%, soit disponible dans 1 319 339 ménages), l'eau de robinet dans la cour (24,5%, soit disponible dans 792 278 ménages) et le puit creusé protégé (20,4%, soit disponible dans 659 579 ménages).

Tableau 4. 11: Répartition des ménages urbains par principale source en eau potable

	Milieu de résidence					
	Abidjan		Autres villes		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Sources d'eau améliorées						
Eau de robinet dans le logement	839 275	66,5	480 064	24,3	1 319 339	40,7
Eau de robinet dans la cour	287 098	22,8	505 180	25,6	792 278	24,5
Robinet public / borne fontaine	73 687	5,8	59 130	3,0	132 817	4,1
Puit à pompe / forage	21 416	1,7	57 684	2,9	79 100	2,4
Puit creusé protégé	18 196	1,4	641 383	32,5	659 579	20,4
Source d'eau protégée	1 436	0,1	24 120	1,2	25 556	0,8
Eau conditionnée en bouteille ou en sachet	8 490	0,7	8 776	0,4	17 266	0,5
Sources d'eau non-améliorées						
Puit creusé pas protégé	9 187	0,7	169 246	8,6	178 433	5,5
Source d'eau non protégée	1 670	0,1	18 529	0,9	20 199	0,6
Eau de surface	365	0,0	8 213	0,4	8 578	0,3
Autre à préciser	927	0,1	3 618	0,2	4 545	0,1
Ensemble	1 261 747	100,0	1 975 943	100,0	3 237 690	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

4.3.3. Principal mode d'évacuation des ordures ménagères

Sur un total de 3 237 690 ménages urbains, 56,9% des ménages urbains ont des modes d'évacuation adéquats (soit 1 840 128 ménages) contre 43,1% qui ont des modes inadéquats (soit 1 397 562 ménages). Les principales modes d'évacuation adéquats sont dans l'ordre le ramassage par camion public (29,9%, soit 966 665 ménages), la Pré-collecte (Camion/Charrette/tricycle) (16,5%, soit 533 557 ménages) et le Dépôt primaire aménagé (10,5%, soit 339 906 ménages).

Les modes d'évacuation non adéquats les plus utilisés sont le dépôt dans la nature (20,1% soit 650 672 ménages) et le dépôt sauvage (18,5%, soit 600 161 ménages).

Tableau 4. 12: Répartition des ménages urbains par mode d'évacuation des ordures ménagères

	Milieu de résidence					
	Abidjan		Autres villes		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Modes d'évacuation adéquats						
Ramassage par camion public	620 965	49,2	345 700	17,5	966 665	29,9
Pré-collecte (Camion/Charrette/tricycle)	319 715	25,3	213 842	10,8	533 557	16,5
Dépôt primaire aménagé	133 540	10,6	206 366	10,4	339 906	10,5
Modes d'évacuation non adéquats						
Dépôt sauvage	104 830	8,3	495 331	25,1	600 161	18,5
Dans la nature	76 421	6,1	574 251	29,1	650 672	20,1
Ordure brûlées	4 553	0,4	132 876	6,7	137 429	4,2
Ordure enterrées	1 634	0,1	7 322	0,4	8 956	0,3
Autre	89	0,0	255	0,0	344	0,0
Ensemble	1 261 747	100,0	1 975 943	100,0	3 237 690	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

4.3.4. Principal mode d'évacuation des eaux usées

Les ménages urbains évacuent les eaux usées de plusieurs façons. Cependant, on peut les classer en deux modes suivants : les modes d'évacuation adéquats (fosse septique, réseau d'égout) et les modes d'évacuation non adéquats (dans la rue, dans le caniveau, dans la nature, autre.). Sur un total de 3 237 690 ménages urbains, 47,7% des ménages urbains utilisent les modes d'évacuation adéquats. Ils représentent 1 543 653 ménages, et 52,3% utilisent les modes d'évacuation non adéquats. Ces

derniers sont donc les plus nombreux et représentent 1 694 037 ménages urbains. La fosse septique est le mode d'évacuation adéquat le plus usité (37,1%, soit par 1 201 903 ménages) et l'évacuation dans la rue est le mode non adéquat plus utilisé (26,9% soit par 870 686 ménages).

Tableau 4. 13: Répartition des ménages urbains par mode d'évacuation des eaux usées

	Milieu de résidence					
	Abidjan		Autres villes		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Modes d'évacuation adéquats						
Fosse sceptique	695 946	55,2	505 957	25,6	1 201 903	37,1
Réseau d'égout	249 514	19,8	92 236	4,7	341 750	10,6
Modes d'évacuation non adéquats						
Dans la rue	175 152	13,9	695 534	35,2	870 686	26,9
Dans le caniveau	93 263	7,4	130 660	6,6	223 923	6,9
Dans la nature	47 670	3,8	551 311	27,9	598 981	18,5
Autre à préciser	202	0,0	245	0,0	447	0,0
Ensemble	1 261 747	100,0	1 975 943	100,0	3 237 690	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

4.3.5. Espace de vie disponible en milieu urbain

Plus de la moitié des ménages urbains (54,2%) a un espace de vie suffisant, ce qui indique que des efforts sont encore nécessaires pour améliorer les conditions de logement. Une proportion significative de la population (45,8%) vit dans des conditions de surpeuplement, ce qui peut avoir des implications sur la santé, le bien-être et la qualité de vie.

A Abidjan, 50,6% des ménages ont un espace de vie suffisant, avec 21,7% ayant 0 à 1 personne par pièce pour dormir et 28,9% ayant 1 à 2 personnes par chambre. Parmi les ménages d'Abidjan, 49,4% ont un espace de vie non suffisant, avec 24,5% ayant 2 à 3 personnes par pièce, 19,4% ayant 3 à 5 personnes par pièce pour dormir, et 5,6% ayant plus de 5 personnes par pièce pour dormir. Abidjan a une proportion plus élevée de logements avec un espace de vie non suffisant (49,4%) par rapport aux autres villes (43,6%).

Dans les autres villes de Côte d'Ivoire, 56,4 % des ménages disposent d'un espace de vie suffisant. Parmi eux, 25,6 % ont entre 0 et 1 personne par pièce pour dormir et 30,8 % entre 1 et 2 personnes par pièce pour dormir. En revanche, 43,6 % des ménages n'ont pas un espace de vie suffisant, avec 23,7 % ayant entre 2 et 3 personnes par pièce pour dormir, 15,6 % entre 3 et 5 personnes, et 4,2 % ayant plus de 5 personnes par chambre. Ainsi, ces autres villes présentent une proportion légèrement plus élevée de logements avec un espace de vie suffisant (56,4 %) par rapport à Abidjan, où ce chiffre est de 50,6 %.

Tableau 4. 14: Répartition des ménages urbains en fonction de l'espace de vie disponible

Nombre de personnes par pièce pour dormir	Milieu de résidence					
	Abidjan		Autres villes		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Espace de vie suffisant						
Espace de vie suffisant	637 993	50,6	1 115 336	56,4	1 753 329	54,2
0 à 1	273 836	21,7	506 331	25,6	780 167	24,1
1 à 2 inclus	364 157	28,9	609 005	30,8	973 162	30,1

Nombre de personnes par pièce pour dormir	Milieu de résidence					
	Abidjan		Autres villes		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Espace de vie non suffisant	623 754	49,4	860 607	43,6	1 484 361	45,8
Plus de 2 à 3 inclus	309 243	24,5	468 884	23,7	778 127	24,0
3 à 5 inclus	244 293	19,4	308 598	15,6	552 891	17,1
Plus de 5	70 218	5,6	83 125	4,2	153 343	4,7
Ensemble	1 261 747	100,0	1 975 943	100,0	3 237 690	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

4.4. Situation de précarité avancée en milieu urbain

La précarité avancée permet de synthétiser les données sur la privatisation des logements en Côte d'Ivoire, en distinguant entre Abidjan, les autres villes, et l'ensemble urbain du pays.

Concernant les logements durables, Abidjan affiche une proportion élevée de 90,8%, tandis que les autres villes ont 87,2% de logements durables. Globalement, 88,6% des logements en Côte d'Ivoire sont durables. Cependant, il reste 11,4% de logements précaires, ce qui indique qu'il y a encore des efforts à faire pour améliorer les conditions de vie.

Pour les installations sanitaires, Abidjan est nettement en avance avec 89,4% de logements disposant de toilettes améliorées, contre seulement 54,2% dans les autres villes. Cela signifie que 45,8% des logements dans les autres villes ont des installations sanitaires non améliorées, ce qui est préoccupant. Au niveau national, 68,0% des logements ont des installations sanitaires améliorées, mais 32,0% restent avec des installations non améliorées, soulignant la nécessité d'améliorer les infrastructures sanitaires.

En ce qui concerne l'accès à l'eau, Abidjan se distingue encore avec 99,0% des logements ayant accès à une source d'eau améliorée, contre 89,9% dans les autres villes. Globalement, 93,5% des logements en Côte d'Ivoire ont accès à une source d'eau améliorée, mais 6,5% utilisent encore des sources non améliorées, ce qui nécessite des interventions pour garantir un accès universel à l'eau potable.

L'espace de vie est suffisant pour 50,6% des logements à Abidjan, tandis que 49,4% des logements ont un espace insuffisant. Dans les autres villes, 56,4% des logements ont un espace de vie suffisant, contre 43,6% avec un espace insuffisant. Au niveau national, 54,2% des logements ont un espace de vie suffisant, mais 45,8% sont surpeuplés, ce qui peut affecter la qualité de vie des habitants.

Concernant les privations de logement, 42,6 % des ménages à Abidjan ne souffrent d'aucune privation, tandis que 46,7 % en connaissent une. Dans les autres villes, 28,7 % des ménages n'ont pas de privation, mais 40,3 % en ont une. Au niveau national, 34,1 % des ménages en Côte d'Ivoire ne rencontrent aucune privation de logement, alors que 42,8 % en sont affectés, ce qui indique que la privation de logement constitue un problème important.

Enfin, la précarité résidentielle avancée est plus répandue dans les autres villes (71,3%) par rapport à Abidjan (57,4%). Au niveau national, 65,9% des ménages vivent dans

une précarité résidentielle avancée, ce qui est alarmant et nécessite des mesures urgentes pour améliorer les conditions de vie.

Bien que des progrès aient été réalisés en matière de durabilité des logements et d'accès à l'eau, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer les installations sanitaires, réduire le surpeuplement et lutter contre la précarité résidentielle en Côte d'Ivoire. Les politiques publiques doivent se concentrer sur ces domaines pour garantir des conditions de vie décentes pour tous les habitants.

Tableau 4. 15: Commodités et précarité résidentielle avancée

		Milieu de résidence				
		Abidjan ville		Autres villes		Ensemble
		Nombre	(%)	Nombre	(%)	Nombre
Logement durable	Logement précaire	115 813	9,2	253 607	12,8	369 420
	Logement durable	1 145 937	90,8	1 722 385	87,2	2 868 322
Toilettes améliorées	Installations sanitaires non améliorées	133 132	10,6	904 547	45,8	1 037 679
	Installations sanitaires améliorées	1 128 618	89,4	1 071 445	54,2	2 200 063
Eau améliorée	Source d'eau non améliorée	12 149	1,0	199 606	10,1	211 755
	Source d'eau améliorée	1 249 601	99,0	1 776 386	89,9	3 025 987
Espace de vie suffisant	Pas suffisant	623 757	49,4	860 656	43,6	1 484 413
	Suffisant	637 993	50,6	1 115 336	56,4	1 753 329
Groupes de catégories de privations	Ménage sans privation de logement	537 891	42,6	566 964	28,7	1 104 855
	Une Privation de logement	588 993	46,7	795 842	40,3	1 384 835
	Deux Privations de logement	109 816	8,7	445 986	22,6	555 802
	Trois Privations de logement	23 974	1,9	138 198	7,0	162 172
	Quatre Privations de logement	1 076	0,1	29 002	1,5	30 078
Précarité résidentielle avancée	Pas de précarité avancée	537 891	42,6	566 964	28,7	1 104 855
	Ménage en précarité avancée	723 859	57,4	1 409 028	71,3	2 132 887

Source : ANStat, RGPH 2021

4.5. Moyens de déplacement et équipements utilisés

4.5.1. Moyens de déplacement disponibles dans les ménages urbains

À Abidjan, 77,9% des ménages n'ont aucun moyen de transport personnel, tandis que dans les autres villes, ce chiffre est de 51,2%. Les motos, mobylettes et tricycles sont beaucoup plus courants dans les autres villes (36,1%) qu'à Abidjan (4,2%). Les vélos sont également plus utilisés dans les autres villes (14,9%) par rapport à Abidjan (2,5%). Les voitures sont plus fréquentes à Abidjan (15,8%) qu'ailleurs (5,2%). Globalement, 61,6% des ménages n'ont aucun moyen de transport personnel, et les motos, mobylettes et tricycles sont les plus courants parmi ceux qui en ont un (23,7%). Cela souligne une disparité dans l'accès aux moyens de transport entre Abidjan et les autres villes, avec une plus grande dépendance aux transports motorisés dans les zones urbaines.

Tableau 4. 16: Répartition des ménages urbains par moyens de déplacement disponibles

	Milieu de résidence					
	Abidjan		Autres villes		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Moto/Mobylette/Tricycle	53 459	4,2	712 478	36,1	765 937	23,7
Vélo/Bicyclette	32 171	2,5	293 883	14,9	326 054	10,1
Véhicule	199 092	15,8	102 626	5,2	301 718	9,3
Pirogue	7 297	0,6	2 943	0,1	10 240	0,3
Hors-bord	6 149	0,5	3 780	0,2	9 929	0,3
Véhicule à traction animale	1 220	0,1	1 378	0,1	2 598	0,1
Autre	10 201	0,8	4 431	0,2	14 632	0,5
Aucun	982 443	77,9	1 010 849	51,2	1 993 292	61,6

Source : ANStat, RGPH 2021

4.5.2. Équipements électroménagers

La répartition des ménages urbains par équipements électroménagers montre que 94,3% des foyers à Abidjan possèdent un ventilateur, contre 71,9% dans les autres villes. Les réfrigérateurs sont présents dans 39,8% des foyers à Abidjan et 15,6% dans les autres villes. Les cuisinières à gaz sont utilisées par 29,3% des foyers à Abidjan et 7,9% dans les autres villes. Globalement, 80,6% des foyers en Côte d'Ivoire ont un ventilateur, 25,0% un réfrigérateur, et 16,3% une cuisinière à gaz. Enfin, 18,1% des foyers ne possèdent aucun équipement électroménager, avec une disparité notable entre Abidjan (4,0%) et les autres villes (27,2%).

Tableau 4. 17: Répartition des ménages urbains par équipements électroménagers

	Milieu de résidence					
	Abidjan		Autres villes		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ventilateur	1 189 604	94,3	1 421 578	71,9	2 611 182	80,6
Réfrigérateur	501 678	39,8	307 811	15,6	809 489	25,0
Cuisinière à gaz	369 687	29,3	156 697	7,9	526 384	16,3
Congélateur	208 969	16,6	146 000	7,4	354 969	11,0
Fer à repasser.	143 807	11,4	91 072	4,6	234 879	7,3
Climatiseur	114 332	9,1	39 759	2,0	154 091	4,8
Micro-ondes	53 656	4,3	13 609	0,7	67 265	2,1
Machine à laver	24 064	1,9	5 917	0,3	29 981	0,9
Autres équipements	7 986	0,6	3 261	0,2	11 247	0,3
Aucun	50 311	4,0	536 933	27,2	587 244	18,1

Source : ANStat, RGPH 2021

4.5.3. Équipements audio visuels et TIC

À Abidjan, 80,0% des foyers possèdent un téléphone mobile, contre 78,7% dans les autres villes. Les télévisions sont présentes dans 89,8% des foyers à Abidjan, mais seulement dans 61,8% des foyers des autres villes. Les radios sont utilisées par 35,9% des foyers à Abidjan et 39,8% dans les autres villes. Les antennes paraboliques ou câbles sont plus courantes à Abidjan (33,7%) qu'ailleurs (17,8%). Les abonnements Internet mobile et fixe, ainsi que les ordinateurs et tablettes, sont également plus fréquents à Abidjan. Globalement, 79,2% des foyers possèdent un téléphone mobile et 72,7% une télévision. Cependant, 5,1% des foyers ne possèdent aucun de ces équipements, avec une disparité notable entre Abidjan (2,3%) et les autres villes (6,9%).

Tableau 4. 18: Répartition des ménages urbains par équipements audio visuels

	Milieu de résidence					
	Abidjan		Autres villes		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Téléphone mobile	1 009 890	80,0	1 554 400	78,7	2 564 290	79,2
Télévision	1 133 366	89,8	1 221 218	61,8	2 354 584	72,7
Radio	453 366	35,9	786 953	39,8	1 240 319	38,3
Antenne parabolique /Câble	425 563	33,7	352 083	17,8	777 646	24,0
Abonnement Internet mobile	239 487	19,0	159 019	8,0	398 506	12,3
Ordinateur	209 589	16,6	130 686	6,6	340 275	10,5
Tablette	93 481	7,4	60 912	3,1	154 393	4,8
Téléphone fixe	61 869	4,9	53 266	2,7	115 135	3,6
Abonnement Internet fixe	45 168	3,6	14 974	0,8	60 142	1,9
Chaine HIFI	31 320	2,5	23 440	1,2	54 760	1,7
Autres à préciser	485	0,0	277	0,0	762	0,0
Aucun	29 233	2,3	136 458	6,9	165 691	5,1

Source : ANStat, RGPH 2021



Urbanisation

RAPPORT THEMATIQUE | TOME 13

CHAPITRE V

CLASSIFICATION DES VILLES

- 
- 
- 5.1. Localités urbaines en 2021 et évolution du nombre de villes**
 - 5.2. Classification des villes**
 - 5.3. Classement des villes selon la taille par région**
 - 5.4. Evolution des villes entre 1998 et 2021**
 - 5.5. Distribution spatiale des villes**
 - 5.6. Comparaison du niveau d'urbanisation avec d'autres pays**

CHAPITRE V : CLASSIFICATION DES VILLES

La répartition des villes sur un territoire entraîne des conséquences importantes sur l'économie, la société et l'environnement. Ce chapitre se concentre sur la classification et la répartition des villes. Il permet d'examiner l'évolution du nombre de villes au fil du temps, leur taille, leur distribution géographique et les comparaisons avec d'autres pays.

5.1. Localités urbaines en 2021 et évolution du nombre de villes

A l'aune des critères retenus à l'issue de l'atelier de définition de la Ville du 12 au 13 janvier 2023 en lien avec les résultats du RGPH 2021, 393 localités chefs-lieux de sous-préfecture disposent des attributs d'une ville. Elles se déclinent en localités typiquement urbaines localités (345) et semi-urbaines (48).

Partant de ce que la Côte d'Ivoire comptait 127 villes en 1998, qui représentaient par ailleurs un peu plus de la moitié (54 %) des 233 chefs-lieux de sous-préfecture d'alors, on peut noter une forte augmentation du nombre de villes, soit 77 % des chefs-lieux de sous-préfectures en 2021, correspondant aux 393 chefs-lieux sur les 510 que compte le pays.

En déduisant les 127 anciennes villes, il y a dorénavant 276 localités supplémentaires qui se seront donc muées en ville « pleines » sur la période 1998-2021 ; dont 220 qui au-delà de leur statut de chef-lieu de sous-préfecture, ont au moins 3000 habitants dont 25 à 50 % des chefs de ménage sont non agricoles et disposant des principales commodités et infrastructures dont puissent bénéficier une ville moderne (lotissement agréé/plan cadastral, électrification, eau potable, collège, centre de santé urbain, marché permanent, disponibilité du réseau de téléphone fixe ou portable).

Pour les 48 autres localités semi-urbaines, au-delà de leur statut de chef-lieu de sous-préfecture, elles comptent entre 3000 et 10 000 habitants avec 25 à 50 % des chefs de ménage non agricoles.

Ainsi donc, sur l'ensemble des 510 sous-préfectures, on a encore 117 chefs-lieux ayant un caractère rural, ne respectant donc pas les critères sus-indiqués pour au moins être considérées comme une localité semi-urbaine.

5.2. Classification des villes

L'atelier sur la définition de la ville a établi une nouvelle typologie des localités qui se décline en six (06) grandes catégories. Ce sont les petites villes (moins de 10 000 habitants), les villes intermédiaires (entre 10 000 et 40 000 habitants), les villes moyennes (entre 40 000 et 100 000 habitants), les grandes villes (entre 100 000 et 200 000 habitants), les métropoles (entre 200 000 et 5 000 000 d'habitants) et les mégalopoles avec plus de 5 000 000 d'habitants.

Cette classification laisse transparaître plusieurs constats :

- L'unique mégalopole, en l'occurrence la Ville d'Abidjan, culmine à plus de cinq millions et demi d'habitants (5 616 633). Elle représente à elle seule plus du tiers (35,7 %) de la population totale urbaine du pays.

- La catégorie des petites villes bien que représentant la moitié (49,9 %) de l'ensemble des localités urbaines a le poids démographique le moins important (7,5 %). Il existe donc un semis de petites localités qui ont pu se hisser au rang de ville par l'amélioration des conditions de vie de la population avec leur dotation en infrastructures de base essentielles (eau courante, électricité, collège, centre de santé urbain, marché permanent, etc.).
- Il y a presqu'autant de grandes villes que de métropoles, toutefois, la population cumulée des 8 métropoles (17,8%) est au moins deux fois plus importante que celle des 9 grandes villes (7,8%).
- Les villes intermédiaires sont les plus nombreuses (37,7%) après les petites villes mais ont un poids démographique important que les dernières (17,9% contre 7,5%).
- La remarque générale reste que la superposition des types de villes en termes d'effectif présente une allure pyramidale ; à savoir une base assez élargie avec les petites et villes intermédiaires qui se rétrécit jusqu'au sommet avec de moins en moins de grandes villes.
- Quant à la dimension démographique, les grandes agglomérations (grandes villes, métropoles et mégalopoles) concentrent la majorité de la population totale urbaine (61,3%), soit quasiment 3 citadins sur 5.

Tableau 5. 1: Classification des villes

Typologie	Seuil de population	Effectif	%	Population	%
Petites villes	3 000 à 10 000	196	49,9	1 178 789	7,5
Villes intermédiaires	10 000 - 39 999	148	37,7	2 816 167	17,9
Villes moyennes	40 000 - 99 999	31	7,9	2 075 810	13,2
Grandes villes	100 000 - 199 999	9	2,3	1 230 614	7,8
Métropoles	200 000 - 4 999 999	8	2,0	2 793 420	17,8
Mégalopoles	Plus de 5 000 000	1	0,3	5 616 633	35,7
Total		393	100,0	15 711 434	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

5.3. Classement des villes selon la taille par région

Le tableau ci-dessous fournit un aperçu détaillé de la répartition des localités en Côte d'Ivoire selon leur taille de population, réparties dans différentes régions. Chaque région, comme Agnéby-Tiassa, Bafing, Bagoué, etc., est représentée par une ligne, et chaque colonne indique le nombre de localités dans une tranche de population spécifique.

On observe que plusieurs régions ont une concentration notable de petites localités, avec un nombre significatif dans les tranches de population de 1,000 à 19,999 habitants, telles que Gontougo et Guémon. En revanche, les régions comme District Abidjan et San-Pédro montrent une concentration plus élevée de localités dans les tranches de population plus élevées, notamment de 50,000 à 999,999 habitants.

Cette répartition reflète probablement les différences économiques et démographiques entre les régions urbaines et rurales de la Côte d'Ivoire, avec des centres urbains comme Abidjan et San-Pédro attirant une population plus importante et des petites localités étant plus répandues dans les régions rurales et périphériques.

Ces données sont précieuses pour les planificateurs régionaux et les décideurs afin de mieux comprendre la répartition de la population et les besoins spécifiques de développement dans chaque région de la Côte d'Ivoire.

Parmi les régions étudiées, plusieurs localités se distinguent par une population dépassant 500 habitants. Par exemple, dans la région de Gontougo, on observe plusieurs localités avec des populations significatives, notamment avec 6 localités ayant plus de 500 habitants. De même, dans les régions de Guémon et de San-Pédro, plusieurs localités dépassent également ce seuil, indiquant une concentration urbaine plus marquée.

Ces observations suggèrent que certaines régions ont des centres urbains ou semi-urbains développés, tandis que d'autres sont dominées par des localités plus petites et dispersées. Cette répartition peut influencer les stratégies de développement local et régional, en mettant en évidence la nécessité de politiques adaptées aux différents niveaux de densité de population et de besoins économiques.

Cette analyse permet aux décideurs et planificateurs de mieux cibler les investissements et les services publics, en tenant compte des différences démographiques et économiques entre les régions de la Côte d'Ivoire.

Tableau 5. 2: Répartition des villes par région selon la taille

Region	1000-2499	2500-4999	5000-9999	10000-19999	20000-49999	50000-99999	100000-499999	500 000-999999	1 000 000 et plus
Agneby-Tiassa	1	3	4	8	4	1	-	-	-
Bafing	2	1	3	-	1	-	-	-	-
Bagoué	-	1	5	4	1	2	-	-	-
Bélier	-	3	5	1	1	1	-	-	-
Bere	-	-	3	3	2	-	-	-	-
Bounkani	-	5	1	-	2	-	-	-	-
Cavally	-	1	2	5	2	2	-	-	-
District Abidjan	2	1	3	2	-	-	7	2	2
District Yamoussoukro	-	2	1	-	-	-	1	-	-
Folon	-	4	1	1	-	-	-	-	-
Gbeke	-	1	3	4	1	-	-	1	-
Gbokle	-	1	2	5	1	-	-	-	-
Goh	-	2	4	2	4	1	1	-	-
Gontougo	-	6	11	2	1	-	1	-	-
Grands-ponts	-	-	1	3	2	-	1	-	-
Guémon	-	5	3	8	2	-	1	-	-
Hambol	1	6	2	-	5	1	-	-	-
Haut-Sassandra	-	3	7	7	3	2	1	-	-
Iffou	-	4	-	2	-	1	-	-	-
Indenie Djuablin	-	1	5	5	1	1	1	-	-
Kabadougou	2	5	3	-	-	1	-	-	-
La mé	-	1	5	6	4	1	-	-	-
Loh Djiboua	-	2	6	3	1	2	1	-	-
Marahoué	-	2	7	-	3	2	1	-	-
Moronou	-	-	4	2	3	-	-	-	-
N'zi	-	1	1	1	-	1	-	-	-
Nawa	-	1	-	5	3	1	1	-	-
Poro	-	6	1-	4	-	-	1	-	-
San-Pédro	-	-	2	2	3	-	1	-	-
Sud-comoe	-	3	4	2	3	2	1	-	-
Tchologo	-	-	-	3	2	2	-	-	-
Tonkpi	-	6	6	3	4	1	1	-	-
Worodougou	1	4	2	2	-	1	-	-	-

Source : ANStat, RGPH 2021

5.4. Evolution des villes entre 1998 et 2021

En examinant l'évolution des villes selon leur catégorie, on peut noter que :

- Les petites villes se sont accrues entre 1998 et 2021 tant en effectif (37 % à 49,9%) qu'en nombre d'habitants (4,8 à 7,5%) par rapport à leurs totaux respectifs. Cela atteste de la modernisation de plus en plus perceptible de la plupart des localités. Ainsi de 47 en 1998, on est passé à 196 petites villes en 2021, soit un taux d'accroissement moyen annuel de l'ordre de 6,4% et une multiplication par 4 du nombre initial.
- En ce qui concerne les villes intermédiaires, leur effectif a baissé de 43,3% à 37,7%, tandis que leur part dans la population totale urbaine a quasiment stagné (de 17,5% à 17,9%).
- Le même type de constat est fait au niveau des villes moyennes. A la différence qu'on note une baisse plus importante de la part des effectifs, de presque de moitié (de 13,4% à 7,9%) ; et leurs poids démographiques se maintiennent respectivement à 13,9% et 13,2% de 1998 à 2021.
- Les grandes villes de 1998 se déclinent dorénavant en trois grandes catégories (grandes villes, métropoles et mégalopoles). De sept (7) grandes villes à cette époque, on en est en 2021 à 9 grandes villes, 8 métropoles et 1 mégalopole (Abidjan). On pourra juste remarquer que les grandes villes bien qu'étant relativement importantes en nombre (9), ont un poids démographique au moins deux fois plus faible (7,8%) que celui des 8 nouvelles métropoles (17,8%). Situation à priori normale, puisque la taille d'une métropole fait au moins le double d'une grande ville.

La situation particulière de la mégalopole d'Abidjan laisse transparaître que bien que gardant son statut de cité macrocéphale au niveau du pays, elle perd tout de même en influence. Elle perd ainsi près de 10 points de pourcentage (8,4%) au niveau du poids démographique passant de 44,1 % à 35,7 % entre 1998 et 2021. Cette perte d'influence se fait naturellement au profit des autres catégories de villes qui comme, on a pu le noter plus haut, gagnent en épaisseur et en volume.

Tableau 5. 3: Effectifs des villes et de leur population par catégorie de ville en 1998 et 2021

Catégories de ville	1998				2021			
	Nombre de villes		Population		Nombre de villes		Population	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
Petites villes	47	37,0	311 245	4,8	196	49,9	1 178 789	7,5
Villes intermédiaires	55	43,3	1 140 535	17,5	148	37,7	2 816 167	17,9
Villes Moyennes	17	13,4	911 262	13,9	31	7,9	2 075 810	13,2
Grandes villes	6	5,5	826 531	12,7	9	2,3	1 230 614	7,8
Métropoles	2(*)	1,6	3 339 565	51,1	8	2,0	2 793 420	17,8
Mégalopoles	-	-	-	-	1	0,3	5 616 633	35,7
Ensemble	127	100,0	6 529 138	100,0	393	100,0	15 711 434	100,0

(*) : Abidjan et Bouaké, dont Abidjan avec 2 877 948 habitants et 44,1 % du total

Source : ANStat, RGPH 2021

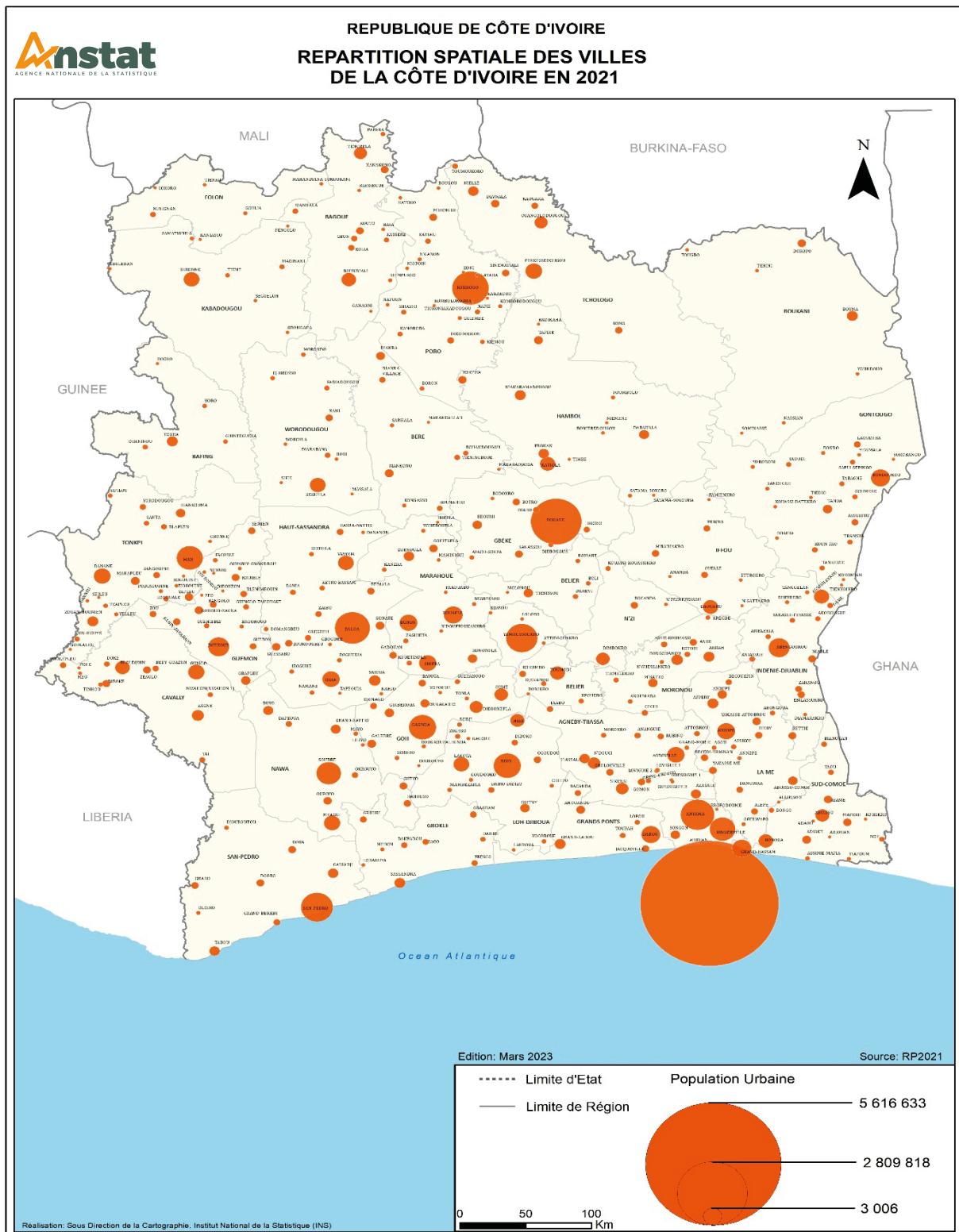
5.5. Distribution spatiale des villes

Le nombre de villes s'est fortement accru entre 1998 et 2021. Globalement, il a été multiplié par 3,1, soit 276 villes de plus en 2021 par rapport à 1998. Cette prolifération des villes a profité à toutes les régions, à des degrés divers. La carte ci-après montre une forte densité de villes (plus de 20) dans les régions aussi bien des zones de savanes (Gontougo et Poro) que forestières (Haut-sassandra et Tonkpi).

Elles sont encore plus nombreuses les régions avec des densités assez moyennes de villes (entre 10 et 20). Ces régions sont néanmoins majoritairement situées en zones forestières de l'ouest, du centre ouest et du sud. Les régions du nord ne sont pas en reste bien qu'étant moins nombreuses (Hambol, Worodougou et Bagoué).

Les régions de faibles densités en villes se situent majoritairement dans le nord avec quelques enclaves dans le centre et le sud littoral (Gboklè et San Pedro).

Carte 5.1: Répartition spatiale des villes de Côte d'Ivoire en 2021

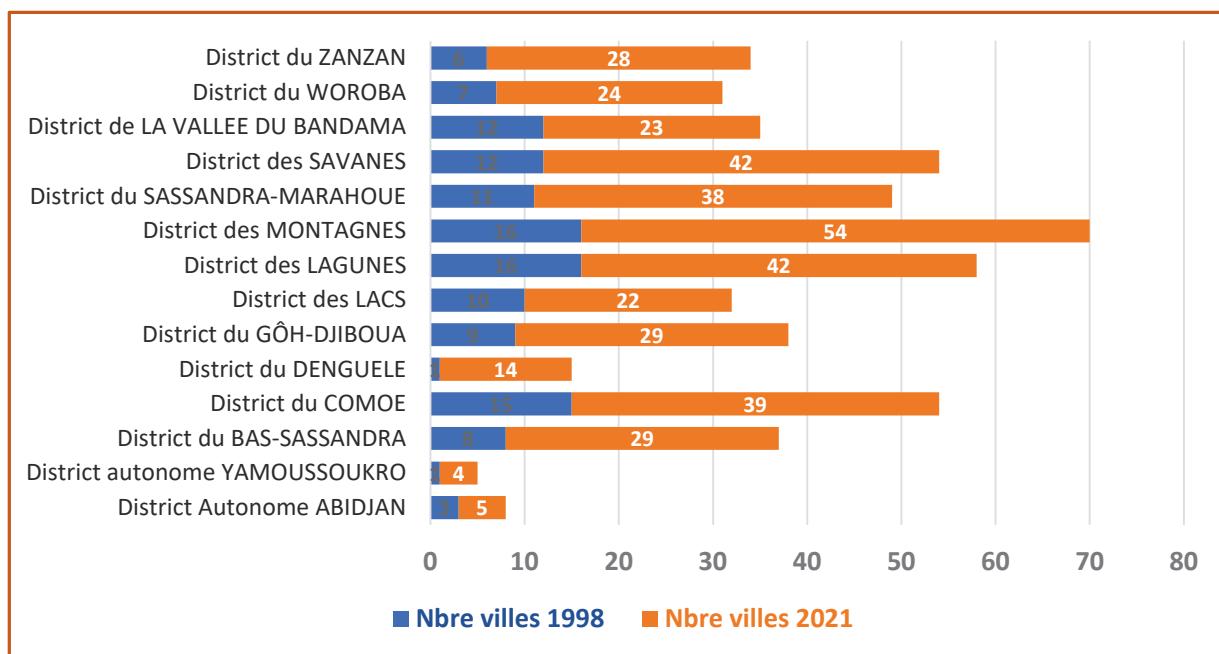


Source : ANStat, RGPH 2021

L'explosion urbaine de 2021 s'appréhende mieux en rapport avec l'existant de 1998. L'évolution du nombre de villes selon un facteur multiplicateur au niveau des Districts sur la période est un bon marqueur pour s'en faire une idée.

Si au niveau national, le facteur multiplicateur du nombre de villes entre 1998 et 2021 est de 3,1, cette valeur varie notablement d'un District à l'autre. On peut d'emblée noter le cas exceptionnel du Denguéle qui ne comptait qu'une seule ville en 1998 et qui en dénombre 14 en 2021. Les Districts de Zanzan et de Yamoussoukro ont vu leur nombre de villes multiplié par au moins quatre (04). Ceux de la Vallée du Bandama et du District d'Abidjan ont connu la plus faible croissance avec un facteur multiplicateur inférieur à deux. Les facteurs multiplicateurs des Districts des Lagunes, Comoé et Lacs se situent dans la fourchette de 2 à 3 tandis que ceux des six autres Districts restants sont compris entre 3 et 4.

Graphique 5. 1: Evolution du nombre de villes par District entre 1998 et 2021



Source : ANStat, RGPH 2021

5.6. Comparaison du niveau d'urbanisation avec d'autres pays

Le taux d'urbanisation de la Côte d'Ivoire, évalué à 53,5 %, révèle une tendance modérée vers l'urbanisation, avec une contribution significative d'Abidjan, la capitale économique et principale ville du pays. Cette ville, en tant que centre névralgique économique et social, concentre une grande partie de la population urbaine ivoirienne et incarne les défis et les opportunités de l'urbanisation en Côte d'Ivoire.

Abidjan, avec ses infrastructures développées, ses activités commerciales et industrielles, est un moteur essentiel de l'économie ivoirienne. La ville attire des populations en quête d'opportunités économiques, contribuant ainsi au taux d'urbanisation national. Cette concentration urbaine crée des défis en termes de gestion des infrastructures, de fourniture de services publics et de planification urbaine, tout en offrant des opportunités de développement économique et social.

En comparaison avec d'autres pays africains⁴, la Côte d'Ivoire se situe à un niveau intermédiaire en matière d'urbanisation. Par exemple, l'Afrique du Sud (68 %) et le Maroc (65 %) présentent des taux d'urbanisation plus élevés, indiquant une

⁴ Cette comparaison est réalisée dans le seul but de montrer également les niveaux d'urbanisation des autres pays de la sous-région et d'autres pays qui utilisent les mêmes critères de définition de la ville. Toutefois, les écarts constatés pourraient provenir des différences de méthodologies de définition de la ville telles qu'utilisées par chacun des pays.

concentration urbaine plus importante. À l'inverse, des pays comme la RDC (46 %) et le Nigéria (52 %) montrent des taux légèrement inférieurs ou comparables, signalant des trajectoires de développement urbain différentes.

Comparée au reste du monde, la Côte d'Ivoire affiche un taux d'urbanisation inférieur à celui des pays développés. La France (77 %), l'Angleterre (84 %), le Japon (92 %), et les États-Unis (83 %) démontrent une urbanisation très avancée, souvent associée à des économies hautement développées et des infrastructures sophistiquées. En revanche, des pays en développement comme l'Inde (34 %) montrent que l'urbanisation peut être encore plus faible, reflétant une proportion importante de la population vivant en zones rurales.

La forte urbanisation d'Abidjan offre des perspectives économiques prometteuses, avec des investissements locaux et étrangers stimulés par les opportunités de la ville. Toutefois, pour gérer efficacement cette urbanisation, des politiques de planification urbaine durable sont essentielles. Celles-ci devraient inclure le développement des infrastructures de transport, la gestion efficace des déchets, l'amélioration de la fourniture d'eau potable et d'électricité et la construction de logements abordables.

Le taux d'urbanisation de la Côte d'Ivoire, dominé par l'influence d'Abidjan, montre une dynamique de croissance urbaine modérée par rapport aux standards mondiaux. En comparaison avec d'autres pays africains et internationaux, il est clair que la Côte d'Ivoire est en transition vers une urbanisation accrue. Les défis de gestion urbaine et les opportunités économiques liées à cette urbanisation doivent être abordés par des politiques de développement urbain bien planifiées pour assurer un développement durable et équilibré.

Tableau 5. 4: Comparaison des taux d'urbanisation par pays

PAYS	Population Totale	Population Urbaine	Taux d'urbanisation (%)
AFRIQUE			
Côte d'Ivoire	29 389 150	15 711 434	53,5
Nigéria	223 804 632	117 389 146	52
Maroc	37 312 000	24 253 000	65
Afrique du Sud	60 142 978	40 696 000	68
Cameroun	29 321 000	16 951 000	58
Mali	22 159 000	12 197 000	55
RDC	102 212 000	47 009 000	46
Sénégal	17 196 000	9 518 000	55
HORS AFRIQUE			
France	67 842 000	52 336 000	77
Angleterre	67 170 000	56 250 000	84
Russie	144 104 080	106 000 000	74
Chine	1 425 890 000	914 000 000	64
Japon	125 570 000	115 000 000	92
Inde	1 408 663 000	483 000 000	34
Brésil	215 789 000	179 000 000	83
Canada	40 029 000	30 523 000	76
États-Unis	331 893 745	276 000 000	83
Ensemble monde	8 045 311 000	4 462 000 000	55

Source : ANStat, RGPH 2021, Banque mondiale



CONCLUSION

L'analyse des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2021 (RGPH 2021) révèle que la Côte d'Ivoire a achevé sa transition urbaine, la majorité de sa population résidant désormais en zone urbaine. Ce rapport met en lumière les principales dynamiques, les caractéristiques de la population et les conditions de vie qui définissent le paysage urbain contemporain du pays.

Le taux d'urbanisation national s'établit à 53,5 %, correspondant à une population urbaine totale de 15 711 434 habitants. Cette évolution est portée par un taux de croissance annuel moyen de la population urbaine de 3,9 % entre 1998 et 2021. La structure urbaine est marquée par une macrocéphalie significative centrée sur Abidjan, qui affiche un taux d'urbanisation de 97,4 %, contre 41,4 % pour le reste du pays. Cette concentration est largement alimentée par une forte migration interne ; 52,9 % de la population d'Abidjan est constituée de migrants internes.

La population urbaine se caractérise par sa jeunesse, 75,5 % des individus ayant moins de 35 ans, et par une légère prédominance masculine à 51,7 %. En matière de logement, la majorité des ménages urbains sont locataires (56,6 %), tandis qu'environ 31,9 % sont propriétaires de leur logement. Le marché du travail urbain est principalement composé de travailleurs à leur propre compte, qui représentent 52,9 % de la main-d'œuvre.

Malgré ce dynamisme urbain, les conditions de vie révèlent d'importants défis liés à la précarité. Les principaux constats sont les suivants :

- **Qualité du logement :** 11,4 % des ménages urbains résident dans un logement construit avec des matériaux non durables.

- **Assainissement :** 32,0 % des ménages n'ont pas accès à des installations sanitaires améliorées.

- **Accès à l'eau :** 6,5 % des ménages utilisent des sources d'eau non améliorées.

- **Surpeuplement :** 45,8 % des ménages vivent dans des conditions d'espace de vie insuffisant.

L'armature urbaine nationale s'est densifiée, passant de 127 villes en 1998 à 393 en 2021. Ce réseau reste dominé par la métropole d'Abidjan, qui concentre à elle seule 35,7 % de la population urbaine totale avec 5 616 633 habitants. Bien que le poids démographique relatif d'Abidjan ait légèrement diminué par rapport à 1998 (où il était de 44,1 %), l'émergence de 8 métropoles (plus de 200 000 habitants) et de 9 grandes villes (de 100 000 à 199 999 habitants) témoigne d'une diversification de la structure urbaine, renforçant le rôle des centres urbains secondaires dans le développement du pays.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- (2) Cf. The State of African Cities, 2010.
- Banque africaine de développement : « Africa in 50 years time. The road towards inclusive growth », September 2011.
- DUBRESSON Alain, 1989, Villes et industries en Côte d'Ivoire. Pour une géographie de l'accumulation urbaine, Paris, Kartala, 845 p.
- GOGBE Téré, TOURE Mamoutou, KOFFIE-BIKPO Céline Yolande (Dir.), 2018, Urbanisation et développement, in : « Actes du colloque international Géographie et développement » en hommage au Professeur Hauhouot Asseyopo organisé par l'Institut de Géographie Tropicale à Abidjan du 22 au 23 novembre 2016 à l'Université Félix Houphouët-Boigny, Tome 2, L'Harmattan Côte d'Ivoire, Octobre 2018, ISBN 978-2-343-14220-3, 172 p.
- GOGBE Téré, TOURE Mamoutou, KOFFIE-BIKPO Céline Yolande, 2019 (Dir.), Aménagement et développement, in : « Actes du colloque international Géographie et développement » en hommage au Professeur Hauhouot Asseyopo, organisé par l'Institut de Géographie Tropicale à Abidjan du 22 au 23 novembre 2016 à l'Université Félix Houphouët-Boigny, Tome 4, L'Harmattan, Décembre 2019, ISBN 978-2-343-19004-4, 316 p.
- Loïc Batel, 2016, Le défi des villes africaines, Revue Défense Nationale, n° 792/7, pp. 145-150
- MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'URBANISME, 2015, Rapport final du projet de développement du Schéma Directeur d'Urbanisme du Grand Abidjan (SDUGA), 508 p.
- MINISTÈRE DE LA VILLE, 2019, Document Cadre pour une Politique Nationale de la Ville en Côte d'Ivoire, adopté en Conseil des Ministres le 19 février 2020, 34 p. et annexes.
- MINISTÈRE DE LA VILLE, 2019, Rapport Général du séminaire international sur la formulation de la Politique Nationale de la Ville en Côte d'Ivoire du 12 au 14 juin 2019, Abidjan, 60 p.
- ONUHABITAT. (2009), Les défis de l'urbanisation et les enjeux de la réduction de la pauvreté dans les pays acp. Présenté à Programme participatif pour l'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles dans les pays ACP, Nairobi, Kenya.
- ONUHABITAT. (2010), Les enjeux de L'urbanisation en Afrique. Présenté à Troisième conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement durable, Bamako.
- PAULAIS Thierry, 1995, Le développement urbain en Côte d'Ivoire : les projets de la Banque Mondiale, Paris, Karthala, 183 p. 146

- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE, 2021, Communiqué relatif à la signature du Décret de nomination des Ministres, Gouverneurs des Districts Autonomes, Abidjan, 18 juin 2021.
- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE, 2021, Décret n°2021-276 du 09 juin 2021, portant sur la création des districts autonomes de Côte d'Ivoire.
- TOURE Mamoutou, 2012, Cinquante ans d'intelligence territoriale en Côte d'Ivoire : politique urbaine, résultats et enjeux pour demain, in « Côte d'Ivoire, cinquante ans d'indépendance : permanence, mutation et/ou évolution des territoires », KOFFIE-BIKPO Céline Yolande (Dir.), Abidjan, L'Harmattan, ISBN 978-2-296-99210- 8, pp. 265-301.
- TOURE Mamoutou, 2016, L'aménagement du territoire en Côte d'Ivoire. Lecture en trois tableaux des politiques publiques, Géotrope n°2, Institut de Géographie Tropicale, Editions Universitaires de Côte d'Ivoire (EDUCI), pp. 5-15.
- TOURE Mamoutou, 2021, La ville d'Abidjan, un aimant facteur de développement et de déséconomies dans l'ensemble ivoirien, RegardSuds, n°2, septembre 2021, ISSN 2414-4150, pp. 124-147.
- YAPI DIAHOU Alphonse, 1981, Étude de l'urbanisation de la périphérie d'Abidjan. L'urbanisation de Yopougon. Thèse de 3ème cycle, Université de Toulouse-le-Mirail, 322 p.

TABLE DES MATIÈRES

TITRE	PAGE
SOMMAIRE	7
PRÉFACE	8 - 9
AVANT PROPOS	10
AVERTISSEMENT	11
SIGLES ET ABREVIATIONS	12
LISTE DES TABLEAUX	13 - 14
LISTE DES GRAPHIQUES, FIGURES ET CARTES	15
TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRINCIPAUX INDICATEURS	16
INTRODUCTION	17 - 18
CHAPITRE I : ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES	20 - 34
1.1. Définition des concepts	
1.1.1. Ville, localité semi-urbaine et localité rurale	
1.1.2. Urbanisation, métropolisation et typologie des villes	
1.1.3. Croissance urbaine	
1.1.4. Précarité résidentielle	
1.1.5. Précarité résidentielle avancée	
1.1.5. Précarité résidentielle avancée	
1.2. Contexte : leçons du passé et défis actuels de l'urbanisation	
1.2.1. Du « miracle ivoirien » à la crise économique des années	
1.2.2. Des années 80 à la décennie 2010-2020	
1.2.3. L'état du fait urbain en Côte d'Ivoire	
1.2.4. Les défis clés pour les villes durables en Côte d'Ivoire	
1.3. Précisions de l'approche méthodologique	
CHAPITRE II : DYNAMIQUES DE L'URBANISATION	36 - 45
2.1. Évolution du taux d'urbanisation	
2.1.1. Evolution du taux d'urbanisation	
2.1.2. Etat actuel de l'urbanisation	
2.1.3. État de l'urbanisation par région	
2.2. Dynamiques démographiques et migratoires	
2.2.1. Evolution des densités de population	
2.2.2. Etat des densités par région	
2.2.3. Migration interne et externe	
CHAPITRE III : CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION URBAINE	46 - 55
3.1. Caractéristiques de la population urbaine	
3.1.1. Population urbaine par sexe	

TABLE DES MATIÈRES

TITRE	PAGE
3.1.2. Population urbaine par tranche d'âge	
3.1.3. Population urbaine par niveau d'instruction	
3.1.4. Population urbaine selon la situation matrimoniale	
3.1.5. Population urbaine selon la situation professionnelle	
3.2. La macrocéphalie d'Abidjan	
CHAPITRE IV : CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT URBAIN	56 - 68
4.1. Accès au logement en milieu urbain	
4.1.1. Type de construction des logements urbains	
4.1.2. Statut d'occupation des logements	
4.1.3. Loyer mensuel	
4.2. Commodités de logement et précarité résidentielle	
4.3. Situation de précarité résidentielle avancée	
4.3.1. Principal lieu d'aisance en milieu urbain	
4.3.2. Principale source en eau de boisson	
4.3.3. Principal mode d'évacuation des ordures ménagères	
4.3.4. Principal mode d'évacuation des eaux usées	
4.3.5. Espace de vie disponible en milieu urbain	
4.4. Situation de précarité avancée en milieu urbain	
4.5. Moyens de déplacement et équipements utilisés	
4.5.1. Moyens de déplacement disponibles dans les ménages urbains	
4.5.2. Équipements électroménagers	
4.5.3. Équipements audio visuels et TIC	
CHAPITRE V : CLASSIFICATION DES VILLES	69 - 78
5.1. Localités urbaines en 2021 et évolution du nombre de villes	
5.2. Classification des villes	
5.3. Classement des villes selon la taille par région	
5.4. Evolution des villes entre 1998 et 2021	
5.5. Distribution spatiale des villes	
5.6. Comparaison du niveau d'urbanisation avec d'autres pays	
CONCLUSION	79
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	80 - 81
TABLE DES MATIÈRES	82 - 83
ANNEXES	84 - 97

Urbanisation

RAPPORT THEMATIQUE | TOME 13

ANNEXES



Annexe 1: Tableau de calcul des indicateurs

INDICATEURS	EXPLICATIONS	FORMULE DE CALCUL	ECHELLES
Taux d'urbanisation	Pourcentage de la population urbaine (%) Proportion de la population vivant dans les centres urbains par rapport à la population totale	Taux d'urbanisation = $\frac{\text{Population urbaine}}{\text{Population totale}} \times 100$	District Région Département Ville
Densité de population des villes	La densité urbaine est la densité de la population d'un tissu urbain. Elle est généralement beaucoup plus élevée que la densité moyenne d'un pays	Nombre d'habitants qui résident dans une ville (habits/km ²) Rapport entre l'effectif de la population et la superficie, exprimé en nombre d'habitants au km ²	Ville
Taux de croissance urbaine (%)	Le taux de croissance urbaine d'un pays désigne le rythme d'augmentation de la population des villes, en pourcentage, chaque année.	$P_{n+a} = (1+r)^a \times P_n$ $P_n = \text{Population de l'année } n$ $a = \text{intervalle de temps entre deux recensements}$ $r = \text{taux d'accroissement intercensitaire}$	District Région Département Ville
Taux moyen d'accroissement naturel (%)	Le taux d'accroissement naturel est le taux de croissance démographique imputable au mouvement naturel de la population, c'est-à-dire, celui qui ne résulte que des naissances et des décès.	$r = \sqrt[n]{P_{n+a}} - 1$	District Région
Migration interne et externe	Pourcentage de la population urbaine née hors de sa région de résidence ou à l'étranger (%)	Pourcentage de la population urbaine née hors de sa région de résidence ou à l'étranger (%)	District Région Ville
Migration urbaine	Pourcentage de la population qui résidait en milieu rural au cours de la dernière année et qui a fixé résidence en milieu urbain (%)	Pourcentage de la population qui résidait en milieu rural au cours de la dernière année et qui a fixé résidence en milieu urbain (%)	District Région Ville
Solde migratoire du milieu urbain	Différence entre le nombre de personnes qui sont entrées en milieu et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.	Différence entre le nombre de personnes qui sont entrées en milieu et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.	District Région Ville
Population des principales villes	Effectif de la population des principales villes de la Côte d'Ivoire (%)	Effectif de la population des principales villes de la Côte d'Ivoire (%)	District Région Ville

INDICATEURS	EXPLICATIONS	FORMULE DE CALCUL	ECHELLES
Accès à l'électricité	Pourcentage de population urbaine ayant accès à l'électricité (%)	Pourcentage de population urbaine ayant accès à l'électricité (%)	District Région Département Ville
Accès à internet	Pourcentage de population urbaine ayant accès à internet (%)	Pourcentage de population urbaine ayant accès à internet (%)	District Région Département Ville
Accès à l'eau	Pourcentage de population urbaine ayant accès à une source d'eau améliorée (%)	Pourcentage de population urbaine ayant accès à une source d'eau améliorée (%)	District Région Département Ville
Accès à des installations sanitaires	Pourcentage de population urbaine ayant accès à une installation sanitaire améliorée (%)	Pourcentage de population urbaine ayant accès à une installation sanitaire améliorée (%)	District Région Département Ville
Indicateur de précarité résidentielle	L'indicateur précarité résidentielle tient compte simultanément de la précarité du mur, du toit et du sol.	Précarité résidentielle ➔ un ménage de résidence précaire est un ménage qui vit dans un logement dont le mur, le toit et le sol sont en même temps précaires.	District
Proportion de personnes vivant dans des bidonville	Bidonville = un ensemble de ménages soumis à au moins une privation de logement. Les privatisations sont liées à la durabilité du logement, à l'usage des installations sanitaires améliorées, à l'accès à une source d'eau améliorée, à l'usage d'un mode d'évacuation des ordures ménagères et des eaux usées et la disponibilité d'un espace de vie suffisant.	Bidonville = Une « Privation de logement » + Deux « Privation de logement » + Trois « Privation de logement » + Quatre « Privation de logement ».	Région

Annexe 2: Caractéristiques de la population résidente par district administratif selon le Milieu (urbain et rural)

District/Région	MILIEU DE RÉSIDENCE										Total									
	Abidjan ville					Autres villes					Ensemble Urbain		Rural							
	Masculin	Féminin	Total	Rapport de masculinité	Sexe	Masculin	Féminin	Total	Rapport de masculinité	Masculin	Féminin	Total	Rapport de masculinité	Sexe						
DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN HAUT-SASSANDRA	2 851 614	2 765 020	5 616 633	103	274 412	268 506	542 918	102	3 126 025	3 033 526	6 159 551	103	84 958	76 508	161 466	111	3 210 983	3 110 034	6 321 017	103
PORO	-	-	-	-	400 314	364 452	764 766	110	400 314	364 452	764 766	110	520 107	454 823	974 931	114	920 422	819 275	1 739 697	112
GBEKE	-	-	-	-	278 595	266 740	545 336	104	278 595	266 740	545 336	104	245 936	249 189	495 125	99	524 531	515 929	1 040 461	102
INDENIE-DJABLIN	-	-	-	-	437 046	401 919	838 965	109	437 046	401 919	838 965	109	262 770	251 166	513 936	105	699 816	653 085	1 352 900	107
TONKPI	-	-	-	-	170 465	156 882	327 348	109	170 465	156 882	327 348	109	211 219	177 876	389 995	119	381 684	334 759	716 443	114
DISTRICT AUTONOME DE YAMOUSSOUKRO	-	-	-	-	266 570	237 398	503 968	112	266 570	237 398	503 968	112	474 366	409 575	883 941	116	740 936	646 973	1 387 909	115
GONTOUGO	-	-	-	-	149 492	145 154	294 646	103	149 492	145 154	294 646	103	67 684	59 742	127 426	113	217 176	204 897	422 072	106
SAN-PEDRO	-	-	-	-	136 700	128 444	265 144	106	136 700	128 444	265 144	106	336 935	315 748	652 684	107	473 635	444 193	917 828	107
KABADOGOU	-	-	-	-	234 678	209 597	444 275	112	234 678	209 597	444 275	112	336 023	280 426	616 448	120	570 701	490 023	1 060 724	116
NZI	-	-	-	-	60 075	53 156	113 231	113	60 075	53 156	113 231	113	91 319	85 255	176 574	107	151 394	138 411	289 806	109
MARAHOUÉ	-	-	-	-	43 792	43 356	87 147	101	43 792	43 356	87 147	101	85 594	81 682	167 476	105	129 386	125 237	254 623	103
SUD-COMOE	-	-	-	-	224 679	200 803	425 482	112	224 679	200 803	425 482	112	296 796	258 902	555 697	115	521 475	459 704	981 180	113
WORODOGOU	-	-	-	-	182 483	174 089	356 571	105	182 483	174 089	356 571	105	225 133	203 189	428 322	111	407 615	377 278	784 893	108
LOH-DJIBOUA	-	-	-	-	72 308	65 654	137 982	110	72 308	65 654	137 982	110	153 249	138 600	291 849	111	225 557	204 255	429 812	110
AGNEBY-TIASSA	-	-	-	-	241 729	222 078	463 807	109	241 729	222 078	463 807	109	335 924	303 427	639 351	111	577 653	525 505	1 103 158	110
GOH	-	-	-	-	203 559	187 921	391 480	108	203 559	187 921	391 480	108	255 197	219 274	474 471	116	458 756	407 195	885 951	113
CAVALLY	-	-	-	-	236 138	220 843	456 981	107	236 138	220 843	456 981	107	279 464	248 837	528 301	112	515 602	469 680	985 282	110
BAFING	-	-	-	-	162 103	132 778	294 882	122	162 103	132 778	294 882	122	232 472	180 887	413 359	129	394 576	313 666	708 241	126
BAGOUÉ	-	-	-	-	32 891	29 416	62 307	112	32 891	29 416	62 307	112	104 027	96 516	200 543	108	136 919	125 932	262 850	109
BELIER	-	-	-	-	116 453	108 740	225 194	107	116 453	108 740	225 194	107	148 776	141 920	290 696	105	265 229	250 661	515 890	106
BERÉ	-	-	-	-	80 183	73 137	153 317	110	80 183	73 134	153 317	110	133 265	129 011	262 276	103	213 448	202 145	415 593	106
BOUNKANI	-	-	-	-	56 274	50 216	106 491	112	56 274	50 216	106 491	112	200 311	185 349	385 660	108	256 565	235 565	492 151	109
FOLON	-	-	-	-	41 409	38 402	79 812	108	41 409	38 402	79 812	108	174 901	172 324	347 225	101	216 310	210 727	427 037	103
GBOKLE	-	-	-	-	16 770	15 064	31 834	111	16 770	15 064	31 834	111	59 132	55 243	114 375	107	75 902	70 307	146 209	108
GRANDS-PONTS	-	-	-	-	108 323	101 711	210 035	107	108 323	101 711	210 035	107	127 435	112 537	239 973	113	235 759	214 249	450 007	110
GUIMON	-	-	-	-	175 815	155 047	334 882	116	175 815	155 047	334 882	116	324 055	271 956	596 011	119	503 870	427 003	930 873	118
HAMBOL	-	-	-	-	126 500	115 871	242 372	109	126 500	115 871	242 372	109	195 267	174 390	369 657	112	321 767	290 261	612 029	111
IFFOU	-	-	-	-	67 319	61 521	128 840	109	67 319	61 521	128 840	109	129 398	120 321	249 720	108	196 717	181 843	378 560	108

Source: ANStat, RGPH 2021

Annexe 3: Migration de population vers certaines localités de plus de 100 000 habts

	MIGRANT DUREE DE VIE			MIGRATION RECENTE		
	Non migrant	Migrant interne	Migrant International	Non migrant récent	Migrant récent interne	Migrant récent International
Abidjan	2 156 363	2 963 175	477 993	5 263 838	297 075	36 618
Bouake	471 551	223 516	28 481	677 763	43 487	2 298
Korhogo	271 249	98 437	14 464	367 764	15 143	1 242
Daloa	222 225	117 472	10 343	325 234	23 883	921
Anyama	114 059	194 425	14 881	268 157	53 893	1 315
San-Pedro	141 220	131 270	19 362	271 004	19 294	1 554
Yamoussoukro	155 105	106 358	12 432	250 576	22 135	1 184
Divo	137 786	68 078	9 068	199 500	14 713	719
Gagnoa	124 172	76 435	10 527	197 007	13 237	890
Man	123 181	64 289	8 916	185 380	10 075	930
Bingerville	44 389	127 714	13 347	156 160	27 896	1 394
Soubré	102 411	65 564	8 737	166 682	9 472	559
Duékoué	74 706	46 312	5 892	112 975	13 417	518
Abengourou	69 860	48 495	5 315	110 361	12 781	527
Grand-bassam	47 888	52 562	5 273	95 521	9 640	562
Bouafle	60 405	41 038	2 894	94 929	9 156	252
Bondoukou	65 387	33 611	3 426	95 976	6 056	391

Source : ANStat, RGPH 2021

Annexe 4 : Liste des villes de la côte d'ivoire au RGPH 2021 (A l'exception de la ville d'Abidjan, les effectifs des villes sont issus des ménages ordinaires uniquement)

REGION	DEPARTEMENT	LOCALITE/CHEF-LIEU DE SOUS-PREFECTURE	POPULATION RGPH 2021
ABIDJAN	ABIDJAN	SONGON	27425
		BROFODOUME	3091
		ABIDJAN (*)	5616633
		ANYAMA	325209
		BINGERVILLE	187192
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	ABOUCHE	17664
		GUESSIGUIE 1&2	4946
		LOVIGUIE 1&2	7929
		ANANGUIE	12135
		ATTOBROU	9915
		CECHI	12754
		GRAND-MORIE	8080
		ORESS-KROBOU	8611
		AGBOVILLE	85409
	SIKensi	AZAGUIE	30505
		RUBINO	12962
	TAABO	GOMON	17486
		SIKensi	47872
		TAABO	11833
		GBOLOUVILLE	16652
		MOROKRO	8350
	TIASSALE	N'DOUCI	46567
		TIASSALE	31811

REGION	DEPARTEMENT	LOCALITE/CHEF-LIEU DE SOUS-PREFECTURE	POPULATION RGPH 2021
BAFING	KORO	BOOKO	3278
		KORO	6875
	TOUBA	OUANINOU	8754
		GUINTEGUELA	7419
BAGOUÉ	BOUNDIALI	TOUBA	35982
		BAYA	4567
		GANAONI	4005
		KASSERE	9284
		SIEMPURGO	5955
		BOUNDIALI	65191
	KOUTO	BLESSEGUE	5223
		KOLIA	12248
		SIANHALA	10517
		GBON	11858
	TENGRELA	KOUTO	20111
		KANAKONO	18191
		PAPARA	7046
BELIER		TENGRELA	50997
DIDIEVI	BOLI	6697	
	RAVIART	6877	
	DIDIEVI	9395	
DJEKANOU	BONIKRO	3592	
	DJEKANOU	8690	
TIEBISOU	MOLONOU	3101	
	TIEBISOU	27171	
TOUMODI	KPOUEBO	8303	
	KOKUMBO	15153	
	TOUMODI	64337	
BERE	DIANRA	DIANRA VILLAGE	13349
		DIANRA	24231
	KOUNAHIRI	KONGASSO	5493
		KOUNAHIRI	11178
	MANKONO	BOUANDOUGOU	8839
		MARANDALLAH	3481
		SARHALA	5665
		MANKONO	23086
		TIENINGBOUE	11168
BOUNKANI	BOUNA	YOUNDOUO	4938
		BOUNA	35945
	DOROPÔ	DOROPÔ	20531
		NASSIAN	4709
	NASSIAN	SOMINASSE	3532
		TEHINI	4963
	TEHINI	TOUGBO	5195
		DIBOKE	18798
CAVALLY	BLOLEQUIN	DOKE	10997
		TINHOU	7240
		ZEAGLO	20046
		BLOLEQUIN	64047
		BEDY-GOAZON	12026
	GUIGLO	NIZAHON(NIZAHON 1)	9042
		GUIGLO	77552
	TAI	ZAGNE	42905
		TAI	10572
	TOULEPLEU	MEO	5176
		PEHE	3777
		TOULEPLEU	12705

REGION	DEPARTEMENT	LOCALITE/CHEF-LIEU DE SOUS-PREFECTURE	POPULATION RGPH 2021
FOLON	KANIASSO	GOULIA	5262
		KANIASSO	3303
		MAHANDIANA-SOKOURANI	4813
	MINIGNAN	MINIGNAN	10143
		SOKORO	3474
		TIENKO	4840
GBEKE	BEOUMI	BODOKRO	5115
		MARABADJASSA	3832
		BEOUMI	27412
	BOTRO	BOTRO	15990
		DIABO	12531
	BOUAKE	DJEBONOUA	6963
		BOUAKE	728733
		BROBO	12764
	SAKASSOU	AYAOU-SOKPA	7427
		SAKASSOU	18198
GBOKLE	FRESCO	DAHIRI	8782
		GBAGBAM	14150
		FRESCO	12221
	SASSANDRA	DAKPADOU	12689
		GRIHIRI	14113
		LOBAKUYA	4272
		MEDON	6142
		SAGO	12203
		SASSANDRA	35107
GÔH	GAGNOA	BAYOTA	16312
		DIGNAGO	14658
		DOUGROUPALEGNOA	6134
		DOUKOUYO	3698
		GALEBRE	22917
		SERIHO	7108
		YOPOHUE	4166
		GAGNOA	212489
		GUIBEROUA	25910
		OURAGAHIO	23018
	OUME	GUEPAHOOU	9189
		TONLA	6385
		DIEGONEFLA	49656
		OUME	55340
GONTOUGO	BONDOUKOU	BONDO	5754
		GOUMERE	8113
		LAOUDI BA	15325
		SAPLI-SEPINGO	8431
		SOROBANGO	3738
		TABAGNE	8365
		TAOUDI	8582
		YEZIMALA	4634
		BONDOUKOU	102950
	KOUN-FAO	BOAHIA	5053
		KOKOMIAN	3359
		KOUASSI-DATEKRO	4840
		TANKESSE	8705
		TIENKOIKRO	3356
	SANDEGUE	KOUN-FAO	9852
		SANDEGUE	5799
	TANDA	YOROBODI	5309
		TIEDIO	4556
	TRANSUA	TANDA	26115
		TRANSUA	8381
	ASSUEFRY	ASSUEFRY	13926

REGION	DEPARTEMENT	LOCALITE/CHEF-LIEU DE SOUS-PREFECTURE	POPULATION RGPH 2021
GRAND-PONTS	DABOU	LOPOU	9283
		TOUPAH	10265
		DABOU	101354
	GRAND-LAHOU	AHOUANOU	23708
		BACANDA	13059
		GRAND-LAHOU	35240
	JACQUEVILLE	JACQUEVILLE	17125
	BANGOLO	BLENIMEOUIN	13928
		DIEOUZON	3642
		GOHOOU-ZAGNA	14076
		GUINGLO-TAHOUAKE	10062
		KAHIN-ZARABAON	17429
		ZEO	3007
		ZOU	14106
GUEMON		BANGOLO	21811
DUEKOUE	BAGOHOOU	5714	
	GBAPLEU	26107	
	GUEHIEBLY	8552	
	GUEZON	15410	
	DUEKOUE	126970	
FACOBLY	SEMIEN	17121	
	FACOBLY	7109	
KOUIBLY	OUYABLY-GNONDROU	4606	
	NIDROU	4089	
	TOTRODROU	3103	
	KOUIBLY	18021	
HAMBOL	DABAKALA	BONIEREDOUGOU	4683
		FOUMBLO	5868
		NIEMENE	3011
		SATAMA-SOKORO	5289
		SATAMA-SOKOURA	4028
		DABAKALA	29924
	KATIOLA	TIMBE	3094
		FRONAN	33356
		KATIOLA	69453
	NIAKARAMADOUGOU	BADIKAHIA	3491
		NIAKARAMADOUGOU	35223
		TAFIRE	24197
		TORTIYA	20753
HAUT-SASSANDRA	DALOA	BEDIALA	17454
		GBOGUHE	4435
		GONATE	25025
		ZAIBO	13022
		DALOA	351670
		GADOUAN	17813
	ISSIA	BOGUEDIA	7724
		IBOGUHE	7348
		NAHIO	5149
		NAMANE	6681
		TAPEGUIA	4018
		ISSIA	85761
	VAVOUA	SAIOUA	40405
		BAZRA-NATTIS	14194
		DANANON	4868
		DANIA	10793
		KETRO BASSAM	9538
	ZOUKOUGBEU	SEITIFLA	8027
		VAVOUA	73347
		DOMANGBEU	6850
		GREGBEU	12226
		GUESSABO	21398
		ZOUKOUGBEU	17022

REGION	DEPARTEMENT	LOCALITE/CHEF-LIEU DE SOUS-PREFECTURE	POPULATION RGPH 2021
IFFOU	DAOUKRO	ANANDA	3737
		ETTROKRO	4110
		N'GATTAKRO	3719
		DAOUKRO	69904
		OUELLE	13529
	PRIKRO	M'BAHIAKRO	16178
		FAMIENKRO	3775
		PRIKRO	13887
	ABENGOUROU	AMELEKIA	9651
		ANIASSUE	10200
		EBILASSOKRO	15975
		YAKASSE-FEYASSE	8452
		ZARANOU	13984
		ABENGOUROU	125143
INDENIE-DJUABLIN		NIABLE	18936
AGNIBILEKROU	AKOBOISSUE	9061	
	DAME	10932	
	DUFFREBO	5707	
BETTIE	TANGUELAN	6400	
	AGNIBILEKROU	69737	
BETTIE	DIAMARAKRO	4935	
	BETTIE	18235	
KABADOUGOU	GBELEBAN	4178	
	MADINANI	3353	
	MADINANI	9268	
	ODIENNE	7663	
	ODIENNE	74387	
LA ME	SAMATIGUILA	SAMATIGUILA	5266
		SEGUELON	4195
		SEGUELON	4920
	ADZOPÉ	ANNEPE	6143
		ASSIKOI	9519
		YAKASSE-ME	18482
		ADZOPÉ	91763
		AGOU	6900
LÔH-DJIBOUA	ALEPÉ	BECEDI-BRIGNAN	15996
		BECOUEFIN	11629
		AFFERY	37342
		AKOUPE	28247
		ABOISSO-COMOE	27500
	YAKASSE-ATTOBROU	ALLOSSO 2	3664
		DANGUIRA	14130
		OGHLWAPO	5346
		ALEPÉ	14351
		ABONGOUA	9412
LÔH-DJIBOUA	DIVO	BIEBY	16787
		YAKASSE-ATTOBROU	21102
		CHIEPO	5757
		DIDOKO	12216
		OGOUDOU	15872
	GUITRY	DIVO	215312
		HIRE	57409
		DAIRO-DIDIZO	12324
		LAUZOUA	4390
		YOCOBOUTE	7320
LÔH-DJIBOUA		GUITRY	27601
LAKOTA	DIIDJI	6763	
	GAGORE	4478	
	GOUDOUKO	6446	
	NIAMBEZARIA	7551	
	ZIKISSO	8523	
	LAKOTA	71844	

REGION	DEPARTEMENT	LOCALITE/CHEF-LIEU DE SOUS-PREFECTURE	POPULATION RGPH 2021	
MARAHOUÉ	BOUAFLÉ	BEGBESSOU	5636	
		N'DOUFFOUKANKRO	4221	
		PAKOUABO	5132	
		ZAGUIETA	8549	
		BONON	94702	
	SINFRA	BOUAFLÉ	104838	
		KONONFLA	27964	
		KOUEΤINFLA	9447	
	ZUENOULÀ	SINFRA	89196	
		IRIEFLA	3122	
		KANZRA	8021	
		MAMINIGUI	5048	
		VOUEBOUFLA	6152	
MORONOU	ARRAH	GOHITAFLA	20501	
		ZUENOULÀ	32954	
		KOTOBÌ	9986	
	BONGOUANOU	KREGBE	7970	
		ARRAH	35787	
		ANDE	17020	
	M'BATTO	ASSIE-KOUMASSI	11686	
		N'GUESSANKRO	6514	
		BONGOUANOU	38476	
NAWA	BUYO	ANOMABA	8053	
		M'BATTO	28410	
	GUEYO	TIEMELEKRO	9275	
		DAPEOUA	12079	
	MEAGUI	BUYO	28587	
		DABOUYO	16470	
	SOUBRE	GUEYO	19573	
		OUPOYO	20516	
	KORHOGO	MEAGUI	76134	
		GRAND-ZATTRY	30578	
N'ZI		MAYO	6887	
		LILIO	4925	
		OKROUYO	12121	
BOCANDA	SOUBRE	176870		
	N'ZECREZESSOU	4391		
PORO	DIMBOKRO	BOCANDA	17146	
		DIMBOKRO	56251	
		KOUASSI-KOUASSIKRO	9359	
	DIKODOUGOU	BORON	7468	
		GUIEMBE	5277	
		DIKODOUGOU	15213	
	M'BENGUE	KANOROBA	8431	
		KARAKORO	3390	
		KIEMOU	6835	
		KONI	3296	
		KOMBOLOKOURA	3629	
		KOMBORODOUGOU	5337	
		LATAHA	5158	
		NAFOUN	4576	
		NAPIE	9184	
		N'GANON	6131	
SÉNÉGAL	SINEMATIALI	NIOFOIN	4756	
		SIRASSO	8920	
		TIORONIARADOUGOU	5697	
		KORHOGO	386586	
		BOUGOU	4614	

REGION	DEPARTEMENT	LOCALITE/CHEF-LIEU DE SOUS-PREFECTURE	POPULATION RGPH 2021
SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	DOBA	20110
		DOGBO	19313
		GABIADJI	32950
		GRAND-BEREBY	15339
	TABOU	SAN-PEDRO	293444
		DJOUROUTOU	7992
		GRABO	17857
		OLODIO	5604
SUD-COMOE	ABOISSO	TABOU	31666
		ADAOU	3749
		ADJOUAN	3187
		BIANOUMAN	10006
		KOUAKRO	3306
		YAOU	11353
		ABOISSO	56712
	ADIAKE	AYAME	21396
		MAFERE	22255
		ASSINIE-MAFIA	6827
	GRAND-BASSAM	ADIAKE	25349
		BONGO	8415
		BONOUA	61948
		GRAND-BASSAM	107249
		NOE	9346
TCHOLOGO	TIAPOUM	TIAPOUM	5474
		FERKESSEDOUGOU	FERKESSEDOUGOU
		KONG	16212
		KAOUARA	14718
		TOUMOUKORO	10093
	OUANGOLODOUGOU	DIAWALA	22103
		NIELLE	33931
		OUANGOLODOUGOU	50507
		BLAPLEU	10242
		GBONNE	4329
TONKPI	BIANKOUMA	SANTA	9186
		BIANKOUMA	26390
		MAHAPLEU	23700
		SEILEU	3900
	DANANE	DANANE	83052
		BOGOUINE	3812
		PODIAGOUINE	5994
		YAPLEU	8373
		ZIOGOUINE	4405
	MAN	LOGUALE	20470
		MAN	198048
		SANGOUINE	13735
		SIPILOU	8035
WORODOUGOU	ZOUAN-HOUNIEN	BANNEU	4180
		GOULALEU	3009
		TEAPLEU	7999
		YELLEU	5970
		BIN-HOUYE	9006
		ZOUAN-HOUNIEN	37035
	KANI	DIJIBROSSO	6866
		FADIADOUGOU	9153
		MORONDO	6620
		KANI	17380
		SIFIE	3327
WOROFLA	SEGUELA	BOBI	4589
		DIARABANA	10271
		MASSALA	3596
		SEGUELA	72068
		WOROFLA	4093

REGION	DEPARTEMENT	LOCALITE/CHEF-LIEU DE SOUS-PREFECTURE	POPULATION RGPH 2021
YAMOUSSOUKRO	ATTIEGOUAKRO	ATTIEGOUAKRO	4989
		LOLOBO	4603
	YAMOUSSOUKRO	KOSSOU YAMOUSSOUKRO	5076 279977

Source : ANStat, RGPH 2021



Siège social : Abidjan, Cocody, Riviera Bonoumin
lot 1883, ilot 84774

Adresse postale : 01 BP V 55 Abidjan 01
Téléphone : 27 22 59 96 10

E-mail : statistiques@stat.plan.gouv.ci.